

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2023

### Délibération n°2023-31 portant approbation du budget initial de l'ENS 2024

- Vu** les articles L. 719-4, R. 79-51 et suivants du code de l'éducation ;
- Vu** les articles 175, 176 et 177 du décret n°012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires et les prévisions comptables du budget initial 2024 ci-après :

#### Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- ✓ 1841 ETPT sur le plafond global établissement dont 1388 ETPT sur le plafond d'emplois Etat.
- ✓ 147 264 601€ d'autorisations d'engagement dont :
  - 96 570 659 € de personnel
  - 38 174 565 € de fonctionnement
  - 12 519 377 € d'investissement
- ✓ 145 689 194€ de crédits de paiements dont :
  - 96 570 659 € de personnel
  - 37 652 470 € de fonctionnement
  - 11 466 065 € d'investissement
- ✓ 143 074 089 € de prévisions de recettes
- ✓ - 2 615 105 € de solde budgétaire

## Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- ✓ - 8 632 758€ de variation de trésorerie
- ✓ - 1 897 120 € de résultat patrimonial
- ✓ 102 880 € de capacité d'autofinancement
- ✓ - 8 696 301€ de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

### **Nombre de membres votants : 24**

Pour : 16

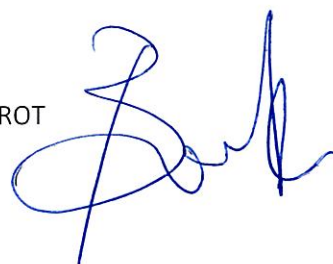
Contre : 6

Abstention (s) : 2

Fait à Paris, le 12 décembre 2023

La Présidente du conseil d'administration

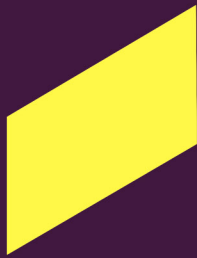
Anne BOUVEROT





Budget initial

2024



# 2024

## BUDGET INITIAL

Le budget initial 2024 s'inscrit dans la trajectoire fixée par les lettres d'orientation budgétaire (LOB) de l'École et de PSL, votées respectivement en juillet et en juin dernier, mais également dans le contrat d'objectifs et de moyens et de performance 2023-2025 de PSL.

Comme chaque année, ce budget initial a été élaboré entre début juillet et mi-novembre, sur la base des demandes de l'ensemble des structures de l'École, à l'issue d'un dialogue de moyens mené par la direction. Comme l'année dernière, nous avons été destinataire d'un courrier de la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, nous indiquant que le budget est considéré en équilibre, si le déficit présenté se limite aux mesures liées au surcoût des fluides et des mesures "Guerini" non financées.

Les incertitudes évoquées dans la LOB sont, elles-aussi, au rendez-vous, tant sur le coût des fluides, que sur le financement des mesures dites "Guerini", qui seront financées en 2024 à 50%, ou sur le financement des mesures "bas salaire" des élèves normaliens ou des contrats doctoraux spécifiques normaliens. Ces deux dernières thématiques sont discutées très régulièrement avec le ministère à l'échelle des quatre ENS.

C'est donc dans ce strict cadre budgétaire que le budget initial est présenté.

Mais ce qu'il faut souligner d'autant plus, c'est que l'activité restera soutenue, en formation comme en recherche ainsi que sur les fonctions soutien et support, par les projets que nous portons collectivement, et dont on n'évoquera ici bien sûr que quelques exemples parmi les nouveautés.

Côté formation, nous travaillons aux grands programmes interdisciplinaires sur les défis scientifiques et sociaux, à travers notamment de nouveaux enseignements et de nouvelles mineures, au sein du diplôme de l'ENS-PSL, sans oublier les nouvelles formations de PSL opérées par l'ENS comme le master Transitions.

Les projets de recherche continuent de suivre une trajectoire de croissance et portent majoritairement l'évolution des recettes, par différents financeurs dont le principal est l'ANR (notamment par les programmes investissement d'avenir) tout en développant des collaborations significatives avec la Région, l'Europe ou des fondations.

Le mécénat accompagne également le développement de ces activités : le financement de bourses pour les étudiantes en sciences, de compléments de bourse pour les boursiers, de nouvelles chaires et

notamment celle consacrée à l'Espace, d'aides à la mobilité internationale et de collaborations de recherche sont autant de soutiens apportés par les donateurs et donatrices.

L'École poursuit les efforts engagés dans une dynamique de modernisation et de transformation au service des activités de l'École. De nouveaux logiciels ont pu être mis en œuvre dans des délais très contraints et leur développement sera suivi et accompagné. Nous avons le projet de déployer une nouvelle briques "ressources humaines" au sein notre système d'information, après avoir rénové la brique "finances" et "scolarité et enseignement" en 2023.

Par ailleurs, l'élaboration de schéma directeurs (immobilier et aménagements, numérique, sûreté et sécurité) va structurer notre activité sur plusieurs années, dès 2024.

L'Ecole poursuit son engagement pour la transition écologique et un développement durable par l'adoption d'un schéma directeur ambitieux.

Nous aurons l'occasion de réunir l'ensemble de la communauté normalienne lors de deux évènements : "École Inclusive" dès le mois de janvier, qui permettra dans le cadre de l'Ecole d'identifier des sujets et des actions précises, ainsi que pour notre traditionnelle Nuit Sciences et Lettres au mois de septembre, qui portera sur le thème central de l'Energie.

Enfin la direction souhaite confirmer à nouveau son engagement pour une politique de ressources humaines ambitieuse au service de l'enseignement et de la recherche ainsi que des fonctions support. Elle porte une attention particulière et constante aux perspectives de promotion des agents titulaires et de titularisation des agents contractuels.

Merci à toutes et tous pour leur implication dans la réalisation de ces projets communs.

# SOMMAIRE

1. GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2024 - LES PRIORITÉS DE L'ÉCOLE	6
1.1 Budgets des structures de l'École	6
1.2 Campus et immobilier	7
1.2.1 Projets liés aux systèmes d'information	7
1.2.2 DimENSion durable	8
1.2.3 Opérations immobilières	9
1.3 Actions liées aux contrats de recherche	12
1.4 Actions levées de fonds	13
1.5 Politique de l'emploi et de développement des ressources humaines	14
1.5.1 Stratégie RH en matière d'emplois et de développement des carrières	15
1.5.2 Les grandes tendances de la campagne de moyens 2024	16
1.5.3 Les choix opérés au titre de l'arbitrages des ressources pour l'année 2024	16
1.5.4 Les moyens en ressources humaines pour 2024	18
2. PRÉSENTATION DES TABLEAUX BUDGÉTAIRES 2024	21
2.1 Autorisations budgétaires limitatives	22
2.1.1 Tableau des autorisations d'emplois	22
2.1.2 Tableau des autorisations budgétaires	23
2.1.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine	30
2.2 Equilibre financier	31
2.2.1 Solde budgétaire et équilibre financier	31
2.2.2 Opérations pour comptes de tiers	32
2.3 Éléments d'analyse de la soutenabilité pour 2024	33
2.3.1 Situation patrimoniale prévisionnelle	33
2.3.2 Plan de trésorerie	35
2.3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées / tableau des opérations pluriannuelles	36
2.3.4 Tableau de synthèse budgétaire et comptable	38
2.3.5 Tableau des moyens des unités mixtes de recherche	38
3. ANNEXES	39
Annexe 1 : Tableau des arbitrages budgétaires 2024	39
Annexe 2 : Tableaux RH 1, 2, 3, 4, 5	43
Annexe 3 : Détail du plafond d'emplois par corps	48
Annexe 4 : Programmation des opérations immobilières	49
Annexe 5 : Tableau détaillé des opérations immobilières	52

# 1. GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2024

## LES PRIORITÉS DE L'ÉCOLE

L'élaboration du budget 2024 montre à nouveau le dynamisme de l'activité de l'École, avec une hausse de +3,2 M€ des ressources propres, porté par les contrats de recherche (+2,5 M€). Néanmoins, ce budget est aussi le reflet d'incertitudes (mesures bas salaire notamment pour les élèves, contrats doctoraux spécifiques normaliens) voire d'absence de compensation par l'État, sur des mesures exogènes améliorant les rémunérations des personnels, pour lesquelles nous nous félicitons (mesures dites "Guerini" financées à 50% en 2024).

Si le ministre de l'Economie affirmait le 14 novembre dernier que « nous sommes sortis de la crise inflationniste », les tarifs de l'énergie restent bien au-dessus des niveaux de 2022 et l'augmentation des coûts ainsi que l'amélioration des salaires impactent les montants des marchés (sécurité, nettoyage, déchet, assurance, alimentation notamment) et travaux.

L'assise financière de l'ESN-PSL reste solide, et permet de conserver les choix budgétaires ambitieux, en matière d'investissement tant sur les travaux, la maintenance ou les équipements au service de la communauté normalienne qui seront financés, comme l'année dernière, par le fonds de roulement.

Le choix de s'appuyer sur le fonds de roulement pour les investissements permet à l'École de réaliser un haut niveau d'arbitrage favorable, avec en priorité les arbitrages dédiés aux ressources humaines (65% des demandes réalisées, pour une augmentation de la masse salariale de +2,5 M€ par rapport à 2023) tout en maintenant les arbitrages financiers sur le niveau élevé de l'exercice précédent (+0,1 K€).

Afin de présenter un budget équilibré, hors mesures conjoncturelles et/ou exogènes et dans le respect des recommandations ministérielles, l'ouverture des crédits de paiements a été limitée à l'identique des années précédentes.

Les moyens attribués en fonctionnement sont explicités (points 1.1 et 1.2), les investissements immobiliers sont exposés (point 1.2.3), les moyens obtenus dans le cadre des activités de recherche et du mécénat sont rappelés (points 1.3 et 1.4), enfin la politique de l'emploi demeure ambitieuse (point 1.5).

### 1.1 Budgets des structures de l'École

L'observation de l'évolution des dotations budgétaires de l'ENS-PSL par le prisme de ses structures : départements Lettres et Sciences, Direction et Direction générale des services (dont le détail est présenté en annexe 1 - Tableau des arbitrages budgétaires 2024) apporte plusieurs enseignements. L'arbitrage budgétaire est de 23,4 M€, soit une baisse de -1,7 M€, en raison de la baisse des crédits ouverts pour les fluides (-1,81 M€). Hors fluides, l'établissement a consacré 110 K€ de crédits supplémentaires aux structures, dont -268 K€ sur le fonctionnement et +382 K€ sur l'investissement (-4 K€ sur les crédits de personnel). Ce niveau d'arbitrage de crédits, en légère augmentation, dans un contexte de forte croissance des dépenses de personnels par ailleurs (cf. 1.5 Politique de l'emploi et de développement des ressources humaines), est possible uniquement par l'augmentation des crédits d'investissements, compte tenu de la tension sur les crédits de personnel et de fonctionnement, pour garantir l'équilibre du budget.

L'évaluation des crédits pour les fluides sera, en 2024 comme en 2023, un marqueur important dans l'évolution de la situation budgétaire, avec des crédits à hauteur de 3,23 M€, soit une augmentation de +1,08 M€ par rapport à la consommation de l'exercice 2022. L'évaluation est réalisée sur la base des informations transmises par la Direction des Achats de l'État (DAE).

Les départements Lettres, avec les bibliothèques, bénéficient d'une dotation de 2,1 M€, en hausse de +118 K€ : +36 K€ sur le personnel, -50 K€ sur le fonctionnement et +132 K€ sur l'investissement. Les crédits d'investissement en Lettres représentent 179 K€ et 8% de l'ensemble des crédits arbitrés.

Les départements Sciences, avec les bibliothèques, bénéficient d'une dotation de 3,9 M€, en baisse de -131 K€, dont -184 K€ sur le fonctionnement et +55 K€ d'investissement. Les crédits d'investissement en Science représentent 726 K€ et 18% des crédits arbitrés.

Le budget de la Direction (hors bibliothèques) s'établit à 1,7 M€, en baisse de -156 K€ : -53 K€ sur le personnel (il s'agit d'une mesure technique, l'arbitrage sur les crédits de personnel est présent dans les arbitrages RH), -27 K€ sur le fonctionnement et -77 K€ sur l'investissement. L'investissement représente 20% des crédits arbitrés. Il convient de rappeler que 485 K€ de crédits présents sur le budget de la Direction (295 K€ pour les actions incitatives et 190 K€ au titre de la dotation professeurs invités) sont destinés aux départements Lettres et Sciences.

Enfin, le budget de la Direction générale des services (DGS) (hors fluides) est arrêté à hauteur de 12,4 M€, en hausse de +278 K€ : +14 K€ de personnel (concours étudiants), -7 K€ sur le fonctionnement et +271 K€ sur l'investissement. L'investissement représente 14% des dépenses. Il convient de noter que le budget de fonctionnement est en légère baisse, en dépit de plusieurs hausses significatives : paiement des personnels mise à disposition dont professeurs attachés (+789 K€), hausse des contrats de sécurité (+230 K€) et de nettoyage (+130 K€).

Comme l'année précédente, sont ouverts 90% des crédits globalisés sur le fonctionnement et 95% des crédits pour la DGS, et 80% sur l'investissement compte tenu des exécutions passées. Cela nous permet un pilotage plus fin au cours de l'année, suivant l'évolution de l'activité et des recettes, pour un ajustement en budget rectificatif si nécessaire.

## 1.2 Campus et immobilier

### 1.2.1 Projets liés aux systèmes d'information

L'élaboration du Schéma Directeur Numérique (SDNum) sur cinq ans définissant les grandes orientations choisies par l'École pour transformer les usages numériques, moderniser ses infrastructures et mettre en place une gouvernance et communication adaptée a été initiée en 2023 et sera adopté en 2024.

L'année 2023 a été une année charnière et majeure pour le déploiement de projets structurants de modernisation des outils de gestion financière et comptable (SIFAC) d'une part et d'autre part de gestion de la scolarité, des enseignements et des étudiants (PÉGASUS). Ces nouveaux outils ont fortement mobilisé les ressources humaines tant les équipes projets (informatique, service financier et comptable, service de la scolarité, direction des études) que les gestionnaires.

En 2024, suite au déploiement de deux nouvelles applications structurantes de notre système d'information (SI), SIFAC (finances) et PÉGASUS (scolarité, enseignement), des ajustements techniques et organisationnels seront nécessaires. De plus, des consolidations seront opérées afin de fiabiliser leur intégration dans l'écosystème numérique.

En parallèle de cette refonte du SI, la qualité des données du référentiel continuera d'être améliorée. Avec l'arrêt progressif de l'utilisation des applications de l'association Cocktail, il est prévu de basculer sur un nouvel outil de gestion de référentiel, SINAPS de l'AMUE. Cet élément est essentiel pour l'offre de services numériques à l'échelle PSL (ENT, Moodle, mobilité entre les différents sites) en permettant une meilleure structuration des données échangées entre les différents SI (actuelles et futures, internes et externes), et ainsi fiabiliser la consolidation des données relatives à l'identité numérique.

Suite à la livraison du datacenter durant l'été 2023 et aux opérations de déménagement des équipements depuis les anciennes salles serveurs du CRI au 45 rue d'Ulm et des départements, un projet plus large de sécurisation des infrastructures numériques sera entrepris en 2024. Il comprendra plusieurs volets dont l'étude d'un plan de secours numérique (Plan de Reprise / Continuité d'Activité), pour maintenir les activités essentielles de l'établissement en cas de sinistre.



Et, face à la menace croissante des cyberattaques, de nouveaux pare-feux plus performants seront déployés pour relever le niveau de protection des serveurs et faciliter l'administration de la sécurité des flux réseaux.

Sur le long terme, un plan de modernisation pluriannuel du réseau informatique (équipements et câblage courant faible, notamment fibres optiques) sera mis en œuvre. Cette modernisation permettra notamment de construire pour les internats un réseau dédié, dont la gestion sera assurée par la DGNum, Association Délégation Générale Numérique.

#### **SI Financière, Analytique et Comptable (SIFAC) :**

L'application Système d'Information Financière, Analytique et Comptable (SIFAC), proposée par l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) a été déployée le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'accompagnement de ce projet avec les formations auprès de 200 gestionnaires et responsables administratifs et une assistance utilisateur a permis son adoption au sein de l'ENS.

Les premiers travaux d'interfaçage ont permis l'intégration comptable de la paie à façon entre SIFAC et les outils historiques du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH). Des travaux complémentaires d'intégration avec SIFAC se poursuivront en 2024 avec le nouveau SIRH de l'École.

#### **SI Scolarité et enseignement (PÉGASUS) :**

La solution PÉGASUS a été déployée pour la rentrée 2023/2024 permettant ainsi l'ouverture des campagnes d'inscriptions administratives et pédagogiques dans les temps. Cette fois encore c'est grâce à l'engagement de toutes et tous que l'École a pu se doter en un temps record d'un outil pour la rentrée 2023/2024.

Le projet continuera en 2024 pour finaliser la reprise des données en vue de la diplomation et des adaptations sont prévues pour assurer les interconnexions nécessaires entre les applications (développements de connecteurs via les API<sup>1</sup>) et pour étendre le périmètre (autres formations, nouvelles fonctionnalités).

#### **SI Ressources Humaines (VIRTUALIA) :**

La solution Virtualia va permettre à l'ENS-PSL de disposer d'un SIRH intégré modulaire répondant aux besoins de l'établissement. Il devrait faciliter notamment le pilotage d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (cartographie des postes et des compétences, dématérialisation des entretiens professionnels...) au sein de l'École.

Suite au rachat de la société Virtualia et à certaines difficultés techniques, la livraison de la solution a été décalée de plusieurs mois pour une mise en production progressive en 2024.

### **1.2.2 DimENSion durable**

Face aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux, l'École agit sur tous les leviers d'actions pour mettre en place des réponses adaptées en matière de transition écologique et de développement durable.

C'est en ce sens que l'ENS-PSL s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche de développement durable. Le Schéma Directeur DD&RSE 2023-2028 planifie à ce titre la stratégie de l'École et ses actions sur les axes tels que stratégie et gouvernance, enseignement et formation, recherche, environnement et politique sociale.

L'ENS-PSL réalisera, en 2024, son deuxième Bilan Carbone, qui permettra d'analyser les évolutions de la trajectoire carbone de l'École depuis 2021. Celui-ci sera l'occasion d'établir un nouveau plan d'action relatif aux émissions de gaz à effet de serre (GES), et d'en planifier le suivi. La réalisation par chaque laboratoire de son propre Bilan d'émission de GES au printemps 2024 viendra compléter ce Bilan. La collecte des plans d'actions des laboratoires par DimENSion durable sera effectuée pour les intégrer à la stratégie carbone globale de l'ENS-PSL. L'animation du

---

<sup>1</sup> Application Programming Interface ou « interface de programmation d'application » permettant d'échanger des données et des fonctionnalités.

réseau de référents DD&RS de l'ENS-PSL et les actions associées permettront de contribuer à la diffusion des bonnes pratiques au sein de l'École.

De plus, un programme de conférences et d'ateliers sur les enjeux de transition écologique et sociale (TES) à l'attention des enseignants-chercheurs sera mis en place au printemps 2024, en respect des priorités fixées par le Ministère dans son Plan climat-biodiversité. Co-construit par des enseignants-chercheurs de l'ENS et un organisme indépendant, spécialiste des questions d'enseignement à la transition écologique, ce programme vise à permettre aux enseignants d'intégrer dans leurs enseignements les principes de la TES. A la rentrée 2024, l'enseignement obligatoire pour les normaliens primo-entrants<sup>2</sup> sera renouvelé, en adaptant la forme et le contenu par rapport à l'édition précédente.

Au cours de l'année, un travail sur le numérique responsable va être engagé, en concertation avec le Centre de Ressources Informatiques de la DGS et les départements et, parallèlement, un indicateur carbone numérique sera créé et suivi dès 2024.

En matière de gestion environnementale des campus, le partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux verra en 2024 ses premières concrétisations, avec notamment l'inventaire de biodiversité sur les campus.

En outre, le groupe de travail DD&RS de PSL continuera à fédérer les établissements-composantes autour des projets de développement durable.

L'ensemble de ces actions permettra à l'ENS-PSL d'être prêt pour la candidature au Label DD&RS, reconnu par le MESR et plébiscité par France Université et la Conférence des Grandes Écoles. L'obtention de ce Label dans les prochaines années donnera de la visibilité et de la crédibilité à la démarche de transition écologique dans laquelle est engagée l'ENS-PSL.

### 1.2.3 Opérations immobilières

L'ENS-PSL dispose d'un patrimoine immobilier relativement conséquent, de l'ordre de 120 000 m<sup>2</sup>, répartis entre les campus Panthéon (Paris Vème), Jourdan (Paris XIVème), Montrouge (Hauts-de-Seine) et Foljuif (Seine-et-Marne).

Ce patrimoine au service des activités de l'École (formation / recherche, internat, vie de campus et des services) doit évoluer pour accompagner les développements de ces secteurs en forte tension. L'École entend poursuivre sa politique d'investissement en 2024, tout en maintenant son parc immobilier. Cette double préoccupation s'articule autour des objectifs du plan d'action immobilier initié en 2022 suivants :

- adapter le patrimoine immobilier aux besoins et à l'évolution des activités ;
- assurer la mise à niveau du patrimoine en fonction des enjeux et criticité des installations ;
- réduire l'empreinte environnementale du parc immobilier et limiter les dépenses énergétiques ;
- optimiser les coûts d'utilisation des immeubles ;
- s'inscrire dans le développement économique et urbain des quartiers environnants aux campus.

La construction du prochain schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) ainsi que les opérations immobilières, ci-après, s'inscrivent dans cette démarche au soutien des ambitions portées par l'École.

Courant 2023, l'École a enclenché des travaux sur la base d'un diagnostic fonctionnel et technique, des orientations stratégiques et un ensemble d'actions. Cette démarche se traduira, en 2024, par la production d'un nouveau SPSI 2024/2028 et la mobilisation d'1 M€ en 2024 pour engager, dès validation du SPSI, les projets prioritaires.

### **Renforcement de l'attractivité de l'École et soutien aux projets d'enseignement et de recherche**

#### CPER Lhomond – 39,4 M€ (31,5 M€ de financements externes)

Sur le campus Panthéon, l'année 2023 s'est traduit par l'achèvement des travaux de rénovation du Département de Chimie (engagés depuis 2021) et le démarrage du chantier de restructuration du Grand Hall, avec d'une part la

---

<sup>2</sup> L'enseignement reste optionnel pour les normaliens de la sélection internationale car les cours sont en français.

construction d'une nouvelle plateforme de liquéfaction d'hélium, et d'autre part les opérations de désamiantage et curage du bâtiment d'autre part.

L'année 2024 sera marquée par l'installation du nouveau liquéfacteur d'hélium au printemps permettant le démantèlement de l'ancien avant la période estivale et ensuite le démarrage des travaux de restructuration lourde du Grand Hall, dit phase 2.

#### CPER Rénovation 46 rue d'Ulm – 12,8 M€ (financements externes)

Dans le cadre du CPER financé par la Région et l'État (respectivement à hauteur de 7,4 M€ et 5,4 M€) portant sur la réhabilitation technique et énergétique du 46 rue d'Ulm de l'École, des études préalables à la définition ont été engagées en 2023 pour constituer un schéma directeur global sur l'opération de travaux et le programme technique détaillé avec l'appui de l'EPAURIF<sup>3</sup>.

#### IBENS - Soutien aux projets de recherche – 150 K€

Début 2023, l'achèvement de travaux d'aménagement a permis l'ouverture de deux laboratoires pour l'accueil d'une équipe de chercheurs travaillant les mécanismes fondamentaux de processus moléculaires (Equipe STRICK).

En parallèle est menée une nouvelle opération de restructuration sur plusieurs zones d'un même étage au bénéfice de deux équipes<sup>4</sup>, dont l'une disposera d'un laboratoire de type L2. Les premiers travaux ont démarré en 2023 avec l'aménagement de locaux tampons et les opérations de désamiantage des futurs locaux. Sur une enveloppe de 450 k€ financé par l'École, cette dernière réserve 150 k€ à ce projet en 2024.

#### QBIO – projet de laboratoire L2 – Dani AMOR – 300 K€

Le recrutement de Dani AMOR en 2023 a lancé l'étude de la création d'un nouveau laboratoire de recherche expérimentale sur le site de Montrouge. Les travaux de ce laboratoire, intégrant un espace de niveau L2, seront réalisés en 2024.

#### Campus Montrouge

Dans ce projet ambitieux et stratégique d'un Campus urbain ouvert à Montrouge porté par l'État, la Ville de Montrouge, l'Université Paris Cité et l'ENS-PSL, l'implication de Grand Paris Aménagement et de l'EPAURIF a été acté courant 2023 afin d'accompagner les parties prenantes. La stabilisation de la programmation et la réalisation des premières études et diagnostics sont prévus fin 2023 / début 2024.

### **Transformation de l'École et amélioration de la qualité de vie au travail et des campus**

Le patrimoine immobilier de l'ENS-PSL reste un élément stratégique, non seulement pour l'atteinte des objectifs de formation et de recherche, mais également pour l'accueil des étudiants et la vie de Campus dont l'internat.

#### Tous sites – Rénovation / modernisation de l'hébergement – 100 K€

L'École se trouve aujourd'hui confrontée à une indispensable remise à niveau de ses internats, autour des principales questions de modernisation, de confort, d'hygiène et de sécurité. L'aménagement des cuisines fait ainsi l'objet d'une attention particulière. Une première opération de modernisation a été effectuée en 2023 sur le bâtiment Hypnos 1 du campus Jourdan, en créant un véritable espace de convivialité autour d'une cuisine agrandie et totalement équipée reprenant les principes en vigueur dans le bâtiment Hypnos 2 (rénové en 2021).

Sans attendre l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement autour des grandes orientations pour les prochaines années, une nouvelle rénovation de cuisine est prévue en 2024 dans le bâtiment 44-48 rue d'Ulm.

---

<sup>3</sup> Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France.

<sup>4</sup> Equipe LENA POPPA spécialisée dans l'étude neurophysiologique des circuits cérébraux - Equipe CHARRIER spécialisée dans le « développement et la plasticité de la synapse ».

#### 45 Ulm - Rénovation d'espaces sanitaires – 600 K€

Depuis 2021, l'École s'est engagée sur une amélioration de la conception et de l'hygiène des espaces sanitaires ouverts au public, prioritairement sur le campus Panthéon.

Ce programme pluriannuel d'opérations de travaux s'est traduit par la rénovation de quatre blocs sanitaires, la création de cabines adaptées pour personnes à mobilité réduite, la suppression des derniers sanitaires « à la turque » au sein de l'établissement. En 2024, 260 K€ sont positionnés pour permettre d'achever le programme.

#### 45 Ulm – Bâtiment des bibliothèques – Amphithéâtre GALOIS

Les espaces dédiés à l'enseignement se doivent d'offrir des conditions d'ambiance et des équipements à la hauteur des besoins articulés aux nouveaux usages, tant des enseignants que des étudiants.

Le projet de rénovation de l'amphithéâtre GALOIS, en sous-sol, s'impose à la fois pour répondre à cet objectif, et pour rendre cet espace plus convivial et plus contemporain. Les analyses menées en 2023 ont montré des besoins de modernisations des installations techniques (ventilation, désenfumage). Des études techniques approfondies seront réalisées en 2024 en vue de pouvoir finaliser le programme fonctionnel et technique de l'opération de travaux.

#### 45 Ulm – Département Histoire

En 2024 une enveloppe de 250 K€ est mobilisée pour la rénovation d'une partie du département histoire (salle de réunion / séminaire et bureaux attenants).

### **Transition énergétique et environnementale**

#### Campus Jourdan – Modification de la chaufferie gaz – 360 K€

Sur le campus Jourdan, l'École a contractualisé en 2023 avec la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) pour raccorder les bâtiments historiques du campus sur le réseau de chaleur urbain permettant de supprimer l'actuelle chaufferie gaz. Ces travaux seront réalisés en 2024, après la fin de la période de chauffe de l'hiver 2023 / 2024. Cette opération bénéficie d'un financement spécifique de l'État à hauteur de 300 K€ dans le cadre du programme « plan de sobriété énergétique » dit « Résilience2 ».

Dans la continuité des premières investigations réalisées sur le campus Montrouge concernant la consommation énergétique, un programme ambitieux d'audits énergétiques des principaux bâtiments du Campus Panthéon a démarré en 2023 et se poursuivra sur 2024.

Ces audits permettront de mesurer plus finement la performance énergétique, et contribuer ainsi à terme, à la formalisation d'un Schéma Directeur des Energies.

### **Rénovation technique - Mise en conformité des bâtiments**

Au-delà des opérations immobilières répondant à des besoins d'aménagement ou de modernisation de bâtiments, une gestion efficace d'un parc immobilier passe également par une maintenance suffisante, engageant la rénovation des installations et équipements techniques.

#### Plan de modernisation des ascenseurs – 360 K€ (première année)

L'École dispose d'un parc d'appareils élévateurs qui nécessite une modernisation.

Un programme pluriannuel d'investissement est enclenché par l'École sur une durée de plus de 5 ans (2023-2028). La première étape concerne le traitement de la vétusté des ascenseurs de l'IBENS. Les études sur ces ascenseurs ont été engagées en 2023 permettant d'envisager les travaux sur les premiers appareils dès 2024.

#### Sécurisation électrique du campus Panthéon – 300 K€

Depuis plusieurs années, l'École investit en faveur d'un renforcement de la sûreté de ses installations électriques haute tension. Depuis 2023, les bâtiments du site du 45 rue d'Ulm sont connectés à une boucle haute tension depuis le poste de livraison (site Lhomond) permettant ainsi d'intervenir sur les installations d'un bâtiment sans neutraliser l'alimentation des autres.

Sur le campus Panthéon, au titre du programme de rénovation, la rénovation du poste de transformation du bâtiment des bibliothèques est prévue en 2024.

### Sécurité incendie et sûreté – 280 K€

L'École poursuit ses actions en faveur de la mise en sécurité des biens et des personnes. Il a notamment été identifié un besoin de modernisation et d'harmonisation des installations centrales de sécurité incendie entre différents bâtiments d'un même site (Montrouge, 45Ulm & bâtiment bibliothèque) ou à l'occasion de projet d'ampleur (Bâtiment Grand Hall). Il est donc prévu en 2024 une enveloppe de 280 K€.

Toutes les opérations immobilières sont précisées dans les annexes 4 et 5 du présent document.

## 1.3 Actions liées aux contrats de recherche

Avec 25 M€ de recettes des contrats de recherche prévues en 2024 (soit 18% des recettes) et plus de 25 M€ de dépenses en AE et en CP (soit entre 17 % et 19% des dépenses) de l'ENS-PSL, l'activité des contrats de recherche est très importante et témoigne du dynamisme des équipes de recherche dans l'obtention de financements externes (français, européen et internationaux).

La tendance est à la hausse : pour les recettes de +2,6 M€ et en très légère hausse pour les dépenses (+0,1 M€ en AE et +0,3 M€ pour le CP).

Recettes prévisionnelles de l'ENS (hors opérations immobilières)	BI 2023	BI 2024	Variation 2024-2023	Part relative 2024
ANR hors investissements d'avenir	5 462 008	4 289 542	-1 172 466	17%
ANR investissements d'avenir	5 606 241	10 139 434	4 533 193	40%
Contrats et prestations de recherche hors ANR	2 309 860	1 766 375	-543 485	7%
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	1 066 463	1 141 078	74 615	5%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	1 936 109	1 384 831	-551 278	5%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	1 578 400	2 518 302	939 902	10%
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	4 592 920	3 939 759	-653 161	16%
<b>Total</b>	<b>22 551 999</b>	<b>25 179 321</b>	<b>2 627 322</b>	

L'activité liée à l'ANR<sup>5</sup> (hors investissement d'avenir), qui représente 17% des recettes contractuelles fléchées en 2024, est en augmentation depuis cinq ans, en raison des nombreux succès des équipes de recherche de l'ENS-PSL aux appels génériques successifs depuis 2018. Ainsi, 26 contrats de recherche ont été obtenus lors de la campagne 2019 puis 21 en 2020, 31 en 2021, 21 en 2022 et 27 en 2023.

Le nombre de dépôts pour l'appel à projets générique au sein desquels un chercheur de l'ENS-PSL est impliqué est en forte hausse : 105 en 2021, 77 en 2022, 149 en 2023 et enfin 157 projets concernés dans l'appel à projet de 2024. Cela laisse augurer des résultats très positifs en 2023 dans les proportions des meilleures années en lien avec l'augmentation du budget de l'ANR.

L'ENS-PSL a obtenu des résultats encourageants lors du premier appel à projets Access ERC Starting<sup>6</sup>, avec le financement de deux projets parmi les 30 sélectionnés au niveau national.

<sup>5</sup> ANR : Agence nationale de la recherche

<sup>6</sup> Il s'agit d'un appel à projet spécifique lancé par l'ANR en 2022 pour 2023. L'objectif de l'appel ACCESS ERC est d'accompagner de jeunes chercheurs et chercheuses en Sciences Humaines et Sociales dans la préparation d'une première candidature à l'ERC Starting Grants, en leur permettant notamment de renforcer leur CV, afin qu'ils soient compétitifs à cet appel. Au vu de cette ambition, le programme Access ERC consiste à financer des contrats post-doctoraux environnés de deux ans (24 mois), pour de jeunes docteurs, accueillis dans des laboratoires de recherche français.

Néanmoins, les recettes affichées au budget sont en baisse. En effet, a été fait le choix d'une posture prudentielle pour le budget initial, dans l'attente des travaux actuellement menés sur l'augmentation du périmètre de la gestion pluriannuelle des contrats. A l'issue de ces travaux et des appels à projets 2023 effectivement signés, la prévision budgétaire sera réajustée.

Le Programme investissement d'avenir (PIA) dans son ensemble reste déterminant pour la recherche de l'ENS-PSL, et représente 40% des recettes contractuelles fléchées. Les financements destinés aux deux Laboratoires d'excellences prolongés jusqu'en 2024, *ICFP*<sup>7</sup> en physique et *Memolife* en biologie, ainsi que les 2 EUR<sup>8</sup> *Translitterae* et *Frontcog* constituent toujours une part majeure de nos recettes et de nos dépenses de recherche. Est attendu, en 2024, le versement de 5 M€ sur le projet *FrontCog*, expliquant la hausse observée. De plus, notre réussite, au sein de PSL, pour deux projets dans le cadre de l'appel *EQUIPEX+ : IDEE*<sup>9</sup> et *IMF-NMR*<sup>10</sup> nous apporte des crédits complémentaires. Il y a également un PEPR<sup>11</sup> obtenu en informatique *Securecompute* et l'École accompagne le dépôt de plusieurs projets lancés par d'autres PEPR (*FairCarboN* notamment). Le PIA continuera à financer cette année plusieurs chaires de recherche en intelligence artificielle dans le cadre du projet *PRAIRIE*<sup>12</sup>.

Concernant les appels à projets européens, représentant 16% des recettes contractuelles fléchées, l'ENS-PSL va disposer en 2024 de deux bourses ERC<sup>13</sup> dont une Consolidator Grant : *iQuake* obtenue en 2023 pour 2 M€ qui commencera en 2024 et 1 Synergy Grant, *WHIRLS* pour 3 M€ qui commencera également en 2024, témoignant ainsi de notre attractivité. Sur le programme MSCA<sup>14</sup>, trois bourses individuelles ont commencé en 2023 ainsi que trois Doctoral Networks, en légère augmentation par rapport 2022. L'École a également obtenu un projet de collaboration en coordination en innovation EIC<sup>15</sup> *Pathfinder*, pour un budget de 800 K€ pour l'ENS sur les 3 M€ alloués en total au projet.

Concernant les dépôts des projets européens, 14 ERC (starting, consolidator et advanced) ont été déposés en 2023, dont plusieurs ont passé la première étape, ainsi que 4 projets Doctoral Network et 12 bourses MSCA individuelles.

Au cours de l'année 2023, la politique d'aide au dépôt notamment aux projets en Sciences Humaines et Sociales a été renforcée dans l'objectif d'augmenter le nombre de dépôts et de sélection des projets. Enfin, il faut noter l'obtention par des chercheurs de l'ENS-PSL de plusieurs financements provenant de la Région Île-de-France (notamment pour l'appel *PrPhD*<sup>16</sup>) mais aussi avec des universités et structures de recherches américaines pour des montants significatifs (notamment avec Harvard University, University of Pennsylvania, Schmidt Futures, Simons Foundation), ainsi que des dépôts de projets dans le cadre des appels à projets du NIH<sup>17</sup> (en collaboration avec UCLA<sup>18</sup>, Einstein Medical School), de GoogleAI et du John Templeton Foundation.

## 1.4. Actions levées de fonds

La première campagne de levée de fonds entreprise en 2018 par la Fondation de l'ENS en partenariat avec l'ENS-PSL est arrivée à son terme fin 2022 et a permis de collecter 40 M€. Les années 2023 et 2024 sont l'occasion de stabiliser et faire perdurer les programmes soutenus par le mécénat depuis 2018 tout en préparant les axes de collecte de la prochaine campagne.

---

<sup>7</sup> *ICFP : International center for fundamental physic – Centre international de Physique Fondamentale et de ses interfaces*

<sup>8</sup> *EUR : École universitaire de recherche*

<sup>9</sup> *IDEE : Innovations données et expérimentations en éducation*

<sup>10</sup> *IMF-NMR : Integrated multiple field - nuclear magnetic resonance - résonance magnétique nucléaire (RMN) à champ multiples intégrés*

<sup>11</sup> *PEPR : Programmes et équipements prioritaires de recherche*

<sup>12</sup> *PRAIRIE : Paris Artificial Intelligence Research Institute – Institut de recherche sur l'intelligence artificielle de Paris*

<sup>13</sup> *European Research Council – Conseil Européen de la Recherche*

<sup>14</sup> *MSCA : Marie Skłodowska-Curie Actions*

<sup>15</sup> *Le Conseil européen de l'innovation (EIC) est une initiative phare d'Horizon Europe, dotée d'un budget de 10 milliards d'euros sur la période 2021-2027. Son objectif principal est d'identifier, de développer et de soutenir des technologies et innovations révolutionnaires. Il offre un soutien financier spécifique aux start-ups, PME et équipes de recherche engagées dans des innovations à haut risque et à fort impact, en mettant particulièrement l'accent sur la mise à l'échelle de solutions révolutionnaires alignées sur les objectifs du Green Deal européen et du plan de relance pour l'Europe.*

<sup>16</sup> *La Région Île-de-France soutient l'emploi scientifique en lien avec les besoins des entreprises en cofinçant des allocations doctorales*

<sup>17</sup> *National Institutes of Health – Instituts américains de la Santé*

<sup>18</sup> *UCLA : University of California Los Angeles*



Le soutien aux étudiants demeure un axe majeur de collecte. Il se décline en plusieurs volets. Le complément de bourses sur critères sociaux continue avec l'objectif d'augmenter la bourse de chaque étudiant et étudiante bénéficiaire un peu plus chaque année pour doubler le montant versé par le CROUS. Pour l'année 2024, est programmé un versement représentant 75 % du montant de la bourse en y consacrant à minima 240 000 €. Pour mémoire, cette somme était de 100 K€ pour l'année universitaire 2020-2021 et représentait environ 35 % du montant de la bourse.

Le programme *femmes et sciences* initié en 2023 sera reconduit. L'École souhaite agir de manière précise et efficace sur ce qui limite l'accès des étudiantes au plus haut niveau d'études scientifiques. Trois disciplines, où les femmes sont notoirement sous-représentées, sont ciblées : mathématiques, physique et informatique. Grâce à la promesse d'un don pluriannuel (reçu en 2023) de 300 K€ sur 5 ans d'un couple de généreux donateurs, toutes les jeunes femmes reçues au concours normalien étudiant dans ces disciplines, recevront une bourse de 1 000 € / mois pendant toute leur scolarité (3 ans).

Les dons continueront aussi à soutenir la mobilité internationale et le programme des bourses olympiques pour lequel une nouvelle convention avec le lycée Louis-le-Grand a été signée en 2023 afin de préparer les bénéficiaires médaillés des olympiades internationales de mathématiques à intégrer l'ENS-PSL après une année de classe préparatoire. Ainsi, ce sont deux nouveaux bénéficiaires qui devraient être accueillis à l'École à la rentrée universitaire 2024. Par ailleurs, la Fondation travaille toujours activement à la collecte de fonds afin de pérenniser le programme Médecine-Humanités qui dépend exclusivement de fonds de mécénat. Trois mécènes financent actuellement ce programme, la Fondation Bettencourt Schueller, la MGEN et AXA.

En matière de recherche et formation, l'ENS-PSL compte onze chaires de mécénat actives avec le projet d'en mettre en place de nouvelles en 2024 notamment dans le domaine des humanités encore sous-représenté. A titre d'exemple et comme premier jalon, la chaire d'anthropologie européenne a été renouvelée en 2023. Celle portant sur l'IA et la justice sociale (chaire Abeona / ENS / Obvia) perdurera avec le projet de création d'un institut sur cette thématique d'actualité (IA Act européen).

Une nouvelle chaire a par ailleurs vu le jour en 2023, elle porte sur l'étude de l'espace comme territoire ou bien commun. De nouveaux projets de chaires devraient se concrétiser en 2024, les thématiques porteraient sur les nouveaux risques climatiques ou encore la décarbonation.

Le projet structurant et transdisciplinaire QBio qui s'inscrit dans la politique de recherche de l'École et plus largement dans celle de PSL continue son développement au sein de ParisSanté Campus avec, grâce au mécénat, le recrutement chaque année d'un jeune chercheur ou d'une jeune chercheuse en pointe sur une thématique en lien avec la biologie quantitative (via le programme des Junior research chair notamment).

Suite à l'appel à dons 2023, les fonds collectés seront fléchés en 2024 comme les années passées à la fois pour le soutien aux normaliens, la recherche et le patrimoine avec, au sein de ces deux derniers domaines, une place spécifique pour les bibliothèques (rénovation de salles, de livres anciens, travaux de recherche sur des fonds d'archives et des manuscrits). La collecte dans le cadre de cet appel annuel est en moyenne de 150 K€.

Ce sont des fonds cruciaux car ils permettent d'initier de nouveaux programmes et soutenir ainsi l'émergence de projets notamment dans le domaine des humanités (à titre d'exemple le projet Michel Serres afin de soutenir la publication et l'étude des œuvres complètes du philosophe ou encore le lancement du programme d'études démocratiques et ses chaires de pratique sur le climat, la santé, le travail, la géopolitique, l'engagement citoyen).

L'objectif principal de l'année 2024 en matière de levée de fonds sera d'identifier des axes forts de collecte afin de lancer une nouvelle campagne d'envergure. Quelques pistes peuvent d'ores et déjà être précisées comme la rénovation d'une partie du patrimoine immobilier sur les différents campus que compte l'ENS-PSL, le soutien aux axes stratégiques pour l'école en recherche et formation et à impact pour la société (politiques publiques, action en faveur de la diversité sociale, innovation ...).

## 1.5. Politique de l'emploi et de développement des ressources humaines

Pour 2024, l'École doit s'adapter aux contraintes budgétaires induites par l'inflation, une compensation partielle des augmentations successives du point d'indice et un marché de l'emploi qui reste en forte tension sur de nombreux métiers. Elle mobilise toutes les ressources propres disponibles pour répondre aux demandes de moyens RH qui progressent de plus de 15% par rapport à la campagne 2023, notamment en matière de fonctions support et soutien. L'effort consenti est important au regard des ressources disponibles pour maintenir le niveau d'emploi

et poursuivre les investissements sur les grands projets stratégiques de l'établissement. Par ailleurs, face aux défis de la transition énergétique, il s'agit d'investir et d'innover en conjuguant préoccupations environnementales et sociales dans une recherche de bien-être au travail par le respect des conditions de travail ou encore l'égalité des chances.

La progression anticipée en 2024 de la subvention pour charges de service public (SCSP) tient compte de la compensation partielle, dans le cadre des budgets 2023 et 2024, des mesures annoncées en juin par le ministre de la transformation et de la fonction publiques (hausse du point d'indice, prime pouvoir d'achat, ajout de 5 points d'indice à tous les fonctionnaires au 1er janvier 2024, relèvement du taux de prise en charge des abonnements aux transports collectifs, revalorisation du barème de monétisation des CET).

Pour la construction de son budget 2024, l'ENS-PSL doit donc s'adapter pour financer sur ses réserves non fléchées la part des engagements de l'État non tenus sur l'ensemble des mesures salariales prises au niveau national.

Pour l'École, l'enjeu est donc de garantir et sécuriser le financement de la masse salariale sur le long terme en contenant la progression des dépenses de personnels pour maintenir sa capacité d'investissement. Les ressources propres seront mobilisées pour financer une part importante de la campagne de moyens ainsi que les effets du glissement vieillesse technicité dû à la progression de carrière des personnels et un ralentissement des départs en lien avec la réforme des retraites (GVT en progression et estimé à 260 K€ pour 2024).

Le recrutement sur concours reste une priorité pour les postes d'enseignant et sur les fonctions support. Toutefois, le nombre de candidats aux concours continue de chuter comme pour l'ensemble de la fonction publique et l'École n'est pas épargnée par cette désaffection des concours.

Les tensions sur le marché du travail s'étendent maintenant à de nombreux métiers en lien avec les fonctions support (informatique, finance, ressources humaines, patrimoine notamment). Malgré nos efforts pour faire face à la pénurie de candidats sur les emplois BIATSS (développement du sourcing, utilisation des réseaux sociaux, participation à des salons dédiés à l'emploi) et renforcer l'attractivité de l'École par une politique salariale et indemnitaire dynamique, les délais de recrutement s'allongent.

La mise en place d'une politique RH s'appuie sur plusieurs leviers. L'ENS-PSL met au centre de ses priorités le renforcement de l'égalité femmes hommes, le développement et l'accompagnement du recrutement des personnes en situation de handicap.

Les orientations stratégiques de l'ENS-PSL en matière de ressources humaines s'inscrivent donc dans la continuité des actions déjà engagées et tiennent compte du contexte économique et social ainsi que des nombreuses évolutions réglementaires au sein de la fonction publique.

La maîtrise de la masse salariale et la garantie de la soutenabilité budgétaire pluriannuelle des orientations de l'École en matière de politique d'emploi constituent, rappelons-le, un point d'extrême attention au regard des effets pluriannuels des arbitrages RH des campagnes de moyens.

### 1.5.1. Stratégie RH en matière d'emplois et de développement des carrières

La démarche déployée a pour but de faciliter l'adéquation des ressources et des compétences aux nouveaux besoins prioritaires en maîtrisant les équilibres budgétaires. Cette vision à long terme intègre la valorisation des compétences de chacun et l'accompagnement du développement des parcours professionnels.

Au regard des missions de l'École et de son engagement dans les objectifs poursuivis par PSL, l'École s'attache à développer, autant que possible, le potentiel d'enseignement et de fonctions soutien et support. Dans cette perspective, le nombre de recrutements a été déterminé en relation avec les départs à la retraite programmés, les mobilités sortantes, l'analyse des possibilités de mobilités internes, un renforcement de la mutualisation, les vacances définitives de postes et nos marges de manœuvre dans un contexte budgétaire contraint.

La prévision des départs en retraite de l'année 2024 est estimée à 16 (dont 3 enseignants). Ce chiffre est proche de celui de 2023 (15 dont 1 enseignant). Toutes les marges de manœuvre de masse salariale en lien avec des départs ont été utilisées dans une logique d'optimisation des ressources.



Au-delà de la compensation partielle des mesures en lien avec le pouvoir d'achat, les effets de la campagne exceptionnelle 2023 ont pesé sur notre capacité à dégager des marges de manœuvre pour 2024.

<b>Prévision de départs en retraite l'année 2024</b>			
	<b>Départs certains</b>	<b>Départs possibles Droits ouverts en 2024</b>	<b>TOTAL</b>
Enseignants chercheurs	2	1	3
BIATSS CAT A	1	1	2
BIATSS CAT B	3	0	3
BIATSS CAT C	3	5	8
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>16</b>

### 1.5.2. Les grandes tendances de la campagne de moyens 2024

Le dimensionnement de la campagne d'emplois 2024 prend en compte l'ensemble des demandes de toutes les entités soit 215 demandes (187 en 2023 et 183 en 2022) à l'issue des dialogues de gestion. 140 demandes ont été satisfaites, soit environ 65% de l'ensemble des besoins exprimés (73% en 2023 et environ 60% en 2022 et 2021). Il s'agit donc d'une mobilisation importante des moyens de l'École pour répondre aux besoins RH prioritaires.

Les demandes de postes BIATSS progressent à nouveau et représentent 78% de la totalité des demandes contre 73% pour la campagne 2023. Cette tendance s'observe depuis plusieurs années alors que les demandes de poste d'enseignants-chercheurs diminuent légèrement depuis deux ans.

Les besoins de compétences déclarés par l'ensemble des structures de l'École ont été analysés en prenant en considération la nécessaire dimension pluriannuelle de la politique de l'emploi. Dans un contexte budgétaire en tension, cette démarche est essentielle pour garantir un équilibre budgétaire permettant à l'École d'assurer ses missions de recherche, d'enseignement, de pilotage ainsi que de vie de campus.

Une attention particulière a été portée en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le milieu professionnel aussi bien dans le domaine académique que sur les fonctions support et soutien. Pour ce faire, 2 postes seront réservés pour des recrutements par la voie contractuelle en application de l'article L352-4 du Code général de la fonction publique et de l'article 29 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

### 1.5.3. Les choix opérés au titre de l'arbitrage des ressources pour l'année 2024

#### 1.5.3.1. L'emploi académique

Les arbitrages ont permis de satisfaire 4 demandes de postes de titulaires (cf. Annexe 2 - Tableau 1) sur les 9 postes de PU et MCF demandés par les départements. Malgré une faible marge de manœuvre due à la stabilité des effectifs de PU et de MCF entre 2022 et 2023, l'École affirme son engagement avec une politique de ressources humaines ambitieuse au service de l'enseignement et de la recherche. Le remplacement de 2 départs (réussite concours, mobilité) associé à un repyramidage et à la création d'un poste démontre la détermination de l'École à préserver et développer, autant que possible, l'emploi pérenne.

Comme lors de la campagne 2023, 34 postes de contractuels ont été arbitrés. Ils correspondent à des renouvellements de postes d'enseignants contractuels, AGPR, ATER, lecteurs de langue, etc (cf. Annexe 2 - Tableau 3).

Deux demandes de chaire de professeur junior en économie et en physique ont été arbitrées pour des recrutements opérés par PSL. Ils figurent dans la liste des contractuels au regard de leur modalité initiale de recrutement prévue par la LPR.

Par ailleurs, le recrutement d'un professeur junior en physique est arbitré dans le cadre du dispositif ENS adopté par le conseil d'administration de l'École le 3 octobre 2017. Cette procédure permet de recruter des enseignants-chercheurs très prometteurs dénommés « professeurs juniors de l'ENS » sur des postes de contrat à durée déterminée (CDD) de 5 ans et demi, avant possibilité de recrutement sur un poste de professeur de l'ENS de contrat à durée indéterminée (CDI).

#### 1.5.3.2. L'emploi BIATSS

Les choix opérés en matière d'emplois BIATSS visent à renforcer l'ensemble des fonctions soutien et support relevant des périmètres de responsabilité de la Direction, des Départements scientifiques et de la Direction générale des services.

L'École maintient sa priorité sur l'emploi pour garantir la continuité pédagogique et assurer le fonctionnement de ses services et infrastructures.

L'analyse des besoins de compétences et des missions a été privilégiée pour déterminer les priorités en matière d'arbitrage des emplois pérennes et des besoins ponctuels. Pour faire face aux besoins croissants de compétences, 70 demandes de recrutement d'agents contractuels ont été acceptées auxquels s'ajoutent 11 recrutements de contractuels de moins de 12 mois pour répondre à des besoins saisonniers ou à un surcroît ponctuel d'activité (cf. Annexe 2 - Tableau 4).

L'École porte une attention particulière aux perspectives de promotion des agents titulaires et de titularisation des agents contractuels occupant des postes pérennes. A ce titre, un volume important de concours sera ouvert en 2024.

En fonction du quota de postes par catégorie, 15 postes devraient être ouverts aux concours au titre de l'année 2024 sur les 41 demandes transmises par les structures contre 11 en 2023 (cf. Annexe 2 - Tableau 2). Cet effort de l'établissement vise à stabiliser des agents contractuels et à offrir des perspectives d'évolution aux agents en poste sur des emplois pérennes.

De plus, l'École proposera 6 postes ouverts à la mobilité interne ou externe. Ces postes pourront notamment être occupés par des accueils en détachement (cf. Annexe 2 - Tableau 5).

#### 1.5.3.3. Synthèse des arbitrages

##### Les concours et les postes ouverts à la mobilité

Concours EC	4
Concours BIATSS	15
Mobilités EC	0
Mobilité BIATSS	6
<b>Total</b>	<b>25</b>

### L'emploi enseignant chercheur (hors concours)

	Création (besoin pérenne)	Remplacement ou Prolongation	Besoin temporaire > à 12 mois	TOTAL
Agrégés préparateurs (AGPR)		7		7
ATER		13		13
CPJ (recrutements PSL)	2			2
Professeur junior ENS	1			1
Doctorant				0
Professeur associé (PAST)		1		1
Maitres de langue		1		1
Lecteur langue		7		7
Enseignant contractuel			2	2
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>34</b>

### L'emploi BIATSS contractuel (hors concours, ouvertures à la mobilité et besoins saisonniers/surcroît d'activité)

	Création (besoin pérenne)	Remplacement ou Prolongation	Transformation	Besoin temporaire > à 12 mois	TOTAL
Adjoint technique		6		9	15
Assistant ingénieur		6	1	2	9
Ingénieur de recherche		1			1
Ingénieur d'études	1	8		4	13
Technicien	2	12		11	25
Apprenti				7	7
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>33</b>	<b>1</b>	<b>33</b>	<b>70</b>

11 recrutements de contractuels d'une durée de moins de 12 mois, correspondant à 3,02 ETPT en 2024, s'ajoutent pour répondre à des besoins saisonniers ou à un surcroît ponctuel d'activité (3 TECH et 5 ATRF).

## 1.5.4. Les moyens en ressources humaines pour 2024

### 1.5.4.1. La masse salariale de l'établissement

La prévision de trajectoire budgétaire pour 2024 conduit à anticiper une enveloppe de masse salariale supérieure à celle de 2023 afin d'absorber le coût de la hausse des rémunérations dans un contexte de financement partiel par l'État de certaines mesures qu'il a décidé. Il s'agit de tenir compte de l'augmentation des dépenses due principalement :

- ✓ au relèvement de l'indice minimum de traitement des agents publics au niveau du SMIC, de l'augmentation de 3,5% du point d'indice le 1er juillet 2022 puis 1,5% le 1er juillet 2023, de l'attribution de 5 points d'indice à tous les fonctionnaires au 1er janvier 2024 et de certaines mesures spécifiques comme l'évolution du taux de prise en charge partielle du transport domicile travail ;
- ✓ à la rémunération forfaitaire mensuelle minimale des doctorants qui atteindra 2100 € brut au 1er janvier 2024 contre 2044,12 € actuellement.
- ✓ A l'évolution de la grille de rémunérations des contractuels continuera de suivre l'évolution du traitement des fonctionnaires en prenant en compte les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice ainsi que la qualification détenue par l'agent et son expérience professionnelle.

La masse salariale inscrite au budget initial 2024 est calculée sur la base d'une reconduction de la dotation en masse salariale de la subvention pour charges de service public augmentée des mesures RH prévues dans la LPR (dont la revalorisation des contrats doctoraux) et de 50% du coût des mesures salariales annoncées par le ministre de la transformation et de la fonction publiques le 12 juin 2023 (1,5% d'augmentation du point d'indice, ajout de 5 points d'indice à tous les fonctionnaires au 1er janvier 2024...). Pour 2024, le coût de ces mesures représentera environ 2,3 M€ pour l'établissement.

Il faut également souligner que les relèvements successifs de l'indice minimum de traitement des agents publics au niveau du SMIC continueront d'avoir un impact important sur le budget de l'École notamment par sa diffusion sur une large population comprenant les élèves normaliens et les agents de catégorie C.

La compensation partielle des mesures décidées par l'Etat en juin 2023, l'augmentation du SMIC et de la rémunération forfaitaire des contrats-doctoraux fragilisent la construction du budget 2024 et réduirait mécaniquement les marges de manœuvre nécessaires pour répondre aux besoins de compétences et aux repyramidages des emplois. Nous avons fait le choix de prélever sur les réserves pour conserver l'ensemble de nos marges de manœuvre.

La masse salariale prévisionnelle 2024 s'établit à 96 570 659 € dont 13 846 812 € de dépenses de personnel fléchées, essentiellement des contrats de recherche (91 986 873 € au budget initial 2023, dont 13 173 955 € de crédits fléchés en personnel).

Elle se partage selon deux ensembles, État et ressources propres et représente 65% des dépenses de l'École comme en 2023.

#### 1.5.4.2. Dépenses de masse salariale issues des arbitrages 2024

Hors contrat de recherche, le budget 2024 tient compte des arbitrages positifs de la campagne de moyens RH représentant un coût total de 2 683 804 € contre 2 688 441 € en 2023. Le coût de la campagne de moyens RH est contenu pour assumer les dépenses incompressibles de masse salariale. Sur la même période, les effectifs en PPP19 devraient se stabiliser au niveau de 2023 (hors contrats de recherche). Le nombre de postes pérennes n'augmente pas mais les repyramidages des emplois BIATSS se poursuivent dans le cadre d'une politique de développement et de montée en compétences dans tous les domaines.

Cette dynamique devrait perdurer pour tenir compte des évolutions des missions de service public et faire face aux difficultés de recrutement dans l'ESR et au manque d'attractivité actuelle de la fonction publique.

Le coût des arbitrages issus de la campagne d'arbitrage 2024 se répartit comme suit :

	<b>NB de demandes</b>	<b>Nb de demandes accordés</b>	<b>Moyen (MS 2024)</b>	<b>Moyen (MS 2025)</b>
Sciences	61	39	709 714 €	1 289 618 €
Lettres	36	25	392 693 €	809 690 €
Direction	26	19	640 303 €	450 434 €
DGS	92	57	941 094 €	1 017 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>	<b>140</b>	<b>2 683 804 €</b>	<b>3 567 492 €</b>

Afin de couvrir le coût des arbitrages, l'École doit mobiliser une enveloppe importante de crédits sur les ressources propres équivalente à la dépense prévisionnelle.

Un effort très conséquent est consenti par l'École pour maintenir le niveau d'emploi et garantir la soutenabilité budgétaire des arbitrages en faisant porter majoritairement les dépenses d'investissement sur le fonds de roulement au profit de la masse salariale et des crédits de fonctionnement.

La masse salariale dédiée aux contrats de recherche représente un budget en ressources propres de 13 846 812 € (13 173 955 € au budget initial 2023 et 12 227 360 € exécutés en 2022).

## 2. PRÉSENTATION DES TABLEAUX BUDGÉTAIRES 2024

Dépenses de crédits de paiement (CP en M€)	CF 18	CF 19	CF 20	CF 21	CF 22	BI 23	BR2 23	BI 24
Personnel	78,8	80,4	82,00	83,74	87,64	91,99	96,74	96,57
Fonctionnement	24	31,2	30,56	30,10	31,82	39,89	39,51	37,65
Investissement	7,6	6,1	5,61	11,22	8,82	11,51	13,51	11,47
<b>Total Dépenses en CP</b>	<b>110,4</b>	<b>117,6</b>	<b>118,17</b>	<b>125,07</b>	<b>128,27</b>	<b>143,38</b>	<b>149,76</b>	<b>145,69</b>
<b>Excédent</b>	<b>3,3</b>	<b>1,6</b>	<b>5,19</b>	<b>4,28</b>	<b>5,01</b>			

Recettes (M€)	CF 18	CF 19	CF 20	CF 21	CF 22	BI 23	BR2 23	BI 24
Globalisées	92,8	96,3	100,96	105,04	106,05	109,24	111,56	111,69
Fléchées	20,9	22,9	22,40	24,31	27,24	28,55	27,32	31,38
<b>Total Recettes</b>	<b>113,7</b>	<b>119,2</b>	<b>123,36</b>	<b>129,35</b>	<b>133,28</b>	<b>137,80</b>	<b>138,87</b>	<b>143,07</b>
<b>Déficit</b>						<b>5,59</b>	<b>10,88</b>	<b>2,62</b>

La trajectoire financière et budgétaire de l'École, constatée depuis 2018, reste fortement à la hausse, tant en recettes (+29,4 M€) qu'en dépenses (+35,3 M€). Les constantes et les contraintes, sur lesquelles a été établi le budget 2024, sont en grande partie similaires à celles relevées en 2023. Ainsi les déficits, budgétaire et comptable, que nous envisagions déjà sur l'exercice 2023, doivent continuer à être regardés à l'aune de la structure de nos recettes, de notre politique d'investissement et de notre assise financière (fonds de roulement et trésorerie). Le contexte international, mais aussi les décisions

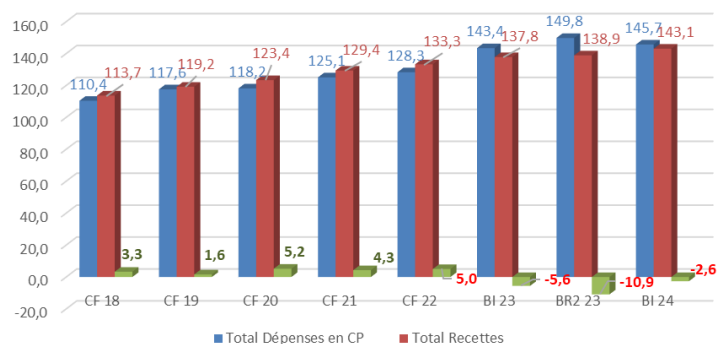
prises à l'échelon national ont des répercussions financières fortes sur les équilibres budgétaires de l'établissement. D'autres éléments internes, mais tout aussi structurels, ont aussi un impact significatif sur la construction budgétaire, en conduisant à modifier les méthodes de budgétisation ou en réévaluant les impacts. A cet égard, la bascule dans un nouveau système d'information financier (SIFAC : supra cf. § 1.2.1 Projets liés aux systèmes d'information) a conduit à réexaminer les modalités de prévision des contrats de recherche dont la gestion est désormais pluriannuelle pour une grande partie d'entre eux. A terme, les travaux, initiés depuis plusieurs années à la demande des Commissaires aux comptes (CAC), conduiront à ajuster les prévisions sur des pans stratégiques de la construction budgétaire, notamment pour ce qui concerne l'impact des financements externes des immobilisations ou encore la détermination du produit des contrats de recherche : ces évolutions méthodologiques, ayant été mise en œuvre en particulier sur l'exercice 2023, feront l'objet d'une analyse puis d'une validation de la part de nos CAC et seront donc intégrés ultérieurement dans la programmation budgétaire 2024, tout au moins à l'issue de la clôture 2023.

Les modalités de présentation des prévisions budgétaires 2024, proposée ci-dessous, suivent les préconisations de la circulaire annuelle commune de la Direction Générale des Finances Publiques et de la Direction du Budget relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes et opérateurs de l'État. Elles consistent à mettre en exergue les enjeux budgétaires et comptables annuels, tout en se référant aux agrégats principaux de la gestion financière. Ainsi seront successivement décrits, les autorisations budgétaires limitatives, puis l'équilibre financier prévisionnel et enfin l'analyse de la soutenabilité financière de l'établissement.

Sur le fond, la situation financière prévisionnelle de l'École est globalement satisfaisante, même si l'établissement est contraint de prendre en charge certains surcoûts qui s'imposent à lui, au risque de dégrader certains de ses équilibres financiers.

Ainsi les recettes restent pour 2024 en croissance (+5,3 M€ par rapport au BI 2023), tout comme les dépenses (+2,3 M€ en crédits de paiement par rapport au BI 2023), mais cette augmentation reste de moindre niveau que

Variation des autorisations budgétaires  
2018-2024



celle prévue en 2023. Ceci explique une prévision de déficit budgétaire de -2,6 M€, qui constitue cependant une amélioration importante (53 % : +3 M€) par rapport au déficit déjà prévu au BI 2023.

Ainsi, est prévue pour 2024 une augmentation des recettes aussi bien au titre des recettes globalisées (+2,5 M€) que de celles fléchées (+2,8 M€). Pour autant cette croissance ne suffit pas à compenser la hausse des dépenses de l'École, tant en fonctionnement qu'en personnel : des facteurs exogènes l'expliquent (surcoût des fluides, mesures salariales...) et permettent de justifier les déficits qui en découlent. Ceux-ci restent conformes aux modalités de budgétisation présentées ces dernières semaines par la DGEIP20, autorisant ces déficits, dès lors que l'École dispose d'un fonds de roulement suffisant. Ces niveaux d'autofinancement ne remettent pour autant pas en cause la politique d'investissement de l'École.

## 2.1. AUTORISATIONS BUDGETAIRES LIMITATIVES

Conformément au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique<sup>21</sup>, les autorisations limitatives concernent tant les emplois (§ 2.1.1) que les crédits budgétaires (§ 2.1.2) dont est précisé le détail des dépenses par destination et des recettes par origine (§ 2.1.3)

### 2.1.1. TABLEAU DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS

Pour mémoire, le plafond d'établissement est composé d'un plafond État, ainsi que d'un plafond ressources propres déterminé par l'établissement en fonction des effectifs financés par les ressources de l'École. En plus d'un volant « politique de l'École », constitué par des recrutements réalisés par l'ENS-PSL sur ses ressources propres, nous y trouvons les contrats de recherche, les contrats doctoraux de PSL, ainsi que les CDSN financés par les autres Écoles normales et ceux de l'École Polytechnique.

Les plafonds État et établissement sont soumis au vote du conseil d'administration.

Le nombre total d'emplois s'établit à 1.841 ETPT (équivalent temps plein travaillé) contre 1.824 ETPT au BI 2023 soit une variation de +17 ETPT. Cette variation du plafond d'emplois s'explique principalement par celle des prévisions de recrutement sur les contrats de recherche (cf. annexe n°2 - Tableau 5).

Le plafond État reste stable entre 2023 et 2024 à hauteur de 1.388 ETPT.

---

<sup>20</sup> Dans la continuité du courrier du 10 novembre 2022 relatif à la préparation des budgets initiaux pour l'exercice 2023, le courrier DGEIP-D2023-011352 du 6 novembre 2023 relatif aux « informations sur la fin de gestion de l'exercice 2023 et sur la préparation du budget initial 2024 » indique que « les réserves financières des établissements doivent être mobilisées le plus largement possible afin que les hausses de charges ne portent pas atteinte aux campagnes de recrutement ni ne viennent pénaliser les projets de recherche ou d'investissement. A cette fin, comme en 2022 et dans les conditions prévues par l'article R. 719-61 du code de l'éducation, les établissements pourront, le cas échéant, obtenir l'équilibre réel des budgets rectificatifs 2023 et/ou des budgets initiaux 2024 en prélevant dans leurs réserves à hauteur de la part non compensée des surcoûts énergétiques ou de ceux liés aux « Rencontres salariales 2023 ».

<sup>21</sup> Son article 58 relative à la comptabilité budgétaire, notamment, indique que : « La comptabilité budgétaire retrace l'ouverture et la consommation des autorisations d'engager et de payer, ainsi que l'enregistrement des recettes autorisées. Elle permet de rendre compte de l'utilisation des crédits et, le cas échéant, des emplois mis à la disposition des ordonnateurs, conformément à la spécialisation de ces crédits et de ces emplois. ». Son article 175 le complète ainsi : « Le budget comprend : Les autorisations budgétaires constituées des autorisations d'emplois, des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des prévisions de recettes de l'exercice ainsi que du solde budgétaire en résultant... »

## 2.1.2. TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Le tableau n° 2 présente les prévisions en recettes<sup>22</sup> d'une part, les autorisations d'engagement<sup>23</sup> et crédits de paiement<sup>23</sup> d'autre part.

### 2.1.2.1. Tableau détaillé des recettes budgétaires

Selon le cadre règlementaire découlant de la GBCP, la construction du budget 2024 s'effectue en matière de recettes par l'analyse :

- ✓ des prévisions d'encaissements, qui peuvent porter sur des recettes d'investissement ou de fonctionnement, y compris sur des créances antérieures à l'exercice ;
- ✓ de la nature, globalisée ou fléchée, des recettes : les recettes fléchées correspondent aux opérations pour lesquelles le financement est dédié à des actions spécifiques, comme, principalement, les contrats de recherche et la plupart des financements de mécénat mais aussi les opérations relevant du CPER.

	Budget initial 2023	Budget initial 2024	Ecart BI2024 / BI2023
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>137 795 669</b>	<b>143 074 089</b>	<b>5 278 420</b>
<b>Recettes globalisées</b>	<b>109 243 670</b>	<b>111 694 767</b>	<b>2 451 097</b>
SCSP	95 443 680	97 568 681	2 125 001
Autres financements de l'Etat	22 500	22 500	0
Fiscalité affectée	150 000	57 000	-93 000
Autres financements publics	5 427 990	5 966 358	538 368
Recettes propres	8 199 500	8 080 228	-119 272
<b>Recettes fléchées *</b>	<b>28 551 999</b>	<b>31 379 322</b>	<b>2 827 323</b>
Financements de l'Etat fléchés	4 534 540	3 200 000	-1 334 540
Autres financements publics fléchés	20 286 885	21 966 729	1 679 844
Recettes propres fléchées	3 730 573	6 212 593	2 482 020

Le montant total des recettes budgétaires est porté pour 2024 à 143,1 M€, soit une augmentation significative de +5,3 M€ par rapport au budget 2023 et de +9,8 M€ par rapport au compte financier 2022. Ce montant reste très proche de celui présenté lors du débat d'orientation budgétaire de juillet 2023 (à hauteur de 145,8 M€), l'écart provenant principalement d'un ajustement des recettes prévues au titre du CPER au vu des informations communiquées depuis par

les financeurs. Il est souligné que ces prévisions ont été augmentées tant au titre des recettes globalisées (+2,5 M€, en particulier la SCSP) que de celles fléchées (+2,8 M€) par rapport à l'année 2023.

#### A- Les recettes globalisées

Indépendamment de la SCSP dont le détail est indiqué ci-après, les recettes globalisées sont ainsi constituées :

- ✓ des autres financements de l'État : la subvention récurrente de la DGESCO<sup>24</sup> est maintenue à 22 K€ comme en 2023 ;
- ✓ de la fiscalité affectée : elle correspond à la recette attendue au titre de la CVEC<sup>25</sup>. Même son montant budgété est en diminution de 93 K€, le montant prévisionnel perçu par l'ENS pour 2024 reste à hauteur de 150 K€. En revanche le traitement de cet encaissement est modifié par rapport aux modalités de gestion jusqu'alors appliquées, dans la mesure où une partie importante du montant encaissé est immédiatement reversé à l'université PSL dans le cadre du financement des Services Mutualisés Supports (SMS) dédiés à la vie étudiante : Welcome Desk, Sport, Santé et Logement. Il est donc apparu opportun de gérer désormais ce financement en opérations pour comptes de tiers (infra cf. 2.2.2. Opérations pour comptes de tiers), ce qui conduit à « débudgétiser » cette partie de la CVEC. Le solde de cette ressource de 57 K€, lui, reste affecté budgétairement au financement du fonds solidarité étudiant comme à compter de 2024 aux projets étudiants ;
- ✓ des autres financements publics pour un montant total de près de 6 M€, soit une augmentation de 538 K€ par rapport au budget initial 2023. Au vu des informations dont dispose l'établissement à la date de préparation du présent budget initial, les estimations suivantes ont été retenues : le préciput ANR devrait être en diminution de -110 K€, ainsi attendu pour 1,5 M€. En revanche, le financement au titre de la prise en charge des contrats doctoraux de PSL est en augmentation de +325 K€ (soit 2,6 M€), tout comme la « part F »

<sup>22</sup> L'article 205 relatif à la comptabilisation des recettes budgétaires dispose que « les recettes sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle elles sont encaissées »

<sup>23</sup> L'article 180 du décret précité dispose : « Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice, les paiements afférents pouvant intervenir les années ultérieures. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'exercice ».

<sup>24</sup> Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

<sup>25</sup> Contribution de Vie Étudiante et de Campus



versée par le CNRS pour l'hébergement des unités de recherche (+250 K€ soit 700 K€). Les recettes liées à l'accueil des doctorants « CDSN » issus des autres ENS et de l'École Polytechnique y figurent à hauteur de 823 K€ (+74 K€), ainsi que le produit des mises à disposition de locaux à PSL (114 K€), la contribution INSERM aux infrastructures (80 K€) et diverses autres participations (76 K€) ;

- ✓ des recettes propres pour 8,1 M€, qui diminuent faiblement (-119 K€) par rapport au budget initial 2023 : les recettes propres sont principalement constituées des recettes d'hébergement (pour 2,15 M€), des frais de gestion sur contrats de recherche (pour 1,6 M€), du produit des prestations de laboratoire en Physique, Chimie et Biologie (pour 925 K€), des droits d'inscription (pour 670 K€) et des recettes de restauration (pour 700 K€). S'y ajoutent diverses autres recettes : produit de mise à disposition de locaux à l'université Paris Cité, remboursement d'engagement décennal, versement de la taxe d'apprentissage, ventes des éditions Ulm. On soulignera que le financement des aides à la mobilité internationale ne figure plus dans ces prévisions de recettes, dans la mesure où ces encaissements sont désormais gérés en opérations pour comptes de tiers (infra cf. 2.2.2. Opérations pour comptes de tiers).

	Exécuté 2022	Budget initial 2023	Budget initial 2024	Ecart 2023/2024
<b>Recettes globalisées</b>	<b>106 045 338</b>	<b>109 243 670</b>	<b>111 694 768</b>	<b>-455 142</b>
<b>SCSP</b>	<b>92 121 587</b>	<b>95 443 680</b>	<b>97 568 681</b>	<b>2 125 001</b>
<b>Autres financements de l'État</b>	<b>22 500</b>	<b>22 500</b>	<b>22 500</b>	<b>0</b>
<b>Fiscalité affecté</b>	<b>129 957</b>	<b>150 000</b>	<b>57 000</b>	<b>-93 000</b>
Préciput ANR	1 829 852	1 600 000	1 489 632	-110 368
Part F CNRS	830 593	450 000	700 000	250 000
Reversement INSERM	0	80 000	80 000	0
Contrats doctoraux normaliens et polytechniciens	435 249	749 000	823 129	74 129
Contrats doctoraux PSL	2 058 130	2 359 000	2 683 598	324 598
PSL - Location Bâtiments Jourdan et travaux LOGOS	109 421	113 990	114 000	10
Autres	373 085	76 000	76 000	0
<b>Sous-total Autres financements publics</b>	<b>5 636 330</b>	<b>5 427 990</b>	<b>5 966 359</b>	<b>538 369</b>
Hébergement	1 911 525	2 100 000	2 150 000	50 000
Restauration	769 485	650 000	700 000	50 000
Prestations de laboratoires	979 154	950 000	925 000	-25 000
Frais de gestion	1 211 779	1 500 000	1 581 588	81 588
MàD Locaux hors PSL	288 191	640 000	666 000	26 000
Droits d'inscription	670 705	670 000	670 000	0
Mise à disposition de personnel	171 241	190 000	64 000	-126 000
Éditions	82 496	65 000	65 000	0
Taxe d'apprentissage	51 712	50 000	50 000	0
Subventions bourses AMIE/ERASMUS	204 683	220 000		-220 000
Mécénat	604 120	250 000		-250 000
Autres	1 189 871	914 500	1 208 640	294 140
<b>Sous-total Recettes propres</b>	<b>8 134 964</b>	<b>8 199 500</b>	<b>8 080 228</b>	<b>-119 272</b>

- ✓ La subvention pour charges de service public (SCSP) :

Le tableau suivant donne le détail de la prévision de SCSP pour 2024.

SCSP	notification définitive 2022	Budget initial 2023	Budget initial 2024	Variation BI2024 / BI2023
<b>Fonctionnement</b>	<b>14 211 393</b>	<b>13 172 951</b>	<b>13 097 221</b>	<b>-75 730</b>
<i>dont sécurité et accessibilité</i>	200 000	100 000	100 000	0
<i>dont concours</i>	987 837	487 837	487 837	0
<i>dont mesure soutien électricité</i>	719 022	0	0	0
<i>dont IUF</i>	112 500	101 250	135 000	33 750
<b>Masse salariale</b>	<b>77 910 194</b>	<b>82 270 729</b>	<b>84 471 460</b>	<b>2 200 730</b>
<i>dont revalorisation du point d'indice 2022</i>	0	2 244 995	2 097 784	-147 211
<i>dont mesures Guerini 2023</i>	0	0	906 957	906 957
<i>dont revalorisation CDSN</i>	175 247	1 746 444	2 549 022	802 578
<i>dont mesure bas salaire élèves fonctionnaires</i>	65 862	1 126 000	1 890 061	764 061
<i>dont diversité</i>	66 666	66 666	66 666	0
<b>Total SCSP</b>	<b>92 121 587</b>	<b>95 443 680</b>	<b>97 568 681</b>	<b>2 125 000</b>

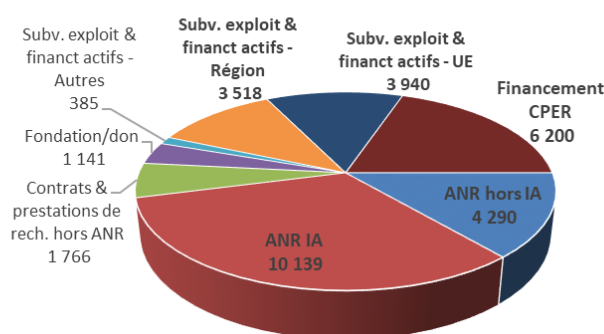
- La SCSP inscrite pour 2024 à hauteur de 97,6 M€ est en augmentation de 2,1 M€ par rapport à celle de l'année dernière et légèrement ajustée par rapport à celle inscrite en LOB (+565 K€). Ce montant prévisionnel est calculé pour couvrir le coût des mesures d'augmentation salariale décidées par l'État, ainsi que du calendrier prévu pour la LPR.
- Certaines variations par rapport au budget 2023 doivent être précisées :
  - en fonctionnement : il apparaît une relative stabilité entre le budget 2023 et celui de 2024. La baisse observée de -66 K€ est le résultat de divers ajustements opérés au BI 2024.
  - en masse salariale : la dotation est portée à 84,5 M€, en croissance de 2,2 M€ par rapport à 2023 : ceci s'explique par trois décisions prises par l'État : les mesures « Guerini » financés à 50% en 2024 (+0,9 M€ par rapport au BI 2023), la revalorisation des CDSN (+0,8 M€) et la mesure dite « bas salaire », consistant à la hausse du minimum d'indice dans la fonction publique qui a déclenché une hausse du traitement des élèves normaliens (+0,8 M€). Il convient de noter, d'une part, que les mesures « Guérini » n'ont pas été financées en 2023 et que, d'autre part, nous sommes en discussion avec la DGESIP sur les deux autres points avec l'ensemble des ENS, car ces mesures n'ont pas été financées ou partiellement.

## B- Les recettes fléchées

Les prévisions de recettes fléchées sont portées à 31,4 M€, soit une augmentation significative (+2,8 M€) par rapport au BI 2023.

Les recettes ici inscrites correspondent en particulier aux prévisions découlant des différentes conventions et contrats de recherche en cours à l'École. Elles ressortent de la programmation pluriannuelle désormais intégrée dans le nouveau système d'information (SIFAC) : celle-ci devra être ajustée de l'exécution constatée à l'issue de la clôture 2023.

### Recettes fléchées au BI 2024 (en K€)



En complément des développements précédents (cf. 1.3 Actions liées aux contrats de recherche supra), il ressort des recettes prévues pour 2024 le détail suivant :

- ✓ Les financements ANR représentent près de la moitié des recettes fléchées du BI 2024.
  - Les financements au titre des investissements d'avenir sont prévus pour 10,1 M€, correspondant notamment à un solde attendu de financements de 5 M€ dans le cadre du projet FrontCog. A cela, s'ajoutent 2,2 M€ au titre de l'EUR Translitterae, et, dans une moindre mesure des versements au titre du Labex ICFP (592 K€), du PIA NMR (334 K€) ou du Labex Memolife (316 K€). Au-delà de ces opérations majeures, les recettes 2024 se répartissent en une vingtaine de projets, pour un montant moyen de 50 K€ ;
  - Les autres financements ANR hors investissement d'avenir représentent un montant cumulé moindre mais tout de même significatif de 4,2 M€. Ces recettes visent 89 projets, représentant un encaissement moyen attendu de 48 K€ ;
- ✓ Les diverses subventions européennes, de la région Ile de France ou d'autres partenaires représentent 7,8 M€. Le principal financement attendu pour 2024 a pour origine la région Ile de France dans le cadre du projet DIM Respire, pour près d'1,8 M€. Les autres subventions attendues sont beaucoup plus éclatées : près d'1 M€ sur 5 ERC, 316 K€ sur des projets DIM, 546 K€ sur 5 financements H2020 etc. Ainsi ces recettes se répartissent en 70 contrats de financement représentant un montant moyen de 99 K€ ;
- ✓ Les divers contrats industriels et financements de fondations et autres dons constituent un volume de 2,9 M€, répartis en 38 financements, pour des volumes unitaires à 76 K€ en moyenne.
- ✓ Enfin on mettra « à part » les financements CPER, qui ne sont pas directement affectés à des contrats de recherche mais qui contribuent à l'amélioration de l'immobilier de l'établissement, en l'occurrence le grand hall : 6,2 M€ sont prévus pour 2024 dont 3,2 M€ seront versés par le rectorat, 2 M€ de la Ville de Paris et 1 M€ de la région Ile de France

#### 2.1.2.2. Tableau détaillé des dépenses budgétaires

La situation des dépenses pour 2024 montre une hausse significative des autorisations d'engagement (+5,1 M€) et, dans une moindre mesure des crédits de paiement de l'École (+2,3 M€) par rapport au budget initial 2023, toutes enveloppes confondues. Elles sont assez nettement inférieures aux prévisions de dépenses présentées dans la lettre d'orientation budgétaire présentée en juillet 2023, pour ce qui concerne aussi bien les AE (-5,3 M€) que pour les CP (-1,5 M€). Pour les AE, le différentiel trouve sa source quasi-exclusivement sur la partie fléchée (-5,2 M€). L'écart relatif aux CP s'explique par un moindre niveau de dépenses fléchées (-3,7 M€) aussi bien au titre des contrats de recherche que des investissements financés par le CPER, en dépit d'un niveau de dépenses globalisées plus important qu'initialement prévues (+2,1 M€).

Ces prévisions restent en revanche nettement supérieures à celles constatées à la clôture 2022 (+8,8 M€ en AE et +17,4 en CP) : si les dépenses d'investissement connaissent une variation limitée (-5 M€ en AE et +2,6 M€ en CP), elles connaissent une croissance importante en matière de personnel (+8,9 M€) voire en fonctionnement (+4,8 M€ en AE et +5,8 M€ en CP).

Les variations précitées des crédits prévus pour 2024 ne sont cependant pas uniformes :

- s'agissant des crédits globalisés les dépenses de personnel sont en nette augmentation (+3,9 M€) quand les dépenses de fonctionnement sont en baisse (-2,5 M€ en AE et -2,3 M€ en CP) et que l'investissement est en hausse (+773 K€ en AE et 896 K€ en CP) ;
- s'agissant des crédits fléchés, si les dépenses de fonctionnement sont aussi en réduction (-880 K€ en AE et +76 K€ en CP), les dépenses d'investissement, dans le cadre du CPER, sont en forte hausse (du moins en AE : +3,1 M€), alors que les dépenses de personnel sont en légère augmentation (+673 K€) ;
- les recettes sont, elles, de façon assez uniforme, en augmentation (+2,4 M€ pour celles globalisées et +2,8 M€ pour celles fléchées) mais à un niveau insuffisant pour compenser le volume prévisionnel de CP.

Sont indiquées ci-dessous les variations de dépenses au sein des différentes enveloppes, en autorisations d'engagement (AE) comme en crédits de paiement (CP), y compris au regard de l'origine des financements de ces dépenses.

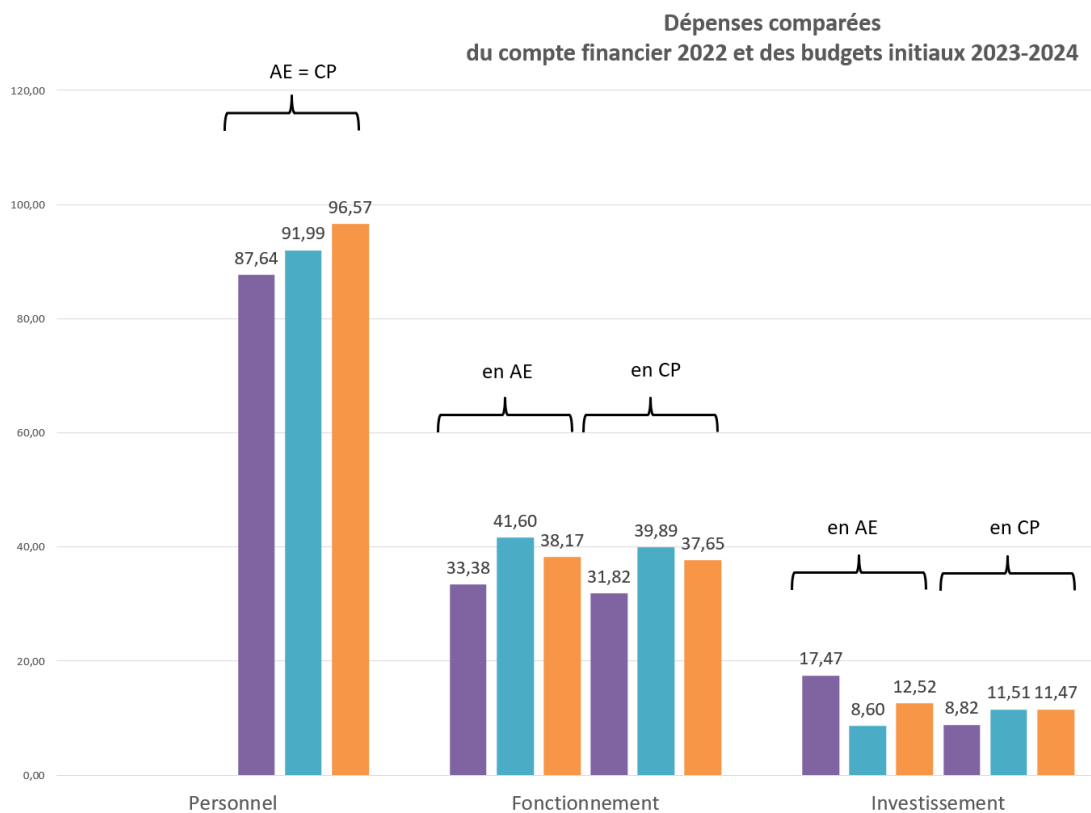
Les AE et CP globalisés sont les suivants :

- ✓ en personnel : 82,7 M€ en AE=CP soit + 3,9 M€ par rapport au BI 2023 et +7,7 M€ par rapport au compte financier 2022 ;
- ✓ en fonctionnement : 29,7 M€ d'AE et 28,9 M€ de CP, soit des variations respectives de -2,5 M€ et -2,3 M€ par rapport au BI 2023 mais une programmation supérieure au compte financier 2022 (respectivement : +3,5 M€ et +4 M€) ;
- ✓ en investissement : 6,4 M€ d'AE et 6,9 M€ de CP, soit en hausse par rapport au BI 2023 (respectivement +773 K€ et +896 K€, soit +1,3 M€ et +4 M€ par rapport au CoFi 2022).

Sur crédits fléchés, les AE et CP sont les suivants :

- ✓ en personnel : 13,8 M€ soit +673 K€ par rapport à la prévision 2023 et +1,3 M€ par rapport à la clôture 2022 ;
- ✓ en fonctionnement : 8,4 M€ d'AE et 8,8 M€ de CP soit une réduction de -880 K€ en AE et une augmentation faible +76 K€ en CP mais représentant une augmentation significative de +1,3 M€ et +1,8 M€ par rapport par rapport à la gestion 2022 ;
- ✓ en investissement : 6,1 M€ d'AE dont la moitié est consacrée à des investissements sur financements CPER et 4,6 M€ de CP, quasi exclusivement dédiés aux contrats de recherche : ces prévisions en AE sont assez éloignées de la situation inscrite au BI 2023 (+3,1 M€) comme de celle constatée au compte financier 2022 (-6,3 M€). L'écart est moindre en CP (-934 K€ par rapport au BI 2023 et -1,3 M€ par rapport au CoFi 2022).

Le détail des arbitrages est fourni en annexe, pour la Direction, les départements Lettres, les départements Sciences, et la Direction générale des services (cf. annexe 1 – Tableau des arbitrages budgétaires 2024).



## A- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, portées pour 2024 à 96,6 M€, augmentent de +4,6 M€ par rapport au BI 2023 et de +8,9 M€ par rapport au compte financier 2022. La même variation était constatée au budget initial 2023 (par rapport au budget initial 2022) et montre la progression régulière de ces dépenses et de leur part dans l'équilibre budgétaire. Ces dépenses représentent de façon légèrement croissante 66 % de l'ensemble des dépenses de l'établissement et 72 % des dépenses hors investissement.

Concernant le périmètre globalisé, la hausse de +3,9 M€ concerne quasi exclusivement la gestion « centralisée ». En effet, une partie des dépenses de personnel, pour environ 2 M€ est décentralisée dans les structures, afin d'assurer la rémunération des concours et diverses vacations, en particulier d'enseignement. Ce poste ne connaît pas de variation significative. Est cependant à prendre en compte la réimputation de 802 K€ de dépenses de personnel jusqu'alors imputées en fonctionnement : celle-ci fait suite à la mise en place de SIFAC et correspond aux dépenses relatives à l'action sociale et à l'allocation de retour à l'emploi (ARE). Cette modification de l'enveloppe dédiée à ces dépenses aboutit bien entendu à une réduction à proportion des dépenses de fonctionnement jusqu'alors consommées.

Pour le reste et ce qui concerne la gestion « centralisée » de ces crédits globalisés, l'augmentation de +3,1 M€ se répartit entre une augmentation de +2,5 M€ sur les personnels hors contrats doctoraux, et +528 K€ pour les contrats doctoraux (au titre des CDSN accueillis par l'ENS que de ceux gérés pour le compte de PSL), compte tenu des différentes mesures salariales détaillées supra (cf. 1.5.4. Les moyens en ressources humaines pour 2024).

La prévision de masse salariale de 74 M€ (+2,5 M€ par rapport au BI2023) pour les personnels hors contrats doctoraux a été réalisée sur la base d'une projection 2024 de la masse salariale des personnels de 2023, prenant en compte les augmentations liées aux mesures « Guerini » (+1,5% d'augmentation du point de la fonction publique, 5 point d'indice supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024, augmentation transport et rachat de jours du compte épargne temps – coût de 1,7 M€ soit +0,5 M€ par rapport à la prévision 2023), les mesures bas salaire pour les normaliens (coût de 2 M€ soit +353 K€ par rapport à la prévisions 2023) ainsi que le coût des arbitrages (+2,7 M€). En outre, un certain nombre d'enveloppes ont été ajustées (mission d'enseignement, professeurs attachés, garantie individuelle du pouvoir d'achat, ...). Le coût retenu pour le glissement vieillesse technicité (GVT) a été calculé à 240 K€ (identique au BI2023 calculé sur la moyenne constatée des trois dernières années<sup>26</sup>). Enfin, l'évolution de la masse salariale comporte une composante négative liée aux départs non prévus lors de la réalisation du BI2024 et surtout les difficultés de recrutements qui frappent l'ensemble de la fonction publique, et ont pour conséquence a minima un étirement de la dépense prévue au budget (car de nombreux agents prennent leur fonctions plusieurs mois après la date prévue), et donc une moindre consommation budgétaire.

La prévision de 13,8 M€ sur le périmètre fléché se fonde, quant à elle, sur l'évolution des contrats et les besoins exprimés par les porteurs de projets.

## B- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant de 38,2 M€ en AE et 37,7 M€ en CP. Les dépenses de fonctionnement représentent de façon assez stable 26 % du total des dépenses de l'établissement, en AE comme en CP. Ces dépenses connaissent une réduction significative de -3,4 M€ en AE et -2,2 M€ en CP. Cette variation à la baisse de 6 à 8 %, en AE comme en CP, concerne principalement des dépenses globalisées

En effet les dépenses de fonctionnement sont composées à 78 % de crédits globalisés. Ainsi les dépenses globalisées de fonctionnement représentent un montant de 29,7 M€ en AE et 28,9 M€ en CP. Ce type de dépense porte d'ailleurs l'essentiel de la diminution de crédits prévues par rapport au budget initial 2023 dans une proportion quasi équivalente (74 %), soit -2,5 M€ en AE -2,3 M€ en CP. Plusieurs changements de méthode, mis en œuvre à l'occasion de la bascule à SIFAC, conduisent à réduire à hauteur l'enveloppe de fonctionnement. Cela, tout en assurant le maintien de ces dépenses. Il s'agit en effet des opérations suivantes :

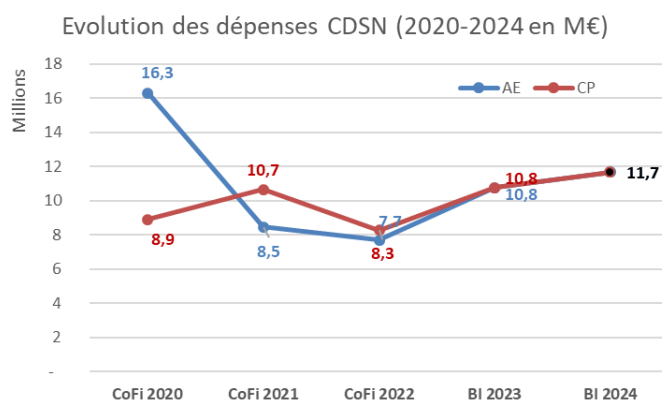
- ✓ Ainsi une part significative de la réduction de crédits de fonctionnement s'explique par la réaffectation évoquée supra en personnel de 805 K€ de dépenses d'action sociale et d'ARE. Ces dépenses sont maintenues mais elles ne s'imputent plus sur la même enveloppe à compte de 2024 ;

<sup>26</sup> Méthode de calcul de la DAF du MESR

- ✓ Une partie des dépenses de mobilité internationale ne doivent plus figurer au budget de l'établissement mais seulement en opérations pour comptes de tiers (infra cf. 2.2.2. Opérations pour comptes de tiers) au regard des critères règlementaires (cumulatifs) des dispositifs dits « transparents » : en effet, dans la mesure où l'ENS redistribue, sans marge d'appréciation, aux boursiers en tant que bénéficiaires finaux de la mesure d'aide, les versements reçus de la région Ile de France et d'Erasmus, ces encaissements et décaissements ne figurent plus au budget de la Direction des Relations Internationales (DRI). Ils sont retracés uniquement sous forme de flux de trésorerie dans le seul tableau n°5. Ceci représente un volume de 234 K€ qui ne sont plus présents dans l'enveloppe de fonctionnement globalisé ;
- ✓ On soulignera aussi, et dans une moindre mesure, l'impact du changement de gestion d'une partie de la CVEC (supra cf. § 2.1.2.1 Tableau détaillé des recettes budgétaires : recettes globalisées) désormais gérée en opérations pour comptes de tiers, aussi bien pour l'encaissement du CROUS que pour le reversement à l'université PSL au titre du Service Mutualisé Support : cette dépense de 93 K€, figurant en 2023 n'est plus budgétée en AE comme en CP de fonctionnement en 2024.

Au-delà de ces évolutions « techniques », les besoins budgétaires des services et les arbitrages rendus ont aussi conduit à certaines variations significatives des dépenses de fonctionnement, en AE comme en CP, dont on isolera les dépenses relatives aux fluides, qui ont été ajustées des informations à disposition de l'établissement à ce jour. Les prévisions au budget initial 2023, construites à partir des hypothèses prudentielles proposées par la Direction des Achats de l'État, étaient surestimées au vu des dernières évaluations : une réduction de 1,8 M€, en AE comme en CP, est donc ici inscrite pour 2024.

Les dépenses globalisées de fonctionnement comportant aussi les versements effectués auprès des différents partenaires au titre des conventions de financement dédiées aux CDSN<sup>27</sup>. La gestion de ces dépenses a été progressivement intégrée dans le processus de fonctionnement de l'établissement. Ceci a permis de lisser les impacts financiers de cette gestion, tant en AE qu'en CP. Cependant, les revalorisations successives<sup>28</sup> de la rémunération des doctorants n'ont été que partiellement compensées par le ministère, leur financement, générant des interrogations de la part des établissements d'accueil. Ceci a entraîné du retard dans le conventionnement des CDSN de la cohorte 2023, qui ne devrait pas, par hypothèse, se répercuter dans le rythme des engagements et des décaissements relatifs aux CDSN. Le budget dédié, en AE comme en CP, est porté à 11,7 M€ (contre 10,8 M€ au budget initial 2023) et l'augmentation de +803 K€ inscrite au budget 2024 correspond à la revalorisation précitée.



Les dépenses fléchées de fonctionnement sur contrats de recherche sont, elles, évaluées à 8,4 M€ en AE et 8,8 M€ en CP, représentant par rapport à la prévision 2023 une baisse assez importante de -880 K€ en AE mais une faible hausse de +76 K€ en CP. Cette prévision ajustée correspond à la programmation des différents contrats de recherche telle que désormais intégrée de façon pluriannuelle dans SIFAC : elle prend en compte les éléments prévisionnels des différents contrats mis en place. Ainsi certains financements fléchés majeurs de l'établissements donnent lieu à une programmation nettement moindre de dépenses en 2024 : c'est le cas par exemple de l'EUR Translitterae (-200 K€) ou le Labex Memolife (-175 K€) en AE. S'y ajoute un volume prévisionnel de dépenses pour des nouveaux financements à mettre en place en 2024, tel qu'arrêté par le Service de Partenariat de la Recherche en lien avec les porteurs de projet. Il est cependant probable que ces crédits fléchés de fonctionnement évolueront sans doute lors des prochains budgets rectificatifs. Plus encore, la mise en place de la pluriannualité, grâce à SIFAC, dans la gestion de ces crédits devraient progressivement limiter la nécessité de tels ajustements.

### C- Les dépenses d'investissement

<sup>27</sup> CDSN : contrats doctoraux spécifiques normaliens

<sup>28</sup> En particulier arrêté du 11 octobre 2021 et celui du 26 décembre 2022



Les dépenses prévisionnelles d'investissement connaissent un niveau élevé en 2023, à hauteur de 12,5 M€ en AE et 11,5 M€ en CP. Elles se répartissent pratiquement à parts égales entre dépenses globalisées et dépenses fléchées, du moins en AE (à 60 % globalisées pour les CP) mais elles connaissent des variations différentes.

Les dépenses d'investissement sont certes nettement supérieures en AE (+3,9 M€) et quasi-stables en CP (-39 K€) par rapport à celles prévues au budget 2023 mais les AE sont en revanche nettement à la baisse par rapport à celles constatées au compte financier 2022 (-5 M€) alors que les CP sont en hausse par rapport au même compte financier (+2,6 M€). En effet, nous avons engagé un montant important d'investissement en 2022 correspondant à un EQUIPEX (projet IMF NMR), un ERC (projet DANCINGFOOL) et pour le Datacenter (CPER Lhomond).

Plus encore les crédits globalisés d'investissement sont en hausse, aussi bien en AE (+ 773 K€) qu'en CP (+ 896 K€), par rapport à la prévision 2023. Elles sont d'ailleurs aussi nettement supérieures à celles constatées à la clôture 2022 (+1,3 M€ en AE et +4 M€ en CP). Ceci s'explique en grande partie par un vaste programme d'investissement piloté par le Service Projets Immobiliers et Maîtrise d'Ouvrage (SPIMO), notamment pour la mise en œuvre du nouveau SPSI (1 M€ en AE), l'implantation de l'ascenseur de l'escalier C (310 K€), la modernisation des ascenseurs (310 K€), la rénovation d'espaces sanitaires (264 K€), la rénovation d'une salle de réunion et d'un bureau au département d'histoire (245 K€) l'aménagement d'un laboratoire QBIO (250 K€), le programme général de sécurité/sûreté (280 K€) ou encore la rénovation du poste HT bâtiment bibliothèque (252 K€).

A ces opérations pilotées par le SPIMO, doivent être prises en compte certaines autres variations. Le Centre des Ressources Informatiques (CRI) prévoit des investissements liés à la sécurité des systèmes d'information, conduisant au remplacement des « firewalls » (+200 K€).

Les dépenses d'investissement fléchées sont prévues pour 6,1 M€ et 4,6 M€ respectivement en AE et en CP, suite à une forte augmentation en AE (+3,1 M€) et à une baisse significative en CP (-935 K€). Ces dépenses restent stables en AE (+13 K€), voire en CP (-493 K€) pour ce qui concerne les contrats de recherche et mécénat, représentant un montant cumulé de 2,7 M€ d'AE et 4,5 M€ de CP. En revanche, la poursuite de la rénovation du grand hall, financée sur crédits CPER, conduit à inscrire 3 M€ d'AE, au titre des factures attendues par l'EPAURIF (suite aux avances réalisées).

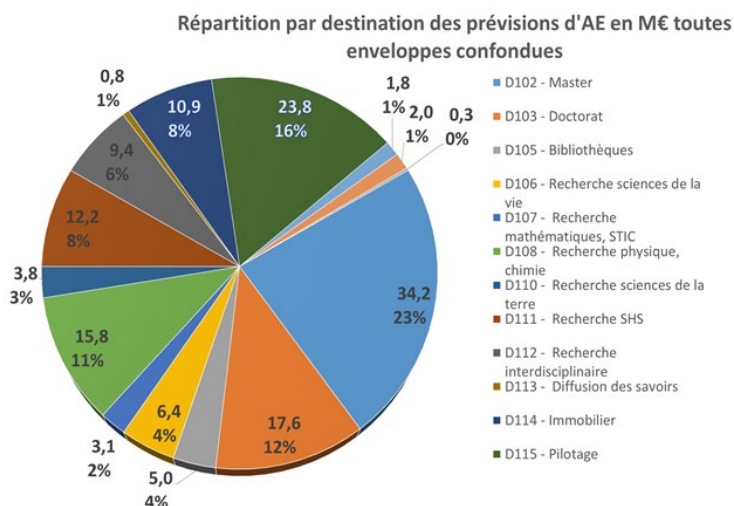
## 2.1.3. Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

### 2.1.3.1 Les dépenses par destination

La méthode de répartition de la masse salariale par action LOLF reste identique : elle consiste à répartir le montant de la masse salariale État (hors rémunérations des normaliens) entre les différents domaines fonctionnels et destinations. Cette répartition a été arrêtée en fonction de l'exécuté 2018 par le pôle pilotage et par le service des ressources humaines. Pour mémoire, le coût des rémunérations des normaliens figure par convention, lui, dans la destination D102 « Master ».

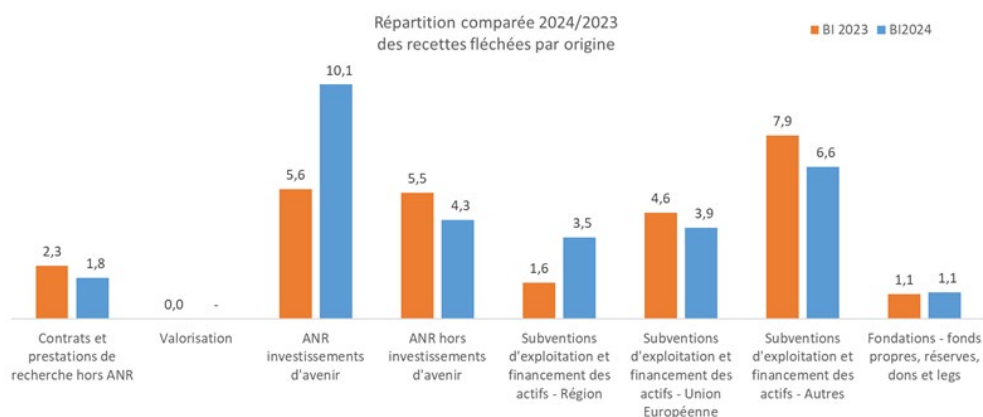
Pour en faciliter la lecture, le graphique ci-dessous, en retrace le détail pour les seuls AE.

Compte tenu du poids mécanique de certaines destinations (immobilier, formation...), l'analyse plus fine de ces données, et notamment leur évolution, reste difficile à mener, d'autant plus qu'un travail de fiabilisation de la saisie de ces informations par les gestionnaires doit être poursuivi sous SIFAC. On soulignera cependant sans surprise le poids de la destination concernant les masters (23 %), quand les fonctions Pilotage et support, Immobilier, la recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur, et la formation afférente au Doctorat représentent chacune env. 13% de toutes les activités (en AE).



### 2.1.3.2 Les recettes par origine

Les principales variations des recettes ont été expliquées de façon détaillée supra par nature de recettes (SCSP, autres financements, recettes propres...). Au regard de la nature particulière des recettes fléchées, un focus est effectué dans le graphique ci-contre en détaillant par origine les financements attendus. On



relèvera notamment l'augmentation importante des contrats ANR IA (+4,5 M€) et des subventions de la région Ile de France (+1,9 M€) entre 2023 et 2024. Les variations liées aux contrats de recherche sont détaillées (supra cf. 1.3 Actions liées aux contrats de recherche).

## 2.2. Équilibre financier

### 2.2.1. Solde budgétaire et équilibre financier

Compte tenu des prévisions de recettes et de dépenses, le solde budgétaire est déficitaire à hauteur de -2,6 M€ (contre -5,6 M€ au budget initial 2023, soit une amélioration de près de 3 M€). Ce résultat budgétaire reste assez éloigné de celui constaté au compte financier 2022 (+5 M€). Ce déficit prévisionnel est le résultat de la contraction, d'une part, d'un solde budgétaire positif de +4,2 M€ au titre des opérations fléchées et d'autre part, d'un solde budgétaire fortement négatif de -6,8 M€ pour les opérations globalisées.

Traditionnellement les opérations de recherche, voire celles afférentes aux opérations immobilières sur financement CPER, expliquaient certains « décalages » entre l'année de décaissement et celle d'encaissement de la recette : c'est d'ailleurs la justification de leur suivi en opérations fléchées. A cet égard, on relèvera que si les recettes au titre du CPER sont bien inscrites au budget 2024 à hauteur de 6,2 M€, la dépense correspondante en CP y est beaucoup plus limitée à hauteur de 159 K€ (même si 3,4 M€ au titre du CPER y figurent bien en AE). Dans ces conditions, une fois neutralisées les opérations afférentes au CPER, on aboutit à un résultat budgétaire fléché déficitaire de -1,8 M€ au seul titre des contrats de recherche, comme c'était déjà le cas au budget prévisionnel 2023.

Concernant les opérations globalisées, on soulignera que les -6.8 M€ de déficit prévu au budget 2024 sont à rapprocher du niveau de dépense d'investissement globalisé inscrit pour 2024 à hauteur de 6,9 M€ (cf. § 2.1.2.2 : dépenses d'investissement) : ceci démontre que le déficit globalisé sert à financer les équipements et immobilisations de l'établissement.

A ce solde budgétaire négatif de -2,6 M€, il faut souligner l'impact, important en 2024, des opérations pour compte de tiers et autres opérations sur comptes de tiers sur la trésorerie de l'École : celles-ci viennent dégrader à hauteur de -6 M€ les disponibilités de l'établissement (infra cf. 2.2.2. Opérations pour comptes de tiers). Plus précisément, les opérations effectuées pour compte de tiers ont un effet positif mais limité (+567 K€) sur la trésorerie de l'École. En revanche les autres décaissements et encaissements sur comptes de tiers conduisent à dégrader celle-ci à hauteur de -6,6 M€. Ce prélèvement cumulé en trésorerie de -8,6 M€ est cependant inférieur à celui prévu en 2023 (-10,6 M€). On rappellera qu'à la clôture 2022, la trésorerie avait été abondé de +3,2 M€ (cf. tableau n°4).

En réalité la situation de la trésorerie doit être analysée avec nuance puisque sa trajectoire est divergente selon qu'il s'agit de trésorerie fléchée ou non. En effet, +4,2 M€ viennent abonder la trésorerie fléchée, principalement en raison du versement attendu de 6,2 M€ dans le cadre du CPER. Ceci, alors que les opérations globalisées viennent la dégrader à hauteur de -13,1 M€, en raison à parts quasi égales, à la fois, des opérations globalisées



(-6,8 M€) et des opérations gérées en comptes de tiers (-6 M€), majoritairement au titre des avances à l'EPAURIF pour les projets CPER.

## 2.2.2. Opérations pour comptes de tiers

Les opérations pour comptes de tiers ne donnent lieu à aucune inscription budgétaire mais figurent dans un tableau dédié (tableau n°5).

Ainsi dans la continuité des travaux initiés en 2020, certains financements, dédiés à la recherche et dont l'École assure la coordination sont désormais suivis en comptes de tiers : c'est traditionnellement le cas des transferts de fonds relatifs aux dépenses d'électricité de l'ECOTRON situé à Foljuif, qui sont payées par l'ENS au fournisseur et remboursées à l'ENS par le CNRS. Cette opération, inscrite pour 177 K€ encaissés et décaissés au regard des consommations de l'année 2023, est neutre budgétairement et figure au tableau 5.

En outre après recensement par le Service Partenariat de la Recherche, quatre financements de recherche (dont le principal est le projet ERC HISCORE pour 900 K€ en 2024) devraient être reçus pour 1,7 M€ : un montant d'1,1 M€ devrait être reversé aux partenaires prévus par les conventions de financement en fonction de la répartition arrêtée, actualisée pour 2024.

Comme indiqué supra, ont été ajoutées à ces opérations habituellement inscrites par le passé, deux types d'opérations supplémentaires sur comptes de tiers :

- ✓ Les financements liés aux mobilités étudiantes, reçus, d'une part, de la région Ile de France (pour 78 K€) et d'autre part, d'Erasmus (pour 155 K€), devraient être reversés en 2024 aux étudiants pour un montant cumulé de 209 K€, générant un solde négatif de trésorerie de -24 K€ ;
- ✓ Le versement par le CROUS de la CVEC, pour la partie à reverser à PSL au titre de son service mutualisé support (SMS), pour 93 K€ est désormais aussi suivi en opérations pour comptes de tiers.

Au final ces opérations, désormais gérées en comptes de tiers, représentent un montant cumulé de -1,6 M€ de décaissements, compensés par près de +2,2 M€ d'encaissements, laissant un solde positif de trésorerie de + 567 K€.

A ces opérations, il faut ajouter d'autres flux financiers, qui, ne figurant pas au budget, ont un impact sur la trésorerie de l'établissement. Il s'agit :

- ✓ des opérations liées à la gestion de la TVA collectée et de celle déductible, ainsi qu'au remboursement des crédits de TVA : les montants ont été repris pour 2024 à hauteur de 2,5 M€, soit le montant estimé de la gestion 2023 dans l'attente de la clôture. On précisera cependant que la bascule à SIFAC oblige à mettre en place des nouvelles méthodes de comptabilisation dans SIFAC qui sont encore en phase de test. Cette prévision restera donc à confirmer en cours d'année 2024.
- ✓ des opérations gérées par convention de mandat (notamment via l'EPAURIF) dans le cadre du financement CPER. En effet, à l'issue d'une première série d'échanges avec la DGFIP, la méthode de budgétisation a évolué au cours des exercices : elle implique que désormais les avances versées au mandataire ne soient plus considérées comme des opérations budgétaires, consommant des AE et des CP mais uniquement des mouvements de trésorerie. Ce n'est qu'une fois assurée la justification des dépenses faites par l'intermédiaire du mandataire, que l'impact budgétaire peut être constaté. Ceci explique l'inscription à hauteur de 8 M€ de l'avance à verser à l'EPAURIF dans le cadre des travaux financés par le CPER. Dans le même temps, ces dépenses d'investissement permettent de récupérer la TVA auprès des services fiscaux au vu des pièces justificatives et factures reçues du mandataire : au regard du montant déjà inscrit au budget rectificatif n°2 (pour 1,2 M€), un complément d'1,4 M€ à encaisser est inscrit. Ce montant sera à fiabiliser à l'issue de l'exécution 2023.

Ces opérations « hors budget » représentent un montant prévisionnel de décaissements prévisionnels de -11,9 M€ et de +5,6 M€ d'encaissements, dégradant le niveau de trésorerie à hauteur de -6,3 M€. Comme expliqué supra, cette situation s'explique principalement par le versement à l'EPAURIF d'une avance de 8 M€ dans le cadre du suivi du CPER.

## 2.3. Éléments d'analyse de la soutenabilité pour 2024

### 2.3.1. Situation patrimoniale prévisionnelle

**Les produits et les charges de l'établissement ont été évalués pour 2024 respectivement à 141 M€ et 142,9 M€ conduisant à un déficit de -1,9 M€.**

#### 2.3.1.1 Les charges prévisionnelles pour 2024

Les charges de personnel et de fonctionnement ont été établies sur la base des prévisions de CP, les charges à payer de l'établissement décomptées par l'établissement ayant été jusqu'à présents limitées, sinon très conjoncturelles. On soulignera cependant que la montée en compétence sur SIFAC en 2024 devrait conduire à une application progressivement plus rigoureuse de la réglementation en constatant le service fait sans attendre la réception de la facture : cette modalité de gestion devrait contribuer à fiabiliser le niveau des charges de l'établissement afin de se conformer aux attentes des commissaires aux comptes de l'établissement. Ceci devra aussi conduire à assurer le suivi de ces charges et de leur dénouement, quitte à annuler des services faits qui s'avèreraient erronés.

Les charges de personnel sont ainsi évaluées à 95,1 M€ : elles correspondent au montant des dépenses budgétaires de personnel auquel a été soustraite forfaitairement l'évaluation des charges de fonctionnement liées à ces dépenses de personnel (versement de transport et cotisation FNAL<sup>29</sup>). Ce poste connaît une variation équivalente à celle présentée en matière de crédits budgétaires : +4,5 M€ par rapport au BI 2023. Dès lors les commentaires supra (cf. § 2.1.2.2. Tableau détaillé des dépenses budgétaires) sur la variation s'appliquent ici pleinement.

Les charges de fonctionnement ont été également estimées sur la base des dépenses de fonctionnement, corrigées forfaitairement des charges de fonctionnement liées aux crédits de personnel, comme indiqué ci-dessus. Elles ont été ainsi évaluées à hauteur de 39,1 M€, soit une variation de -2,2 M€ par rapport à celles figurant au budget initial 2023, équivalente ici aussi à celle prévue pour les crédits budgétaires en CP.

Les opérations de fin d'exercice (charges à payer, provisions), dans l'attente des travaux à effectuer en 2023, rendent complexe toute prévision à intégrer pour la prévision 2024, notamment en ce qui concerne la charge à payer au titre des CDSN. Par ailleurs les autres opérations d'inventaire (afférentes aux stocks, dotation aux provisions, passifs sociaux), comptabilisées jusqu'alors, ne connaissent pas de variations suffisamment importantes pour être intégrées dans les prévisions du budget initial 2024.

Concernant les dotations aux amortissements, des travaux très importants relatifs à l'actif de l'établissement sont en cours de comptabilisation en 2023 : ils ont conduit à fiabiliser les immobilisations de l'établissement à l'issue d'un inventaire réalisé par un prestataire externe. Ces biens, une fois intégrés dans SIFAC, seront vérifiés et validés par les commissaires aux comptes lors de la certification des comptes. Mais en l'état, dans l'attente de la finalisation de ces travaux, il n'est pas possible de modifier la prévision de dotations, ni d'ailleurs celle de la quote-part des financements reçus rattachés à des immobilisations de l'établissement. Ceci conduit à maintenir pour le BI2024 le montant des amortissements prévisionnels arrêté à 8,7 M€ prévus en 2023.

Les charges de l'École, ainsi évaluées à 142,9 M€, connaissent, comme les crédits de paiements, une augmentation de +2,2 M€ par rapport au BI 2023 et de +12,7 M€ au compte financier 2022.

#### 2.3.1.2. Les produits prévisionnels pour 2024

La rubrique « Subvention de l'État » fait apparaître un montant prévisionnel de 97,6 M€ : elle intègre principalement la SCSP prévisionnelle mais aussi, à la marge, le financement reçu de la DGESCO pour 22 K€.

Les autres recettes budgétaires de l'établissement ont été évaluées à hauteur de 36,7 M€ et réparties entre les différentes rubriques en fonction de la nomenclature comptable).

---

<sup>29</sup> Fonds national d'aide au logement

Les ressources fléchées sont comptabilisées en produits à hauteur des charges, conformément à la méthode retenue en lien avec les commissaires aux comptes<sup>30</sup>, soit pour 22,6 M€.

Hors subvention de l'État (+2,1 M€), la variation prévisionnelle des autres produits réels est de +1,1 M€ par rapport à la prévision 2023.

S'agissant des quotes-parts de financements de l'actif et reprises sur amortissements, par symétrie avec la dotation aux amortissements, dans l'attente des travaux en cours relatifs à l'actif de l'établissement, leur montant a été maintenu à 6,7 M€. Ces montants pourront être revus à l'issue de la clôture 2023, et lors des prochains budgets rectificatifs, ce qui permettra de mesurer la qualité de suivi de l'actif et les impacts comptables générés sur les financements externes : cela devrait jouer significativement sur ce volume de produits.

### 2.3.1.3 Le résultat comptable prévisionnel et capacité d'autofinancement (CAF) pour 2024

La différence entre les charges et les produits prévisionnels de l'exercice 2024 conduit à constater un déficit comptable de -1,9 M€ : celui-ci est moindre que celui déjà déficitaire voté au BI 2023 (-2,7 M€), mais aussi de la perte constatée au compte financier 2022 (-3,1 M€).

En effet si le volume des charges augmente nettement (+2,3 M€), cette croissance reste inférieure à celle des produits (+3,2 M€), notamment de la subvention d'État (+2 M€ à elle seule). Ce déficit de -1,9 M€ correspond au montant du surcoût des fluides dans le contexte actuel, évalué à 1,1 M€ (supra § 2-1-2-2 Tableau détaillé des dépenses budgétaires) cumulé au coût (estimé à 824 K€) des mesures de revalorisation salariale décidées par le gouvernement mais laissées à la charge de l'établissement. En cela, l'École répond aux recommandations figurant dans le courrier précité du 6/11/2023 de la DGEIP qui indique : « *comme en 2022 et dans les conditions prévues par l'article R. 719-61 du code de l'éducation, les établissements pourront, le cas échéant, obtenir l'équilibre réel des budgets rectificatifs 2023 et/ou des budgets initiaux 2024 en prélevant dans leurs réserves à hauteur de la part non compensée des surcoûts énergétiques ou de ceux liés aux « Rencontres salariales 2023 »* ». Plus encore, « *lors de l'établissement des comptes financiers 2023, l'appréciation de la perte au compte de résultat tiendra compte des dépenses supplémentaires en lien direct avec la hausse des coûts de l'énergie ou avec les mesures des « Rencontres salariales 2023 »*. Ces dépenses n'entraîneront pas, à elles seules, l'adoption de dispositions de retour à l'équilibre telles que prévues par les articles R. 719-104 (définition des conditions de retour à l'équilibre financier) et R. 719-109 (plan de rétablissement de l'équilibre financier) du code de l'éducation ». Le courrier précité de la DGEIP indique encore que « *les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie pourront être temporairement abaissés en-dessous des seuils prudentiels de 15 jours de dépenses de fonctionnement pour le fonds de roulement et de 30 jours pour la trésorerie* ». Or le niveau de trésorerie et le fonds de roulement à l'issue du compte financier 2023 est largement supérieur à ces seuils prudentiels, limitant toute prise de risque financier par l'ENS.

Compte tenu de ce déficit comptable de -1,9 M€, une fois neutralisé l'impact des amortissements et des quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice, l'ENS dégage une capacité d'autofinancement de 103 K€. Celle-ci est effectivement marginale mais il s'agit bien d'une capacité d'autofinancement alors que le budget initial 2023 prévoyait, lui, une insuffisance d'autofinancement de 750 K€.

---

<sup>30</sup> Il est précisé que, depuis 2022, les modalités d'établissement de la prévision ont marginalement évolué au regard de la règle déjà appliquée en 2021. En effet la méthode d'évaluation des produits de l'établissement appliquée en 2020 à la demande des CAC à l'ensemble des produits (subventions, contrats industriels, dons et mécénat), répondant à la norme comptable n°19 des contrats à long terme, a été appliquée pour 2022, non seulement aux recettes fléchées mais aussi à celles plus marginales, de mécénat et d'autres contrats, figurant budgétairement cette fois-ci parmi les recettes globalisées. Ceci a pour but d'affiner la prévision annuelle des données comptables.

#### 2.3.1.4 Tableau de financement de l'investissement pour 2024

En matière d'investissement, la situation, précédemment décrite, du résultat de l'établissement permet à celui-ci de dégager pour 2024 une capacité d'autofinancement limitée à 102 K€. En revanche, l'Ecole devrait disposer de financements externes assez importants. Il s'agit :

- ✓ des financements reçus dans le cadre du CPER : 3,2 € attendus du ministère (inscrits parmi les financements de l'actif par l'État), 2 M€ venant de la Ville de Paris et 1 M€ de la région Ile de France ;
- ✓ les financements de l'actif versés par des tiers autres que l'État : outre les 3 M€ précités venant des collectivités locales dans le cadre du CPER, 4,5 M€ correspondent à des financements sur contrats de recherche : au regard des difficultés de suivi de l'actif de l'établissement, les Commissaires aux comptes de l'Ecole n'ont pas souhaité jusqu'à présent que soient comptabilisés ces financements. Les travaux effectués en 2023, à la fois de fiabilisation de l'actif par le cabinet Pytheas et de son intégration dans SIFAC, devraient permettre d'assurer le suivi attendu et dès lors de procéder à la comptabilisation des financements de cet actif. Outre la présentation d'un bilan comptable nettement amélioré, ces opérations permettront aussi de générer la comptabilisation d'une quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice et de modifier alors significativement le résultat de l'Ecole.

L'ensemble de ces opérations permet de constituer 10,8 M€ de ressources d'investissement, soit un niveau proche de celui prévu au budget initial 2023 (10,9 M€) et de celui constaté au compte financier 2022 (9,1 M€).

Ce niveau de ressources ne couvre cependant pas l'intégralité des investissements prévus pour 2023 à hauteur de 19,5 M€. Les investissements ici programmés peuvent être décrits de la façon suivante :

- ✓ 4,5 M€ correspondent au niveau des décaissements prévus dans le cadre des contrats de recherche;
- ✓ Le niveau des CP globalisés, hors contrats de recherche et hors CPER, représente un montant prévisionnel de 6,9 M€ : celui-ci est repris en immobilisations pour 2024 ;
- ✓ Au titre du CPER, en sus des 84 K€ prévus au titre des CP, est prévu un décaissement de 8 M€ (gérés en opérations pour comptes de tiers) au titre de l'avance versée à l'EPAURIF dans le cadre de la mise en œuvre du CPER. Ceci constitue aussi une immobilisation.

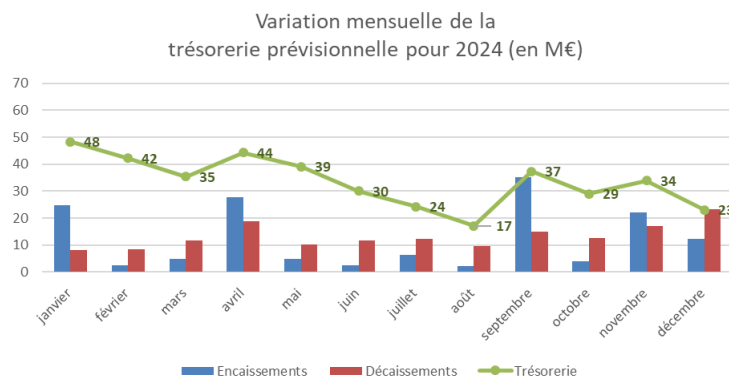
Au final, ce niveau d'immobilisations de 19,5 M€ est assez proche de celui prévu en 2023 (+1,8 M€ avec le BI 2023) mais est nettement supérieur à celui constaté à la clôture 2022 (+10,7 M€). Ce niveau de prévision s'explique, non seulement par le niveau d'avancement des différents chantiers et des acquisitions, mais aussi par les travaux méthodologiques de suivi et de fiabilisation de l'actif.

La différence entre ces emplois et ces ressources conduit à un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement pour -8,7 M€, soit un montant supérieur (+1,2 M€) à celui prévu au budget initial 2023 en raison d'un niveau d'emploi supérieur (de +1 M€) pour un niveau équivalent de ressources (-0,2 M€). Pour mémoire, à la clôture 2022, un abondement limité (+388 K€) du fonds de roulement avait été au contraire constaté, compte tenu du niveau nettement plus restreint d'investissement (8,7 M€).

#### 2.3.2. Plan de trésorerie

Le plan de trésorerie a été programmé en conformité avec le calendrier prévisionnel des principaux financements ainsi que du rythme des décaissements programmés en matière d'opérations fléchées ou d'investissement. Il en va de même pour la programmation des opérations pour comptes de tiers (TVA et reversements à tiers).

Les principaux “points bas” de trésorerie devraient se situer en juin et août puis entre octobre et décembre 2024 pour des montants variant de 17 à 48 M€, représentant à minima 65 jours de fonctionnement réel. Le plan de trésorerie ne présente donc pas de risques de soutenabilité budgétaire pour l'établissement (le seuil, habituellement retenu, étant fixé à 30 jours). Les pics d'encaissement correspondent principalement au calendrier de versement des acomptes de SCSP, auquel s'ajoutent en avril la récupération de TVA attendue ainsi que les traditionnelles régularisations de fin d'année. S'agissant des décaissements, leur rythme tend à être lissée sur l'année, en dépit de l'avance versée à l'EPAURIF en avril 2024 et au pic habituel des décaissements de fin d'exercice.



### 2.3.3. Tableau des opérations liées aux recettes fléchées et tableau des opérations pluriannuelles

#### 2.3.3.1 Les opérations pluriannuelles

Le budget de l'École est caractérisé par un volume important d'opérations fléchées (27,2 M€ de CP et 31,4 M€ de recettes au BI2024), représentant près de 20 % de son budget annuel. Les critères d'éligibilité à cette catégorie d'opérations sont, d'une part, la nécessité de leur suivi de façon très fine, en recettes comme en dépenses, pouvant conduire à une justification détaillée auprès du financeur ; d'autre part, le caractère pluriannuel de leurs impacts financiers, pouvant avoir des effets significatifs sur les principaux ratios financiers.

Pour autant, toutes les opérations fléchées ne figurent pas dans les tableaux relatifs aux opérations pluriannuelles (tableaux 9 et 10) : un travail de retraitement dans les différents modèles règlementaires est nécessaire en l'état sans possibilité d'alimentation automatique par notre système d'information actuel. Ceci conduit à sélectionner une partie des opérations fléchées en privilégiant celles à enjeux, notamment financiers, pour en identifier les effets éventuels.

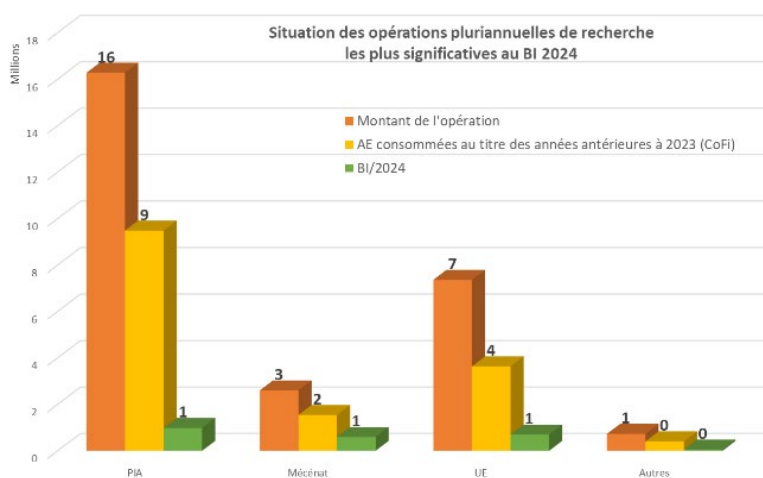
De façon traditionnelle, le suivi de ces opérations est assuré spécifiquement en lien avec les services porteurs (SPIMO et Pôle Pilotage pour les opérations immobilières et Service Partenariat de la Recherche pour les contrats de recherche).

Ces tableaux reflètent la situation de deux types d'opérations pluriannuelles :

- ✓ Les contrats de recherche les plus significatifs :

En matière de recherche, en lien avec le service Partenariat de la Recherche (SPR), ont été en 2022 sélectionnés 14 contrats de recherche. Ces financements sont répartis en fonction de leur origine, en 4 rubriques (Projets d'investissement d'avenir-PIA, mécénat, Union européenne, autres) et permettent de tracer l'exécution et la prévision pluriannuelle de ces financements<sup>31</sup>.

Ces financements représentent un montant cumulé de près de 27 M€, selon le détail indiqué ci-contre, couvrant environ 19 M€ de



<sup>31</sup> Il est précisé que la méthodologie adoptée conduit à inscrire le montant total de la recette attendue, y compris les frais de gestion, dont l'utilisation et l'inscription est effectuée en tant que recette globalisée. Ces recettes et ces dépenses spécifiques, dès lors non

crédits déjà consommés ou programmés en AE en 2023 et 2,3 M€ de dépenses prévues au budget 2024, conduisant à un reste à engager prévisionnel à la fin de l'année 2024 de 5,7 M€, pour un reste à payer de près de 4 M€. Les financements extérieurs afférents à ces contrats de recherche représentent un montant cumulé de près de 27 M€, dont 11,8 M€ ont déjà été encaissés antérieurement à 2023 et 2,3 M€ sont prévus pour 2024. Ceci aboutit à un reste à encaisser de 7,5 M€ sur ce périmètre de contrats de recherche.

✓ Les opérations immobilières :

En matière immobilière, les projets sont regroupés en 5 grandes rubriques qui ont évolué dans le cadre de la préparation du nouveau SPSI : à l'occasion des travaux en cours en vue de l'adoption du nouveau SPSI : Soutien enseignement et recherche, Amélioration QVT et campus, Rénovation technique / conformité, Transition énergétique et environnementale. Ces nouvelles catégories ont donc été intégrées dans les tableaux budgétaires 9 et 10 relatifs aux opérations pluriannuelles.

Le tableau fait ainsi apparaître un volume consolidé de 49,7 M€, dont 40,5 M€ au titre de la seule catégorie SPSI « Soutien enseignement et recherche ». 7,6 M€ d'AE et 5,4 M€ de CP y figurent au titre du budget initial 2024, laissant un reste à engager de 24,8 M€ et un reste à payer de 4,2 M€. Au regard des financements extérieurs attendus (CPER) à hauteur de 32,2 M€ pour ces opérations, un montant de 18,2 M€ déjà été constatés avant 2023 est constaté, laissant un montant de 6,2 M€ à encaisser en 2024 et un reste à encaisser de 4,9 M€.

### 2.3.3.2 Les opérations liées aux recettes fléchées

Dans le cadre de la méthodologie renouvelée en 2022, visant à mieux identifier les impacts financiers des opérations fléchées et au moins des opérations pluriannuelles à enjeux, les modalités de complétude du tableau n°8 relatif aux recettes fléchées ont été aussi ajustées en 2022. Si les premières colonnes relatives à l'exécution antérieure à 2023 et au budget initial 2024 reflètent bien la réalité de l'ensemble des opérations fléchées de l'établissement, telles que présentées dans le tableau des autorisations budgétaires (n°2), les autres colonnes, celles relatives à la programmation à compter de 2025 et au-delà de 2026, sont, elles, *limitées aux seules opérations pluriannuelles précitées*. Faute d'informations complémentaires disponibles, notamment sur les prévisions des années à venir, seul l'échantillon significatif des 14 contrats de recherche précités, auquel s'ajoutent les opérations immobilières habituellement présentées, fait apparaître des prévisions de 2024 à 2026. Les autres opérations fléchées, elles, n'y figurent pas à ce jour.

En l'état, comme indiqué précédemment (supra § 2-2-1 Solde budgétaire et équilibre financier), ceci permet de dégager pour 2024 au titre des opérations fléchées un solde budgétaire prévisionnel positif de +4,2 M€. On soulignera à nouveau que cette variation est le résultat de la contraction d'opérations de natures diverses (CPER et contrats de recherche) et de la situation assez hétérogène de l'exécution des années passées et de la prévision prévue pour 2024 (supra cf. 2.2.1. Solde budgétaire et équilibre financier). Ceci s'explique principalement par les modalités particulières de budgétisation des opérations relatives au CPER intégrées au budget initial 2024, qui aboutissent à inscrire en opérations pour comptes de tiers les avances versées à l'EPAURIF pour près de 8 M€, alors même que les recettes à verser par les financeurs sont, elles, bien recensées comme recettes budgétaires pour 6,2 M€.

Les soldes budgétaires ultérieurs qui y sont présentés sont ainsi, eux, limités aux opérations pluriannuelles précitées, faisant apparaître un solde budgétaire négatif de -5,3 M€ pour 2025 et à terme, -11,9 M€ au-delà de 2027 sur le même périmètre en considérant un autofinancement de 8,7 M€.

Enfin, il doit être précisé que la bascule à SIFAC permet d'intégrer dans le système d'information la prévision pluriannuelle de ces opérations. Ceci est effectif dès 2023, même si un travail de fiabilisation budgétaire, en particulier pour les contrats de recherche, doit se poursuivre, en parallèle des travaux comptables sur ces financements déjà demandés par les Commissaires aux comptes. Ce chantier très structurant devra se poursuivre

---

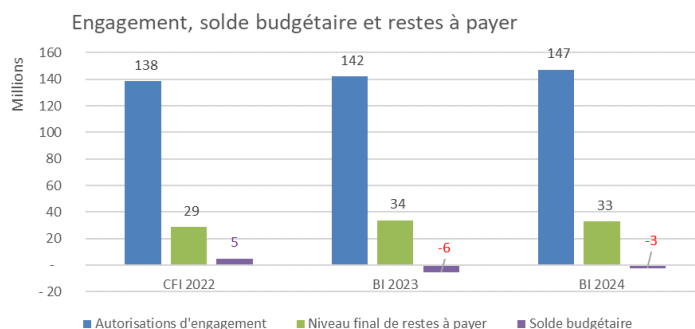
fléchées, figureront donc bien dans les tableaux 9 et 10 mais figureront systématiquement, en prévision comme en exécution, en solde de l'opération lors de la dernière année de son exécution.



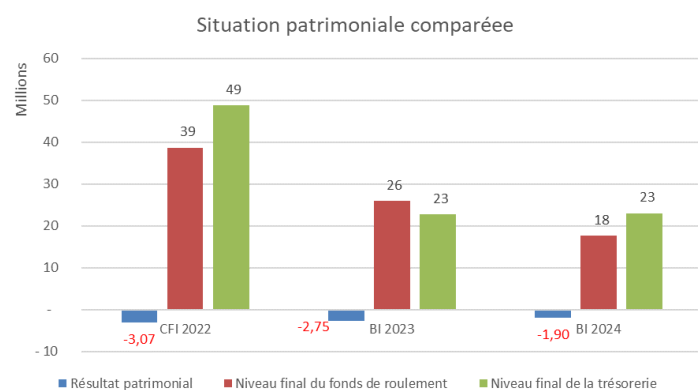
en 2024 en tendant à automatiser les restitutions et le suivi de la programmation pluriannuelle. Déjà initié en 2023, il devrait à terme permettre d'étendre le périmètre des contrats de recherche présentés dans ces tableaux.

### 2.3.4. Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Le tableau de synthèse budgétaires et comptables appelle peu d'observations, sinon en faisant apparaître la trajectoire de l'établissement au regard des principaux ratios financiers. Il présente l'évolution de certaines données telles que figurant au BI 2024 au regard des précédents documents budgétaires : un niveau d'engagement prévisionnel encore en augmentation (+5,1 M€ par rapport au BI 2023), un solde budgétaire à nouveau négatif mais dans une moindre mesure (-2,6 M€ en 2024 contre -5,6 M€ en 2023), des restes à payer maintenus à un niveau assez élevé (32,7 M€ au BI 2024). On soulignera cependant que les travaux effectués lors de la bascule à SIFAC en janvier 2023 ont conduit à solder un certain nombre d'engagements anciens, et dès lors le plus souvent non justifiés. Ceci devrait être confirmé lors de la clôture 2023 au regard du volume des engagements restant. Un pilotage spécifique de ces restes à payer devra être mis en place dans SIFAC, aussi bien par les gestionnaires locaux qu'au niveau central, afin d'en assurer la fiabilité dans le nouveau système d'information.



De même, la situation patrimoniale prévisionnelle 2024 reste stable puisqu'elle aboutit à, d'une part, un fonds de roulement certes en nette diminution (-8,3 M€), mais encore très confortable représentant 47 jours de



fonctionnement réel ; d'autre part, un niveau de trésorerie constant et élevé (correspondant à 62 jours de fonctionnement réel). Cela, malgré un déficit comptable constaté en 2022 (-3,1 M€) et une prévision, elle aussi négative, pour 2023 (-2,8 M€) comme pour 2024 (-1,9 M€). Il faut cependant affiner l'analyse en relevant que la position de la trésorerie, ici contractée, doit être distinguée dans ses composantes : la trésorerie fléchée, à hauteur de près de 26 M€, est largement gagée par les financements afférents au CPER. A contrario la trésorerie non fléchée apparaît comme négative à

hauteur de -3,2 M€. Mais cette situation n'est qu'apparente dans la mesure où l'avance, pourtant financée par le CPER, est comptabilisée au budget initial 2024 en opérations sur comptes de tiers, grevant d'autant, et par défaut de façon très provisoire, la trésorerie globalisée.

### 2.3.5. Tableau des moyens des unités mixtes de recherche :

Nous n'avons pas reçu d'informations budgétaires (montant et ETP) complémentaires concernant les unités de recherche venant des autres tutelles, en particulier du CNRS. Le tableau est donc identique à celui du budget précédent dont les données sources pour nos partenaires correspondent à l'exercice 2021.

### 3. ANNEXES

#### Annexe 1 - Tableau des arbitrages budgétaires 2024

ACTIVITÉ	Dpt	CFI 2024	LIBELLÉ 2024	Précisions	ARBITRAGES AE 2023	ARBITRAGES AE 2024	Variation 2024-2023	
LETTRES - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	ARTS	ART_01	DEPARTEMENT ARTS RECHERCHE		39 500	49 700	10 200	
		ART_02	DEPARTEMENT ARTS ENSEIGNEMENT		25 000	25 000	0	
		ART_THALIM	THÉORIE ET HIST ARTS ET LIT. DE LA MOD		7 500	7 100	-400	
	<b>Total ARTS</b>					<b>72 000</b>	<b>81 800</b>	<b>9 800</b>
	BIB LSHS	BIBL_SHS1	BIBL. RESEAU - DOCUMENTATION NUMERIQUE	DOCUMENT. NUM.	88 000	86 600	-1 400	
		BIBL_SHS2	BIBL. RESEAU - INFO ET MODERNISATION		152 000	165 000	13 000	
		BIBL_SHS3	BIBL. SHS - ULM-JOURDAN		811 571	804 500	-7 071	
	<b>Total BIBLIOTHEQUE</b>					<b>1 051 571</b>	<b>1 056 100</b>	<b>4 529</b>
	DSA	DSA_01	DEP ANTIQUITE - RECHERCHE		20 000	19 000	-1 000	
		DSA_02	DEP ANTIQUITE - ENSEIGNEMENT		44 000	22 600	-21 400	
		DSAOROC	ARCHEOLOGIES ORIENT OCCIDENT		87 000	84 000	-3 000	
	<b>Total SCIENCES DE L'ANTIQUITE</b>					<b>151 000</b>	<b>125 600</b>	<b>-25 400</b>
	DSS	DSS_01	DEP SCIENCES SOCIALES - RECHERCHE		36 000	30 400	-5 600	
		DSS_02	DEP SCIENCES SOCIALES - ENSEIGNEMENT		36 000	40 400	4 400	
		DSS_CMH	CENTRE MAURICE HALBWACHS		30 000	28 500	-1 500	
		DSS_CTAD	CENTRE DE THÉORIE ET ANALYSE DU DROIT		3 400	4 300	900	
	<b>Total SCIENCES SOCIALES</b>					<b>105 400</b>	<b>103 600</b>	<b>-1 800</b>
	ECLA	ECLA_DIR	CULTURES, LANGUES D'AILLEURS - DOTATION		94 205	119 000	24 795	
	<b>Total ECLA</b>					<b>94 205</b>	<b>119 000</b>	<b>24 795</b>
	ECO	ECO_01	DEP ECONOMIE - RECHERCHE		13 000	13 300	300	
		ECO_02	DEP ECONOMIE - ENSEIGNEMENT		23 000	23 300	300	
		ECO_PJSE	PARIS-JOURDAN SCIENCES ÉCONOMIQUES	PJSE	20 000	19 000	-1 000	
	<b>Total ECONOMIE</b>					<b>56 000</b>	<b>55 600</b>	<b>-400</b>
	GEO&T	GEO_01	DEP GEOGRAPHIE et TERRITOIRES - RECH		17 000	18 100	1 100	
		GEO_02	DEP GEOGRAPHIE et TERRITOIRES - ENSEI		40 100	32 900	-7 200	
	<b>Total GEOGRAPHIE et TERRITOIRES</b>					<b>57 100</b>	<b>51 000</b>	<b>-6 100</b>
	HIST	HIST_01	DEP HISTOIRE - RECHERCHE		38 000	72 500	34 500	
		HIST_02	DEP HISTOIRE - ENSEIGNEMENT		17 000	14 800	-2 200	
		HISTMC	INST. HISTOIRE MODERNE ET CONTEMP.		17 000	16 500	-500	
	<b>Total HISTOIRE</b>					<b>72 000</b>	<b>103 800</b>	<b>31 800</b>
	LILA	LILA_01	DEP LITTÉRATURE ET LANGAGE - RECHERCHE		22 000	20 900	-1 100	
		LILA_02	DEP LITTÉRATURE ET LANGAGE - ENSEI		26 000	85 000	59 000	
		LILATEM	INST. DES TEXTES ET MANUSCRITS MODERNES		42 000	42 800	800	
	LILATIC	LANGUES TEXTES TRAITEMENTS INFO COGNI.		33 000	31 700	-1 300		
<b>Total LITTÉRATURES ET LANGAGE</b>					<b>123 000</b>	<b>180 400</b>	<b>57 400</b>	
PHILO	PHI_01	DEP PHILOSOPHIE - RECHERCHE		48 500	47 500	-1 000		
	PHI_CJP	CENTRE J.PEPIN		25 000	24 100	-900		
	PHI_HES	CTR D'ARCHI PHILO, HIS ET ÉDIT DES SCI		34 000	35 100	1 100		
	PHI_PG	PAYS GERM TRANS CULT. ET ARCH HUSSERL		33 000	38 400			
	PHI_RS	USR 3608 RÉP. DES SAVOIRS: LET SCI PHI		40 000	42 800	2 800		
<b>Total PHILOSOPHIE</b>					<b>180 500</b>	<b>187 900</b>	<b>2 000</b>	
PRL	PRL_01	PRL - POLE RESSOURCES LETTRES - DOTATION		7 000	20 000	13 000		
	PRL_02	PRL - ED 540		30 000	33 400	3 400		
<b>Total POLE RESSOURCES LETTRES</b>					<b>37 000</b>	<b>53 400</b>	<b>16 400</b>	
<b>TOTAL LETTRES - Enseignement et recherche</b>					<b>1 999 776</b>	<b>2 118 200</b>	<b>118 424</b>	



ACTIVITÉ	Dpt	CFI 2024	LIBELLÉ 2024	Précisions	ARBITRAGES AE 2023	ARBITRAGES AE 2024	Variation 2024-2023
BIBL	BIB_DMADIR		BIBL. MATHÉMATIQUES ET D'INFORMATIQUE		202 000	212 800	10 800
<b>Total BIBLIOTHEQUE MATH-INFO</b>					<b>202 000</b>	<b>212 800</b>	<b>10 800</b>
BIB LSHS	BIB_BSEDIR		BIBL. DES SCIENCES EXPÉRIMENTALES		91 000	87 800	-3 200
<b>Total BIBLIOTHEQUE</b>					<b>91 000</b>	<b>87 800</b>	<b>-3 200</b>
BIO	BIO_01		DEP BIOLOGIE - RECHERCHE		25 000	23 800	-1 200
	BIO_02		DEP BIOLOGIE - ENSEIGNEMENT		95 000	121 500	26 500
	BIO_IB1		IBENS - SERVICES COMMUNS	PLATEFORME GENOMIQUE	225 000	192 500	-32 500
				PLATEFORME IBENS	335 000	326 500	-8 500
				IBENS	290 000	379 800	89 800
	BIO_IGLOBE		Interdisciplinary Global Environmental Studies		5 000	4 800	-200
	BIOREEP		CENTRE RECH ÉCOLOGIE EXPÉRIMENT PRÉDICT	PLATEF. HEBERG.	21 690	27 100	5 410
				CEREPEP	65 150	59 300	-5 850
<b>Total BIOLOGIE</b>					<b>1 061 840</b>	<b>1 135 300</b>	<b>73 460</b>
CHIM	CHIM_01		DEP CHIMIE - RECHERCHE	RECHERCHE	215 000	158 000	-57 000
	CHIM_02		DEP CHIMIE - ENSEIGNEMENT	AGREGATION	30 000	28 500	-1 500
				BIB AGREGATION	5 000	4 800	-200
				ENSEIGNEMENT	60 000	57 500	-2 500
	CHIMAP		INST. DES MATÉRIAUX POREUX DE PARIS		35 000	33 300	-1 700
	CHIMLBM		LABO DES BIOMOLÉCULES		48 000	45 600	-2 400
	CHIMP01		PASTEUR		125 000	120 000	-5 000
	CHIMPAB		FÉD. PHYSICO-CHIMIE ANA ET BIO		15 000	14 300	-700
	CHIMPC		CHIMIE MOLÉCULAIRE PARIS CENTRE		8 000	7 600	-400
<b>Total CHIMIE</b>					<b>541 000</b>	<b>469 600</b>	<b>-71 400</b>
DEC	DEC_01		DEP ETUDES COGNITIVES - RECHERCHE		24 000	22 800	-1 200
	DEC_02		DEP ETUDES COGNITIVES - ENSEIGNEMENT		43 000	42 400	-600
	DEC_03		PROFS INVITES		0	0	0
	DEC_UN		INSTITUT JEAN NICOD		25 000	24 200	-800
	DEC_LNC		LAB NEUROSCIENCES COG. ET COMPUT.		27 000	25 700	-1 300
	DEC_LSP		LAB DES SYSTÈMES PERCEPTIFS	LSP	25 000	23 900	-1 100
	DEC_NPI		NEUROPSYCHOLOGIE INTERVENTIONNELLE		5 000	4 800	-200
	DEC_SCP		LAB SCIENCES COGN ET PSY		20 500	22 900	2 400
<b>Total ETUDES COGNITIVES</b>					<b>169 500</b>	<b>166 700</b>	<b>-2 800</b>
GEOS	GEOS_01		DEP GEOSCIENCES - RECHERCHE		98 000	96 900	-1 100
	GEOS_02		DEP GEOSCIENCES - ENSEIGNEMENT		105 000	101 000	-4 000
	GEOS_LG		LAB DE GÉOLOGIE		100 000	116 800	16 800
	GEOSLMD		LAB MÉTÉOROLOGIQUE DYNAMIQUE		26 000	24 700	-1 300
<b>Total GEOSCIENCES</b>					<b>329 000</b>	<b>339 400</b>	<b>10 400</b>
INFO	DI_01		DEP INFORMATIQUE - RECHERCHE		50 000	30 000	-20 000
	DI_02		DEP INFORMATIQUE - ENSEIGNEMENT		85 000	83 300	-1 700
<b>Total INFORMATIQUE</b>					<b>135 000</b>	<b>113 300</b>	<b>-21 700</b>
MATHS	DMA_01		DEP MATHS ET APPLICATIONS - RECHERCHE		92 000	88 200	-3 800
	DMA_02		DEP MATHS ET APP - ENSEIGNEMENT		115 000	110 000	-5 000
<b>Total MATHEMATIQUES</b>					<b>207 000</b>	<b>198 200</b>	<b>-8 800</b>
PHYS	PHYS_01		DEP PHYSIQUE - RECHERCHE	PRESTATION QPCR	50 000	47 500	-2 500
				PRESTATIONS LABO	160 000	152 000	-8 000
				RECHERCHE	319 000	234 300	-84 700
				PERIODIQUE BSE	135 000	128 300	-6 700
	PHYS_02		DEP PHYSIQUE - ENSEIGNEMENT	AGREGATION	30 000	28 800	-1 200
				ECOLE BEG ROHU	70 000	66 500	-3 500
				ENSEIGNEMENT	118 000	114 700	-3 300
	PHYS_LP		LAB DE PHYSIQUE		260 000	250 500	-9 500
	PHYSLKB		LAB KASTLER BROSSSEL		120 000	125 000	5 000
<b>Total PHYSIQUE</b>					<b>1 262 000</b>	<b>1 147 600</b>	<b>-114 400</b>
Transversa l	TR_CERES		CTRE DE FORM L'ENVIRONNEMENT ET LA STÉ		24 000	23 100	-900
	TR_QBIO_02		QBIO		40 000	38 000	-2 000
<b>Total QBIO</b>					<b>64 000</b>	<b>61 100</b>	<b>-2 900</b>
<b>TOTAL SCIENCES - Enseignement et recherche</b>					<b>4 062 340</b>	<b>3 931 800</b>	<b>-130 540</b>

ACTIVITÉ	Dpt	CFI 2024	LIBELLÉ 2024	Précisions	ARBITRAGES AE 2023	ARBITRAGES AE 2024	Variation 2024-2023
DIRECTION	COMM	DIR_COM	POLE COMMUNICATION		515 000	340 000	-175 000
	<b>Total COMMUNICATION</b>				<b>515 000</b>	<b>340 000</b>	<b>-175 000</b>
	DEVEC	DIR_DEVEC1	DIRECTION DES ETUDES DOTATION		45 000	62 800	17 800
		DIR_DEVEC2	FONDS SOLIDARITE ETUDIANT		85 000	85 000	0
		DIR_DEVEC3	VIE ETUDIANTE DOTATION		30 000	52 300	22 300
		DIR_DEVEC4	ACCOMPAGNEMENT SITUATION HANDICAP		3 000	3 000	0
		DIR_DEVEC5	POLE CARRIERES		18 000	20 900	2 900
		DIR_DEVEC6	ACTIVITES SPORTIVES		13 000	12 400	-600
		DIR_DEVEC7	DIVERSITE		66 666	10 000	-56 666
		DIR_TALENS	PESU - TALENS		24 000	38 000	14 000
	<b>Total DEVEC</b>				<b>284 666</b>	<b>284 400</b>	<b>-266</b>
	Direction	DIR_01	DIR ENS		88 000	83 600	-4 400
		DIR_02	DEVELOPPEMENT ET PARTENARIATS		114 000	108 300	-5 700
		DIR_03	ACTIVITES CULTURELLES		22 000	21 000	-1 000
		DIR_04	EVENEMENTIEL ET AUTRES CONTRIBUTIONS		100 000	138 200	38 200
		DIR_05	THEATRE		42 000	40 900	-1 100
		DIR_06	PROFESSEURS INVITES - DOTATION ENS		200 000	190 000	-10 000
		DIR_07	ACTIONS INCITATIVES SCIENCES		300 000	295 000	-5 000
		DIR_08	INSTANCES		0	7 600	7 600
		DIR_09	DEVELOPPEMENT DURABLE DIR		20000	19 000	-1 000
	<b>Total DIRECTION</b>				<b>886 000</b>	<b>903 600</b>	<b>17 600</b>
	DRI	DIR_DRI01	DIR DES RELATIONS INTERNATIONALES		69 000	66 300	-2 700
		DIR_DRI02	DRI - AUTRES FINANCEMENTS	Fondation	30 000	16 200	-13 800
	<b>Total DRI</b>				<b>99 000</b>	<b>82 500</b>	<b>-16 500</b>
	EDITIONS	TR_EDIT	EDITIONS ULM		75 000	93 400	18 400
	<b>Total EDITION</b>				<b>75 000</b>	<b>93 400</b>	<b>18 400</b>
	<b>TOTAL DIRECTION</b>				<b>1 859 666</b>	<b>1 703 900</b>	<b>-155 766</b>

ACTIVITÉ	Dpt	CFI 2024	LIBELLÉ 2024	Précisions	ARBITRAGES AE 2023	ARBITRAGES AE 2024	Variation 2024-2023
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	CoST	DGS_COST1	COST CONCOURS		1 305 000	1 191 600	-113 400
		DGS_COST2	COST BOURSES		992 000	992 000	0
	<b>Total COST</b>				<b>2 297 000</b>	<b>2 183 600</b>	<b>-113 400</b>
	CRI	DGS_CRI1	CRI - INFORMATIQUE DE GESTION		217 000	202 400	-14 600
		DGS_CRI2	CRI - RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS		837 000	415 900	-421 100
		DGS_CRI3	CRI - APPLICATIONS ET WEB		738 000	655 700	-82 300
		DGS_CRI4	CRI - INFRASTRUCTURE NUMERIQUE		162 000	101 500	-60 500
		DGS_CRI5	CRI - INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE		230 000	160 400	-69 600
		DGS_CRI6	CRI - PSSI		54 000	321 700	267 700
	<b>Total CRI</b>				<b>2 238 000</b>	<b>1 857 600</b>	<b>-380 400</b>
	DGS_DIR	DGS_DIR1	FRAIS GENERAUX DES SERVICES		580 000	361 000	-219 000
		DGS_DIR2	DGS - IMPÔTS		150 000	95 000	-55 000
	<b>Total DIR DGS</b>				<b>730 000</b>	<b>456 000</b>	<b>-274 000</b>
	REST	DGS_RESTAU	RESTAURATION		860 000	878 000	18 000
	<b>Total RESTAURANT</b>				<b>860 000</b>	<b>878 000</b>	<b>18 000</b>
	SLT	DGS_SLT1	LOGISTIQUE		1 487 000	1 459 100	-27 900
		DGS_SLT2	HEBERGEMENT		100 000	302 900	202 900
		DGS_SLT3	MAINTENANCE GENERALE		1 230 000	1 387 800	157 800
		DGS_SLT4	CONTRATS MAINTENANCE		975 000	733 800	-241 200
	<b>Total SLT</b>				<b>3 792 000</b>	<b>3 883 600</b>	<b>91 600</b>
	SPIMO	DGS_SPIMO	SOUTIEN AUX PROJETS IMMOS		0	47 500	47 500
	<b>Total SPIMO</b>				<b>0</b>	<b>47 500</b>	<b>47 500</b>
	SPR	DGS_SPR	SPR		0	5 900	5 900
	<b>Total SPR</b>				<b>0</b>	<b>5 900</b>	<b>5 900</b>
	SPS	DGS_SPS1	HYGIENE ET SECURITE		240 000	190 000	-50 000
		DGS_SPS2	ACCUEIL ET GARDIENNAGE		800 000	980 000	180 000
	<b>Total SPS</b>				<b>1 040 000</b>	<b>1 170 000</b>	<b>130 000</b>
	SRH	DGS_SRH1	DEVELOPPEMENT RH		283 000	292 600	9 600
		DGS_SRH2	ACTION SOCIALE		380 000	350 000	-30 000
		DGS_SRH3	ALLOCATION RETOUR A L'EMPLOI		480 000	460 000	-20 000
		DGS_SRH4	MISES A DISPOSITION		10 000	799 081	789 081
		DGS_SRH5	MISSIONS DOCTORALES		45 000	49 500	4 500
	<b>Total SRH</b>				<b>1 198 000</b>	<b>1 951 181</b>	<b>753 181</b>
	SANTE	POLE SANTE DOTATION		10 000	9 500	-500	
<b>TOTAL DIRECTION GENERALE DES SERVICES</b>					<b>12 165 000</b>	<b>12 442 881</b>	<b>277 881</b>
	DGS_VIAB	FLUIDES		5 050 000	3 235 000	-1 815 000	
<b>TOTAL DIRECTION GENERALE DES SERVICES avec fluides</b>					<b>17 215 000</b>	<b>15 677 881</b>	<b>-1 537 119</b>

Annexe 2 – Tableaux RH : 1, 2, 3, 4, 5

**TABLEAU 1 : 4 postes d'enseignant chercheur ouverts au concours**

Corps	Discipline / Département	Section CNU	Modalité
Professeurs des universités	Arts	22	Remplacement
	Physique	28, 29, 30, 34	Transformation
Maitres de conférences	Géosciences	35	Remplacement
	Informatique	26, 27	Création

**TABLEAU 2 : 15 postes de personnel BIATSS ouverts au concours**

Corps	Famille professionnelle	Modalité	BAP	Affectation
Ingénieur de recherche	Gestion financière et comptable	Transformation	J	DGS - SFC
	Ressources humaines	Transformation	J	DGS - SRH
Ingénieur d'études	Administration et pilotage	Transformation	J	DGS - SCP
	Ressources humaines	Transformation	J	DGS - SRH
	Administration et pilotage	Création	J	Sciences - Physique
	Administration et pilotage	Remplacement	J	Direction - DEVEC
Technicien	Ressources humaines	Transformation	J	DGS - SRH
	Ressources humaines	Remplacement	J	DGS - SRH
	Ressources humaines	Remplacement	J	DGS - SRH
	Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention	Transformation	G	DGS - SLT
	Administration et pilotage	Remplacement	J	DGS - SLT
	Administration et pilotage	Remplacement	J	Sciences - Etudes cognitives
	Administration et pilotage	Transformation	J	Sciences - Biologie
	Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention	Remplacement	G	Sciences - Physique
	Gestion financière et comptable	Remplacement	J	Sciences - Physique

**TABLERAU 3** : Liste des 34 emplois académiques contractuels

Direction	Corps	Discipline / Direction / Département	Modalité
LETTRES	Agrégé préparateur (AGPR)	Philosophie	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Agrégé préparateur (AGPR)	Sciences sociales	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	Agrégé préparateur (AGPR)	Chimie	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	Agrégé préparateur (AGPR)	Chimie	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	Agrégé préparateur (AGPR)	Physique	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	Agrégé préparateur (AGPR)	Mathématiques	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	Agrégé préparateur (AGPR)	Mathématiques	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Arts	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Géographie	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Histoire	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Littératures et langage	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Littératures et langage	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Sciences sociales	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Sciences sociales	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	ATER	Biologie	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	ATER	Biologie	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	ATER	Biologie	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	ATER	Géosciences	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	ATER	Informatique	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	ATER	Sciences / CERES	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	Chaire de professeur junior (CPJ)	Economie	Création
SCIENCES	Chaire de professeur junior (CPJ)	Physique	Création
SCIENCES	Professeur junior ENS	Physique	Création
LETTRES	Enseignant contractuel	Arts	Besoin temporaire > 12 mois
LETTRES	Enseignant contractuel	Economie	Besoin temporaire > 12 mois
LETTRES	Lecteur langue allemand	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Lecteur langue allemand	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Lecteur langue arabe	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Lecteur langue espagnol	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Lecteur langue chinois	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Lecteur langue russe	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Lecteur langue anglais	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Maitre de langue anglais	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Professeur associé (PAST)	Economie	Remplacement/Prolongation

**TABLEAU 4 : Liste des 70 emplois soutien et support contractuels**

Corps	Cat	BAP	Structure - Service	Nature	Modalité
Adjoint technique	C	G	DGS - Restaurant	Remplacement/Prolongation	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - Restaurant	Remplacement/Prolongation	CDD
Adjoint technique	C	J	DGS - SFC	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	J	DGS - SFC	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	J	DGS - SFC	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - STL	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - STL	Remplacement/Prolongation	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - STL	Remplacement/Prolongation	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - STL	Remplacement/Prolongation	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - STL	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - STL	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - STL	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	F	Direction - Bibliothèque	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	F	Direction - Bibliothèque	Remplacement/Prolongation	CDD
Adjoint technique	C	F	Direction - Bibliothèque	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Apprenti	A	J	DGS	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Apprenti	A	J	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Apprenti	B	J	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Apprenti	C	J	DGS - Restaurant	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Apprenti	C	J	DGS - Restaurant	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Apprenti	C	J	DGS - SFC	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Apprenti	C	J	DGS - SFC	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Assistant ingénieur	A	G	DGS - SLT	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Assistant ingénieur	A	J	DGS - SPR	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Assistant ingénieur	A	J	DGS - SPS	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	J	DGS - SRH	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	F	Direction - Bibliothèque	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	F	Direction - Communication	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	F	Direction - Communication	Transformation	CDI
Assistant ingénieur	A	J	Chimie	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	B	Chimie	Remplacement/Prolongation	CDD
Ingénieur de recherche	A	F	Direction - Communication	Remplacement/Prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	E	DGS - CRI	Remplacement/Prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	E	DGS - CRI	Remplacement/Prolongation	CDI
Ingénieur d'études	A	G	DGS - SLT	Remplacement/Prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	G	DGS - SLT	Remplacement/Prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	J	DGS - SPR	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	J	DGS - SRH	Remplacement/Prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	J	Direction	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	J	Direction	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	F	Direction - Bibliothèque	Création	CDD
Ingénieur d'études	A	F	Direction - Communication	Remplacement/Prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	F	Direction - Communication	Remplacement/Prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	J	Chimie	Remplacement/Prolongation	CDD

**TABLEAU 4 (suite) : Liste des 70 emplois soutien et support contractuels**

Corps	Cat	BAP	Structure - Service	Nature	Modalité
Technicien	B	J	DGS - COST	Création	CDD
Technicien	B	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	DGS - SLT	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	DGS - SRH	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	Direction - DEVEC	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	Direction - DRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	Direction - DRI	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	Direction - PRL	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	Géographie	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	G	Biologie	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	F	BSE	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	F	BSE	Création	CDD
Technicien	B	J	CERES	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	CERES	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	Chimie	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	Géosciences	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	Géosciences	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	Informatique	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	Mathématiques	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	Mathématiques	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	G	Physique	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	G	Physique	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	Physique	Remplacement/Prolongation	CDD



**TABLEAU 5** : Liste des 6 emplois soutien et support contractuels ouverts à la mobilité

Corps	Cat.	BAP	Structure - Service	Nature	Modalité
Assistant ingénieur	A	J	DGS - COST	Transformation	Mobilité
Assistant ingénieur	A	E	DGS - SRH	Remplacement	Mobilité
Bibliothécaire assistant	B	F	Mathématiques - Bibliothèque	Remplacement/Prolongation	Mobilité
Conservateur	A	F	Direction - Bibliothèque	Remplacement	Mobilité
Technicien	B	J	Direction - Editions ULM	Remplacement	Mobilité
Technicien	B	J	Philosophie	Remplacement	Mobilité

\* Par principe, la demande de moyen en ressources humaines correspond à des besoins en personnels permanents à pourvoir par le recrutement de titulaires ou des besoins en personnels non permanents à pourvoir par le recrutement de contractuels.

Les modalités permettant de préciser le contexte de l'arbitrage sont classées suivant la typologie suivante :

- Création de postes (besoin pérenne)

Il s'agit des demandes de création d'emploi pérenne (fonctionnaire ou CDI) correspondant à un besoin nouveau et durable (exemples : concours ou mobilité entrante).

- Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation (besoin non pérenne)

Il s'agit soit :

De demandes de moyens non pérenne pour une durée déterminée (contractuel) correspondant à un besoin spécifique (exemples : CDD Chercheur, CDD sur projet).

Du remplacement ou du renouvellement d'un agent contractuel (EC ou BIATSS) dans la limite réglementaire.

- Besoin ponctuel (≤12mois)

Il s'agit de CDD de courte durée non renouvelable permettant de répondre à un surcroît d'activité, une activité saisonnière.

- Remplacement sur emploi pérenne

Le remplacement fait nécessairement référence à un poste de fonctionnaire vacant (retraite, mutation, détachement sortant, départ suite à la réussite d'un concours, ...).

Trois cas de figure sont possibles :

1. Recrutement d'un fonctionnaire (mutation, détachement, concours)
2. Recrutement d'un contractuel
3. Prolongation d'un contractuel recruté initialement sur ce motif

Une demande de remplacement peut faire l'objet d'un redéploiement dans un corps ou un métier différent au regard des besoins de la structure. Par exemple, le départ d'un PU pourrait donner lieu à une demande de remplacement en MCF.

- Transformation de poste

Il s'agit de la modification, par voie de concours, du corps d'un fonctionnaire BIATSS (repyramidage) ou d'un contractuel occupant un emploi pérenne (repyramidage, titularisation, CDI).

Annexe 3 – plafond d'emplois 2024

Plafond	Corps	Plafond BI 2023	Variation	Plafond BI 2024
État	<b>Total ETPT Élèves</b>	<b>776,0</b>	<b>0,0</b>	<b>776,00</b>
	Directeur	1,0		1,0
	Sous-directeur laboratoire	1,0		1,0
	Professeurs d'université	58,0		58,0
	Maîtres de conférences	79,0		79,0
	Professeurs agrégés + AGPR	35,0		35,0
	Professeurs certifiés	1,0		1,0
	<b>Sous-total titulaires EC</b>	<b>175,0</b>	<b>0,0</b>	<b>175,0</b>
	Professeurs associés	2,5		2,5
	ATER non titulaires	8,5		8,5
	CDD chercheurs/enseignants-chercheurs	9,0		9,0
	Contrats Doctoraux	72,0		72,0
	Lecteurs, maîtres de langue	7,0		7,0
	<b>Sous-total contractuels</b>	<b>99,0</b>	<b>0,0</b>	<b>99,00</b>
	<b>Total ETPT Enseignants chercheurs</b>	<b>274,0</b>	<b>0,0</b>	<b>274,0</b>
	DGS	1,0		1,00
	Agent comptable	1,0		1,00
	Administrateurs	2,0		2,00
	Attachés d'administration	3,0		3,00
	Secrétaires AENES	3,0		3,00
	Adjointes AENES	2,0		2,00
	<b>Sous-total AENES</b>	<b>12,0</b>	<b>0,0</b>	<b>12,0</b>
	Ingénieurs de recherche	14,0		14,0
	Ingénieurs d'études	55,0		55,0
	Assistants ingénieurs	45,0		45,0
	Techniciens	87,0		87,0
	Adjointes techniques	104,0		104,0
	<b>Sous-total ITRF</b>	<b>305,0</b>	<b>0,0</b>	<b>305,0</b>
	Conservateur général	1,0		1,0
	Conservateurs	4,0		4,0
	Bibliothécaires	1,0		1,0
	Bibliothécaires assistants spécialisés	6,0		6,0
	Magasiniers	8,0		8,0
<b>Sous-total BIB</b>	<b>20,0</b>	<b>0,0</b>	<b>20,0</b>	
<b>Sous-total Titulaires BIATSS</b>	<b>337,0</b>	<b>0,0</b>	<b>337,0</b>	
CDI Médecin	1,0		1,0	
<b>Total ETPT BIATSS</b>	<b>338,0</b>	<b>0,0</b>	<b>338,0</b>	
<b>Total État</b>	<b>1388,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1388,0</b>	
Ressources propres établissement	Contractuels fonctions soutien/support	39,0	0,0	39,00
	<b>Politique de l'école</b>	<b>39,0</b>	<b>0,0</b>	<b>39,00</b>
	Contractuels BIATSS	59,0	3,0	62,0
	Contractuels chercheurs	146,0	8,0	154,0
	Contractuels doctorants	192,0	6,0	198,0
<b>Total conventions et support</b>	<b>397,0</b>	<b>17,0</b>	<b>414,0</b>	
<b>Total Ressources propres établissement</b>	<b>436</b>	<b>17</b>	<b>453</b>	
<b>Total Plafond d'autorisation des emplois</b>	<b>1824</b>	<b>17</b>	<b>1841</b>	

Annexe 4 - Programmation des opérations immobilières

		Programmation	Moe Consultation Maître d'œuvre	Etudes de conception	Consultation Entreprises	Préparation de chantier	Exécution des travaux																			
Site	Désignation de l'opération	Numéro d'opération	2023												2024											
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Renforcement de l'attractivité de l'ENS-PSL / Soutien aux projets d'enseignement et de recherche</b>																										
24 LHD	CPER Lhomond - Grand Hall	OP18 - 0146	[Yellow] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red]																							
			[Yellow] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red]																							
46 ULM	CPER 46 rue d'Ulm - Rénovation technique du bâtiment - études préalables	OP22 - 0131	[Yellow] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red]																							
			[Yellow] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red]																							
24 LHM	Chimie -Aménagement d'une salle de rayons X	OP23-051	[Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue]																							
46 ULM	Rénovation d'un laboratoire L2 (Equipe Lena + Popa + Charrier) Curage + Désamiantage préalable des locaux	OP21 - 0155	[Yellow] [Green] [White] [Green] [White] [Green] [White] [Green] [White] [Green] [White] [Green] [White] [Green] [White] [Green] [White] [Green] [White] [Green] [White] [Green] [White] [Green] [White]																							
			[Yellow] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red] [White] [Red]																							
MRG E	Externat - 5ème étage - Aménagement laboratoire L2 (Dani AMOR) - QBIO	OP023 - 0054	[Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue] [White] [Blue]																							

Programation	Moe	Consultation Maître d'œuvre	Etudes de conception	Consultation Entreprises	Préparation de chantier	Exécution des travaux
--------------	-----	-----------------------------	----------------------	--------------------------	-------------------------	-----------------------

Site	Désignation de l'opération	Numéro d'opération	2023												2024													
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
<b>Transformation de l'Ecole - Amélioration de la qualité de vie au travail et de campus</b>																												
46 ULM	Extension d'une cuisinette au 44-48 (A417+A419)	inclus OP précitée																										
45 ULM	Escalier C - Installation d'un ascenseur	OP018 - 0117	<i>Expertise en cours</i>												<i>Date à confirmer selon expertise</i>													
45 ULM	Tous niveaux - Rénovation d'espaces sanitaires	OP20 - 0112	Esc G																									
45 ULM	RdC bas - Rénovation de l'amphithéâtre Galois	OP20 - 0111												Pré-prog														
Tous sites	Rénovation de services supports au 45 ULM	OP22-129												pré-prog														
45 ULM	Département Histoire - Rénovation salle réunion et bureau																											

Programmation	Moe	Consultation Maître d'œuvre	Etudes de conception	Consultation Entreprises	Préparation de chantier	Exécution des travaux
---------------	-----	-----------------------------	----------------------	--------------------------	-------------------------	-----------------------

Site	Désignation de l'opération	Numéro d'opération	2023												2024															
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre				
<b>Transition énergétique et environnementale</b>																														
JDN	Bâtiments anciens - Raccordement au réseau de chaleur urbain (CPCU)	OP22-125	Yellow						Green	X	Green	période de chauffe												White	Red					
Tous sites	SME - Audit énergétique des bâtiments	OP19-0021	IBENS + 24 Lhd						Autres bâtiments																					
<b>Rénovation technique / mise en conformité des bâtiments</b>																														
Tous sites	Plan de modernisation des ascenseurs	OP22-123													Green	Yellow						White	X	Red						
45 ULM	Bâtiment des bibliothèques - Rénovation du poste HT	OP22-124													Green	A DEFINIR														
24 LHD	Centrale incendie 24 Lhd - Modernisation	OP22-126													Blue															
TS SITE	Programme général de sécurité/sûreté - action prioritaire 2024														A définir															
24 LHD	Géoscience - Sécurisation de deux ateliers (litholamellage)		Blue	Green	Yellow						White	Red																		
46 Ulm	Aménagement local stockage réservoir azote		Green	Yellow	White	Red																								

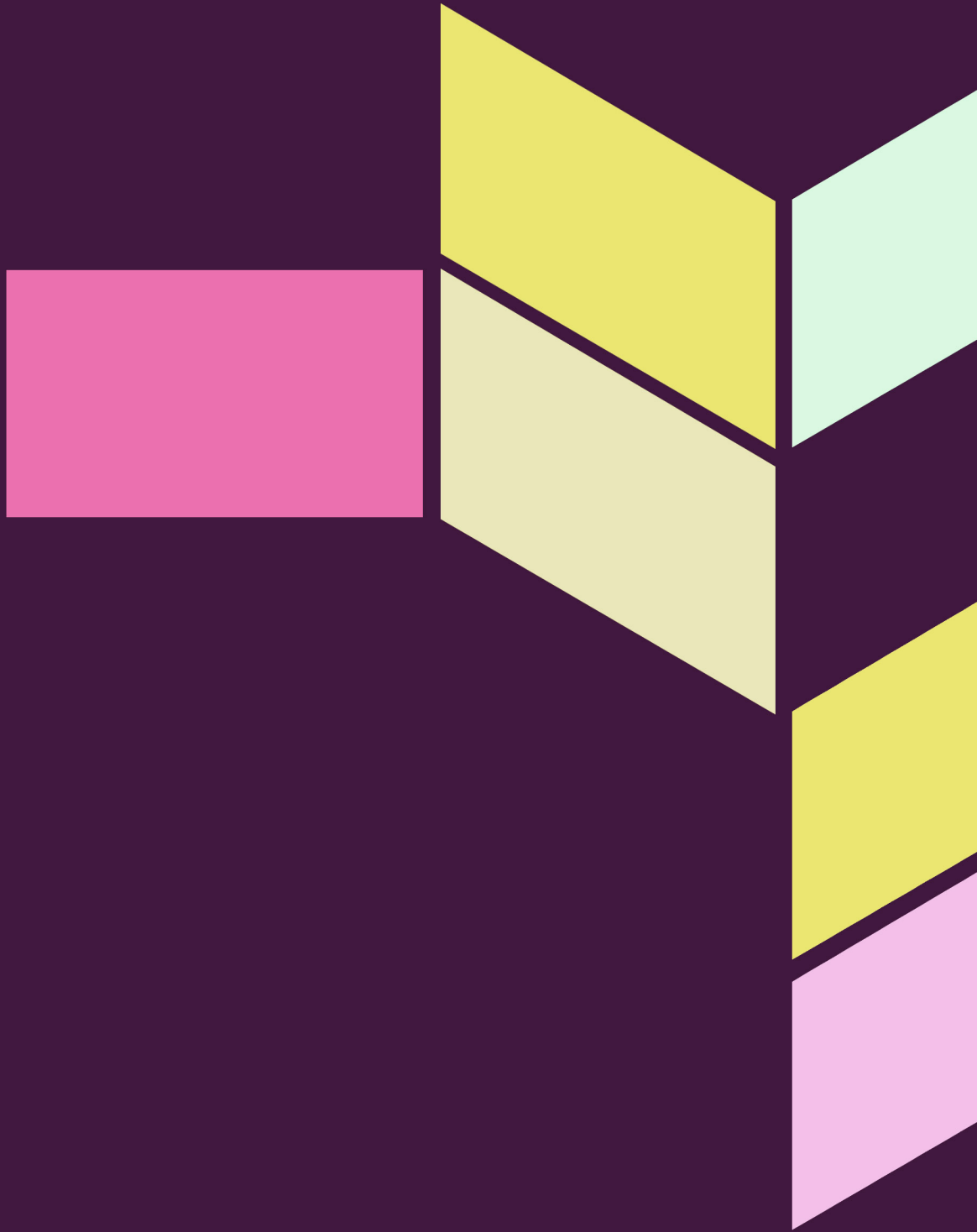
Annexe 5 - Tableau détaillé des opérations immobilières

Catégories SPSI	N° PFIs	Sites	Opérations	Montant total Opérations	Autorisation d'engagement		Crédits de paiement	
					AE consommées au titres des années antérieures à 2024	BI 2024 en AE	CP consommés au titres des années antérieures à 2024	BI 2024 en CP
Soutien enseign. et recherche	OP16-182	24 Lhomond	CPER L Trvx d'achèvement CPER 1	1 104 065	1 104 065	0	1 104 065	0
	OP18-143	24 Lhomond	CPER L Rénovation département de physique	1 230 000	1 230 000	0	1 230 000	0
	OP18-144	24 Lhomond	CPER L Local serveurs	3 153 750	3 153 750	0	3 153 750	0
	OP18-145	24 Lhomond	CPER L Rénovation département de chimie	4 670 000	4 600 000	70 000	4 600 000	70 000
	OP18-146	24 Lhomond	CPER L Rénovation du Grand Hall	28 870 000	1 835 229	3 000 000	1 814 128	0
	OP19-142	24 Lhomond	CPER L Travaux préalables au Grand Hall	336 166	282 635	53 531	247 517	88 650
	OP21-012	46 ULM	CPER I CPER du 46 ulm - diagnostics techniques préalables	55 000	55 000	0	55 000	0
	OP21-155	46 ULM	LENA POPA	405 000	250 000	155 000	100 000	305 000
	OP22-131	46 ULM	CPER I CPER du 46 ulm Diagnostic et études	300 000	0	300 000	0	0
	OP23-050	24 Lhomond	Extension labo RMN (Projet F. FERRAGE)	20 000	20 000	0	20 000	0
	OP23-051	24 Lhomond	Chimie - Aménagement 1 salle rayons X	80 000	20 000	10 000	20 000	0
OP23-054	Montrouge	Aménagement d'un laboratoire L2 (Dani AMOR) - QBIO	300 000	60 000	240 000	60 000	240 000	
<b>Total Soutien enseign. et recherche</b>				<b>40 523 981</b>	<b>12 610 680</b>	<b>3 828 531</b>	<b>12 404 460</b>	<b>703 650</b>
Amélioration QVT et campus	OP18-117	45 ULM	Implantation ascenseur escalier C	1 206 000	895 999	310 001	102 628	1 103 372
	OP19-104	45 ULM	Cour Pasteur - requalification Paysager	1 267 000	1 267 000	0	921 000	346 000
	OP20-111	45 ULM	45 Ulm - Rénovation de l'amphi Galois	200 000	55 000	0	55 000	0
	OP20-112	45 ULM	45 Ulm - Rénovation d'espaces sanitaires	600 000	336 461	263 539	276 484	323 516
	OP21-040	45 ULM	Pavillon Pasteur	145 000	145 000	0	47 000	6 000
	OP21-158	45 ULM	Rénovation PC Sécurité	399 000	399 001	0	379 000	20 000
	OP22-128	Tous sites	Hébergement - programme de maintenance	400 000	300 000	100 000	278 638	121 362
	OP22-129	Tous sites	Rénovation des services	235 000	135 000	100 000	131 500	103 500
	OP24-002	29 ULM	DEC - IJN- isolation phonique de bureaux	38 000	0	38 000	0	30 400
	OP24-003	45 ULM	HIST - Rénovation salle réunion et bureau	250 000	0	250 000	0	200 000
	OP24-012	Tous sites	SD SSI SSS - Programme général de sécurité/sûreté	245 000	0	245 000	0	196 000
OP24-005	Tous sites	Poursuite des travaux d'accessibilité	61 020	0	61 020	0	49 518	
<b>Total Amélioration QVT et campus</b>				<b>5 046 020</b>	<b>3 533 462</b>	<b>1 367 560</b>	<b>2 191 251</b>	<b>2 499 668</b>



Catégories SPSI	N° PFI	Sites	Opérations	Montant total Opérations	Autorisation d'engagement		Crédits de paiement	
					AE consommées au titres des années antérieures à 2024	BI 2024 en AE	CP consommés au titres des années antérieures à 2024	BI 2024 en CP
Rénovation technique / conformité	OP21-157	Tous sites	Sécurisation CRI	300 000	35 000	0	35 000	0
	OP22-123	Tous sites	Modernisation des ascenseurs	360 000	50 000	310 000	30 000	330 000
	OP22-124	45 ULM	Rénovation du poste HT bâtiment bibliothèque	300 000	48 000	252 000	33 000	267 000
	OP22-126	24 Lhomond	SD SSI SSS - Remplacement Centrale incendie Grand Hall	35 000	50 000	0	20 000	15 000
	OP22-127	JOURDAN	POTOS - ouverture au public	225 000	225 000	0	190 000	35 000
	OP23-106	45 ULM	Amélioration locaux stockage en sous-sol	15 000	15 000	0	15 000	0
	OP24-006	24 Lhomond	Création d'une gaine d'extraction F-S	108 000	0	108 000	0	86 400
	OP24-008	Tous sites	Maintenance générale - CVC	150 000	0	150 000	0	135 000
	OP24-009	Tous sites	Maintenance générale - Électricité	100 000	0	100 000	0	90 000
	OP24-011	Tous sites	Investissement sur installations CVC	486 000	0	200 000	0	160 000
	OP24-013	Tous sites	SPSI 2024-2028	1 000 000	0	1 000 000	0	500 000
	OP24-001	24 Lhomond	GEOS-Sécurisation de 2 ateliers	65 000	0	65 000	0	52 000
	OP24-004	46 ULM	Aménagement local stock réservoir azote	60 000	0	60 000	0	48 000
	OP24-007	Tous sites	Levée des réserves bureau de contrôle	108 000	0	108 000	0	86 400
OP24-010	Tous sites	Règlage des portes coupe-feu Com Sécu	54 000	0	54 000	0	48 600	
<b>Total Rénovation technique / conformité</b>				<b>3 366 000</b>	<b>423 000</b>	<b>2 407 000</b>	<b>323 000</b>	<b>1 853 400</b>
Transition énergétique et env.	OP19-021	Tous sites	SME-Système de Management Energétique	200 000	194 290	5 710	140 577	59 423
	OP19-063	JOURDAN	Aménagement et requalification paysagère de la parcelle BK2	220 000	219 999	0	220 000	0
	OP22-125	JOURDAN	Campus Jourdan - Réduction empreinte carbone - Raccordement au	360 000	360 000	0	110 000	250 000
<b>Total Transition énergétique et env.</b>				<b>780 000</b>	<b>774 290</b>	<b>5 710</b>	<b>470 577</b>	<b>309 423</b>
<b>Total général</b>				<b>49 716 001</b>	<b>17 341 431</b>	<b>7 608 801</b>	<b>15 389 287</b>	<b>5 366 141</b>





ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE  
45 rue d'Ulm, 75005 Paris  
[direction.generale.services@ens.psl.eu](mailto:direction.generale.services@ens.psl.eu)  
[www.ens.psl.eu](http://www.ens.psl.eu)

**ENS - synthèse de la liasse budgétaire**

	<b>Intitulé du tableau</b>	<b>Soumission au CA</b>
1	Tableau des emplois	Pour vote
2	Tableau des autorisations budgétaires	Pour vote.
3	Tableau des dépenses par destination et recettes par origine	Pour information
4	Tableau d'équilibre financier	Pour vote
5	Tableau des opération pour compte de tiers	Pour information
6	Tableau de situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	Pour vote
7	Tableau présentant le plan de trésorerie	Pour information
8	Tableau des opérations liées aux recettes fléchées	Pour information
9	Tableau des opérations pluriannuelles	Pour vote
10	Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation	Pour information
11	Tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche	Pour information
12	Tableau de synthèse budgétaire et comptable	Pour information

Tableau 1 - Tableau des emplois (en ETPT)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A) Plafond Etat			(B) Plafond Ressources propres			(C) = (A) + (B) - Global		
			BI 2023	BR2 2023	BI 2024	BI 2023	BR2 2023	BI 2024	BI 2023	BR2 2023	BI 2024
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	175	175	175	0	0	0	175	175	175
		CDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non permanents	CDD	99	99	99	337	356	352	436	455	451
<b>S/total EC</b>			<b>274</b>	<b>274</b>	<b>274</b>	<b>337</b>	<b>356</b>	<b>352</b>	<b>611</b>	<b>630</b>	<b>626</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>			<b>776</b>	<b>776</b>	<b>776</b>				<b>776</b>	<b>776</b>	<b>776</b>
BIATSS	Permanents	Titulaires	337	337	337	0	0	0	337	337	337
		CDI	1	1	1	1	1	0	2	2	1
	Non permanents	CDD	0	0		98	101	101	98	101	101
<b>S/total Biatoss</b>			<b>338</b>	<b>338</b>	<b>338</b>	<b>99</b>	<b>102</b>	<b>101</b>	<b>437</b>	<b>440</b>	<b>439</b>
<b>Totaux</b>			<b>1 388</b>	<b>1 388</b>	<b>1 388</b>	<b>436</b>	<b>458</b>	<b>453</b>	<b>1 824</b>	<b>1 846</b>	<b>1 841</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>1 388</b>	<b>1 388</b>	<b>1 388</b>						

Tableau 2 - Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

	Dépenses								Recettes				
	Compte financier 2022		Budget Initial 2023		Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2		Budget Initial 2024		Compte financier 2022	Budget Initial 2023	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Budget Initial 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
<b>Personnel</b>	<b>87 642 110</b>	<b>87 638 140</b>	<b>91 986 873</b>	<b>91 986 873</b>	<b>96 742 253</b>	<b>96 742 253</b>	<b>96 570 659</b>	<b>96 570 659</b>	<b>106 045 337</b>	<b>109 243 670</b>	<b>111 556 449</b>	<b>111 694 767</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>			23 916 000	23 916 000	25 153 000	25 153 000			92 121 587	95 443 680	96 603 748	97 568 681	Subvention pour charges de service public
<i>dont Contrats de recherche et autres subventions fléchées</i>	12 588 316	12 588 316	13 173 955	13 173 955	14 646 462	14 646 462	13 846 812	13 846 812	22 500	22 500	103 700	22 500	Autres financements de l'Etat
<b>Fonctionnement</b>	<b>33 378 261</b>	<b>31 815 265</b>	<b>41 601 276</b>	<b>39 888 991</b>	<b>43 590 557</b>	<b>39 510 497</b>	<b>38 174 565</b>	<b>37 652 470</b>	<b>129 957</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>57 000</b>	<b>Fiscalité affectée</b>
<i>dont Contrats de recherche et autres subventions fléchées</i>	7 118 542	6 972 962	9 308 686	8 708 360	11 098 965	9 243 201	8 428 688	8 784 430	5 636 330	5 427 990	6 377 346	5 966 358	Autres financements publics
<i>Dont CDSN (MS03 autres ENS et X entrants et ENS ULM)</i>	7 690 864	8 267 999	10 755 000	10 755 000	10 167 930	10 167 930	11 662 896	11 662 896	8 134 963	8 199 500	8 321 655	8 080 228	Recettes propres
									<b>27 236 974</b>	<b>28 551 999</b>	<b>27 317 842</b>	<b>31 379 322</b>	<b>Recettes fléchées *</b>
<b>Investissement</b>	<b>17 473 286</b>	<b>8 817 188</b>	<b>8 599 750</b>	<b>11 505 137</b>	<b>11 863 110</b>	<b>13 505 940</b>	<b>12 519 377</b>	<b>11 466 065</b>	<b>6 490 000</b>	<b>4 534 540</b>	<b>3 374 540</b>	<b>3 200 000</b>	<b>Financements de l'Etat fléchés</b>
<i>dont Contrats de recherche et autres subventions fléchées</i>	9 058 485	3 066 914	2 711 250	4 960 135	5 998 782	7 221 895	2 724 506	4 466 884	14 906 016	20 286 885	20 193 159	25 416 729	Autres financements publics fléchés
<i>dont CPER Campus Montagne (opération investissement fléchée)</i>	3 305 901	2 785 426	250 000	525 000	490 000	525 000	3 383 521	83 521	5 840 958	3 730 573	3 750 142	2 762 593	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>138 493 656</b>	<b>128 270 593</b>	<b>142 187 899</b>	<b>143 381 001</b>	<b>152 195 920</b>	<b>149 758 690</b>	<b>147 264 601</b>	<b>145 689 194</b>	<b>133 282 311</b>	<b>137 795 669</b>	<b>138 874 291</b>	<b>143 074 089</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>

	B1	B2	B3	B4	C1	C2	C3	C4	
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>	<b>5 011 718</b>					<b>5 585 332</b>	<b>10 884 399</b>	<b>2 615 105</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>
	D1 = C1-B1	D2 = C2-B2	D3 = C3-B3	D4 = C4-B4	D1=B1-C1	D2=B2-C2	D3=B3-C3	D4=B4-C4	

\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 3 - Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme (BI+BR)							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Formation initiale et continue</b>	<b>39 298 491</b>	<b>39 298 491</b>	<b>12 404 596</b>	<b>12 330 426</b>	<b>125 000</b>	<b>100 000</b>	<b>51 828 087</b>	<b>51 728 917</b>
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	0	0	0	0	0	0	0	0
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	33 371 098	33 371 098	741 700	667 530	125 000	100 000	34 237 798	34 138 628
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	5 927 393	5 927 393	11 662 896	11 662 896	0	0	17 590 289	17 590 289
D105 - Bibliothèques et documentation	3 829 184	3 829 184	1 162 316	1 058 562	10 000	8 000	5 001 500	4 895 746
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	4 564 670	4 564 670	1 272 353	1 312 792	596 640	569 752	6 433 663	6 447 214
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	2 532 441	2 532 441	529 245	509 704	65 000	59 200	3 126 686	3 101 345
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	10 222 576	10 222 576	4 274 631	4 272 814	1 256 075	3 166 628	15 753 281	17 662 018
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 072 072	3 072 072	468 587	509 363	222 062	223 585	3 762 720	3 805 020
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	10 553 166	10 553 166	1 471 102	1 502 849	212 500	205 700	12 236 768	12 261 715
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	5 675 642	5 675 642	2 356 197	2 268 061	1 342 229	1 018 019	9 374 067	8 961 722
D113 - Diffusion des savoirs et musées	411 226	411 226	280 100	252 090	135 000	108 000	826 326	771 316
D114 - Immobilier	4 046 296	4 046 296	87 510	161 847	6 787 771	4 593 501	10 921 577	8 801 644
D115 - Pilotage et support	10 515 673	10 515 673	11 529 682	11 139 851	1 767 100	1 413 680	23 812 455	23 069 204
<b>Étudiants</b>	<b>1 849 223</b>	<b>1 849 223</b>	<b>2 338 247</b>	<b>2 334 112</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 187 470</b>	<b>4 183 335</b>
D201 - Aides directes aux étudiants	48 328	48 328	1 782 947	1 814 197	0	0	1 831 275	1 862 525
D202 - Aides indirectes	1 552 702	1 552 702	473 200	445 550	0	0	2 025 902	1 998 252
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	248 193	248 193	82 100	74 365	0	0	330 293	322 558
<b>Total</b>	<b>96 570 659</b>	<b>96 570 659</b>	<b>38 174 566</b>	<b>37 652 470</b>	<b>12 519 376</b>	<b>11 466 065</b>	<b>147 264 601</b>	<b>145 689 195</b>

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	97 568 681								97 568 681
Droits d'inscription					670 000				670 000
Formation continue, diplômes propres et VAE									
Taxe d'apprentissage					50 000				50 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR							661 093	1 105 282	1 766 375
Valorisation									
ANR investissements d'avenir							10 139 434		10 139 434
ANR hors investissements d'avenir							4 289 542		4 289 542
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région							3 518 302		3 518 302
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne							3 939 759		3 939 759
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		22 500		818 000		3 200 000	2 850 471	534 360	7 425 331
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs							18 127	1 122 951	1 141 078
Autres recettes			57 000	5 148 358	7 360 228				12 565 586
<b>Total</b>	<b>97 568 681</b>	<b>22 500</b>	<b>57 000</b>	<b>5 966 358</b>	<b>8 080 228</b>	<b>3 200 000</b>	<b>25 416 729</b>	<b>2 762 593</b>	<b>143 074 089</b>

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) 2 615 105

TABLEAU 4 - Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Budget initial 2024	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Budget initial 2024	FINANCEMENTS
Solde budgétaire (déficit)*		5 585 332	10 884 399	2 615 105	5 011 718	0	0	0	Solde budgétaire (excédent)*
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	10 000	10 000	10 000	10 000				0	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers **	851 543	311 000	2 137 334	1 618 538	799 507	311 000	2 185 921	2 185 921	Opérations au nom et pour le compte de tiers **
Autres décaissements sur comptes de tiers	4 881 283	8 439 871	9 679 871	10 500 000	3 156 773	3 405 871	3 924 965	3 924 965	Autres encaissements sur comptes de tiers
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (A)</b>	<b>5 742 827</b>	<b>14 346 203</b>	<b>22 711 604</b>	<b>14 743 644</b>	<b>8 967 999</b>	<b>3 716 871</b>	<b>6 110 886</b>	<b>6 110 886</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (B)</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie</b>	<b>3 225 172</b>				<b>0</b>	<b>10 629 332</b>	<b>16 600 718</b>	<b>8 632 758</b>	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (= A-B)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>	<i>1 815 693</i>	<i>1 184 548</i>		<i>4 197 675</i>			<i>4 318 716</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée</i>	<i>1 409 479</i>					<i>11 813 880</i>	<i>12 282 002</i>	<i>13 089 397</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>8 967 999</b>	<b>14 346 203</b>	<b>22 711 604</b>	<b>14 743 644</b>	<b>8 967 999</b>	<b>14 346 203</b>	<b>22 711 604</b>	<b>14 743 644</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 5 - Opérations pour compte de tiers**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT				
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements 2024	Prévisions d'encaissements 2024
		<i>Autres décaissements sur comptes de tiers</i>	<i>10 500 000</i>	<i>3 924 965</i>
Autres décaissements sur comptes de tiers	C/4456, 4457, 44583	TVA déductible, TVA collectée et Remboursement de TVA	2 500 000	2 500 000
	238 et 44583	OPECPER : LHOMOND et IBENS avance et récup. TVA	8 000 000	1 424 965
		<i>Opérations au nom et pour le compte de tiers</i>	<i>1 618 538</i>	<i>2 185 921</i>
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers	467	BOURSES ERASMUS DRI_ER22 à ER24	155 000	113 076
	467	BOURSES AMIE DRI_AM22 à AM24	78 400	96 000
	467	Paieement et remboursement EDF par Ecotron	177 000	177 000
	467	ERC HIRES - MULTYDYN - HISCORE - IBRAIN - FRM GUEROUI	1 115 138	1 706 845
	467	Reversement CEVEC à PSL	93 000	93 000
<b>TOTAL</b>			<b>12 118 538</b>	<b>6 110 886</b>



TABLEAU 6 - Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Budget initial 2024	PRODUITS	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Budget initial 2024
Personnel	86 882 035	90 607 070	95 291 119	95 122 099	Subvention de l'Etat	92 144 087	95 499 694	96 659 762	97 591 181
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>22 291 622</i>	<i>23 916 000</i>	<i>23 153 000</i>		Autres subventions	19 339 955	23 656 997	26 095 901	22 899 705
					Fiscalité affectée	129 957	150 000	150 000	57 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	33 285 965	41 268 794	40 961 630	39 101 030	Autres produits	11 168 547	11 819 294	11 896 449	13 778 123
Amortissements - provisions	10 030 981	8 700 000	8 700 000	8 700 000	Quotes-parts financements de l'actif	4 341 478	6 700 000	6 700 000	6 700 000
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>130 198 981</b>	<b>140 575 864</b>	<b>144 952 749</b>	<b>142 923 129</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>127 124 023</b>	<b>137 825 985</b>	<b>141 502 112</b>	<b>141 026 009</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)					Résultat prévisionnel : déficit (4) = (1) - (2)	3 074 958	2 749 879	3 450 638	1 897 120
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>130 198 981</b>	<b>140 575 864</b>	<b>144 952 749</b>	<b>142 923 129</b>		<b>130 198 981</b>	<b>140 575 864</b>	<b>144 952 749</b>	<b>142 923 129</b>

Calcul de la capacité d'autofinancement	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Budget initial 2024
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>-3 074 958</b>	<b>-2 749 879</b>	<b>-3 450 638</b>	<b>-1 897 120</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 030 981	8 700 000	8 700 000	8 700 000
- reprises sur amortissements (des biens immobiliers), dépréciations et provisions	1 470			0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				0
- produits de cession d'éléments d'actifs				0
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	4 340 008	6 700 000	6 700 000	6 700 000
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>2 614 546</b>	<b>-749 879</b>	<b>-1 450 638</b>	<b>102 880</b>

TABLEAU 6 - Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Budget initial 2024	RESSOURCES	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Budget initial 2024
Insuffisance d'autofinancement		749 879	1 450 637		Capacité d'autofinancement	2 614 546			102 880
Investissements	8 696 031	17 705 137	20 945 940	19 466 065	Financements de l'actif par l'État	6 470 000	4 500 000	2 800 000	3 200 000
					Financements de l'actif par des tiers autres que l'État		6 460 135	7 221 895	7 466 884
					Autres ressources	0	0		0
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières	0	0		0
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>8 696 031</b>	<b>18 455 016</b>	<b>22 396 577</b>	<b>19 466 065</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>9 084 546</b>	<b>10 960 135</b>	<b>10 021 895</b>	<b>10 769 764</b>
<b>Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>388 515</b>				<b>Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>		<b>7 494 881</b>	<b>12 374 682</b>	<b>8 696 301</b>

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Budget initial 2024
<b>Niveau initial</b>				
FONDS DE ROULEMENT	38 282 260	17 073 176	38 670 775	26 296 093
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-7 323 395	-20 828 133	-10 160 052	-5 361 607
TRESORERIE	45 605 655	37 901 309	48 830 827	31 657 700
<b>Variation</b>				
Variation du FONDS DE ROULEMENT	388 515	-7 494 881	-12 374 682	-8 696 301
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-2 836 657	3 134 451	4 798 445	-63 543
Variation de la TRESORERIE	3 225 172	-10 629 332	-17 173 127	-8 632 758
<b>Niveau final</b>				
FONDS DE ROULEMENT	38 670 775	9 578 295	26 296 093	17 599 792
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-10 160 052	-17 693 682	-5 361 607	-5 425 150
TRESORERIE	48 830 827	27 271 977	31 657 700	23 024 942

Jours de charges de fonctionnement décaissables

47

62

TABLEAU 7 - Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	<b>31 657 700</b>	<b>48 308 060</b>	<b>42 282 485</b>	<b>35 422 117</b>	<b>44 333 718</b>	<b>39 148 888</b>	<b>30 087 859</b>	<b>24 245 761</b>	<b>17 069 601</b>	<b>37 342 501</b>	<b>28 949 331</b>	<b>33 873 302</b>	
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	<b>23 838 100</b>	<b>479 500</b>	<b>1 707 100</b>	<b>23 816 800</b>	<b>1 751 200</b>	<b>609 200</b>	<b>1 374 900</b>	<b>0</b>	<b>34 531 300</b>	<b>717 600</b>	<b>17 388 900</b>	<b>5 480 167</b>	<b>111 694 767</b>
Subvention pour charges de service public	23 110 000	0	0	23 120 000	0	0	0	0	32 362 000	0	16 392 900	2 583 781	97 568 681
Autres financements de l'État	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 500	0	22 500
Fiscalité affectée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 000	-	0	57 000
Autres financements publics	161 500	130 600	830 600	195 800	817 600	225 000	836 700	0	1 427 000	325 000	380 000	636 558	5 966 358
Recettes propres	566 600	348 900	876 500	501 000	933 600	384 200	538 200	0	742 300	335 600	593 500	2 259 828	8 080 228
<b>Recettes budgétaires fléchées</b>	<b>943 000</b>	<b>1 880 000</b>	<b>2 590 000</b>	<b>2 170 000</b>	<b>2 870 000</b>	<b>1 430 000</b>	<b>4 395 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>270 000</b>	<b>2 935 000</b>	<b>3 980 000</b>	<b>5 716 322</b>	<b>31 379 322</b>
Financements de l'État fléchés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000	1 000 000	1 200 000	3 200 000
Autres financements publics fléchés	900 000	1 500 000	2 200 000	1 700 000	2 600 000	1 300 000	4 200 000	2 200 000	0	1 800 000	2 800 000	4 216 729	25 416 729
Recettes propres fléchées	43 000	380 000	390 000	470 000	270 000	130 000	195 000	0	270 000	135 000	180 000	299 593	2 762 593
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>50 400</b>	<b>116 700</b>	<b>424 369</b>	<b>1 604 841</b>	<b>229 900</b>	<b>483 939</b>	<b>585 669</b>	<b>63 130</b>	<b>420 540</b>	<b>382 530</b>	<b>642 939</b>	<b>1 105 929</b>	<b>6 110 886</b>
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de tiers :	<b>50 400</b>	<b>116 700</b>	<b>424 369</b>	<b>1 604 841</b>	<b>229 900</b>	<b>483 939</b>	<b>585 669</b>	<b>63 130</b>	<b>420 540</b>	<b>382 530</b>	<b>642 939</b>	<b>1 105 929</b>	<b>6 110 886</b>
- TVA encaissée	50 400	116 700	83 000	66 800	133 900	142 570	244 300	63 130	243 540	289 530	301 570	764 560	2 500 000
- récupération TVA sur op. CPER				1 424 965									1 424 965
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	0	0	341 369	113 076	96 000	341 369	341 369		177 000	93 000	341 369	341 369	2 185 921
<b>A. TOTAL</b>	<b>24 831 500</b>	<b>2 476 200</b>	<b>4 721 469</b>	<b>27 591 641</b>	<b>4 851 100</b>	<b>2 523 139</b>	<b>6 355 569</b>	<b>2 263 130</b>	<b>35 221 840</b>	<b>4 035 130</b>	<b>22 011 839</b>	<b>12 302 418</b>	<b>149 184 975</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	<b>6 999 250</b>	<b>7 036 930</b>	<b>9 505 870</b>	<b>10 396 270</b>	<b>7 841 800</b>	<b>8 947 510</b>	<b>9 714 790</b>	<b>7 957 130</b>	<b>10 707 440</b>	<b>9 252 980</b>	<b>12 470 750</b>	<b>17 676 827</b>	<b>118 507 547</b>
Personnel	6 672 250	6 419 830	6 575 870	6 339 770	6 467 000	6 526 310	6 633 390	6 913 030	6 322 240	6 311 380	7 045 150	10 497 627	82 723 847
Fonctionnement	150 040	423 500	2 482 300	3 890 300	1 072 500	1 981 200	2 809 800	906 300	3 705 600	2 208 600	3 643 600	5 594 300	28 868 040
Investissement	176 960	193 600	447 700	166 200	302 300	440 000	271 600	137 800	679 600	733 000	1 782 000	1 584 900	6 915 660
<b>Dépenses liées à des recettes fléchées</b>	<b>1 139 290</b>	<b>1 347 045</b>	<b>1 627 540</b>	<b>1 814 770</b>	<b>1 791 530</b>	<b>2 246 930</b>	<b>2 076 050</b>	<b>1 394 160</b>	<b>2 046 400</b>	<b>2 803 320</b>	<b>4 165 390</b>	<b>4 729 222</b>	<b>27 181 647</b>
Personnel	1 049 000	1 085 000	1 039 000	1 144 000	1 133 000	1 095 000	1 079 000	1 063 000	1 014 000	1 148 000	1 761 000	1 236 812	13 846 812
Fonctionnement	90 290	213 540	296 440	326 170	336 330	746 130	618 750	273 160	587 900	1 139 420	1 704 390	2 451 910	8 784 430
Investissement	0	48 505	292 100	344 600	322 200	405 800	378 300	58 000	444 500	515 900	700 000	1 040 500	4 550 405
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>42 600</b>	<b>117 800</b>	<b>448 427</b>	<b>6 469 000</b>	<b>402 600</b>	<b>389 728</b>	<b>406 827</b>	<b>88 000</b>	<b>2 195 100</b>	<b>372 000</b>	<b>451 728</b>	<b>734 728</b>	<b>12 118 538</b>
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements												10 000	10 000
Opérations gérées en comptes de tiers :	<b>42 600</b>	<b>117 800</b>	<b>448 427</b>	<b>6 469 000</b>	<b>402 600</b>	<b>389 728</b>	<b>406 827</b>	<b>88 000</b>	<b>2 195 100</b>	<b>372 000</b>	<b>451 728</b>	<b>734 728</b>	<b>12 118 538</b>
- TVA décaissée	42 600	117 800	225 400	114 000	324 200	166 700	183 800	88 000	218 100	279 000	228 700	511 700	2 500 000
- Avance sur CPER				6 200 000					1 800 000				8 000 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	0	0	223 027	155 000	78 400	223 028	223 027		177 000	93 000	223 028	223 028	1 618 538
<b>B. TOTAL</b>	<b>8 181 140</b>	<b>8 501 775</b>	<b>11 581 837</b>	<b>18 680 040</b>	<b>10 035 930</b>	<b>11 584 168</b>	<b>12 197 667</b>	<b>9 439 290</b>	<b>14 948 940</b>	<b>12 428 300</b>	<b>17 087 868</b>	<b>23 150 777</b>	<b>157 817 732</b>
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>16 650 360</b>	<b>-6 025 575</b>	<b>-6 860 368</b>	<b>8 911 601</b>	<b>-5 184 830</b>	<b>-9 061 029</b>	<b>-5 842 098</b>	<b>-7 176 160</b>	<b>20 272 900</b>	<b>-8 393 170</b>	<b>4 923 971</b>	<b>-10 848 359</b>	<b>-8 632 757</b>
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>48 308 060</b>	<b>42 282 485</b>	<b>35 422 117</b>	<b>44 333 718</b>	<b>39 148 888</b>	<b>30 087 859</b>	<b>24 245 761</b>	<b>17 069 601</b>	<b>37 342 501</b>	<b>28 949 331</b>	<b>33 873 302</b>	<b>23 024 943</b>	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

**TABLEAU 8 - Opérations liées aux recettes fléchées**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Compte financier 2022	BI 2023	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	BI 2024	2025*	2026*	2027 et suivants*
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>	<b>24 289 520</b>	<b>16 520 218</b>	<b>26 105 213</b>	<b>21 786 497</b>	<b>23 362 719</b>	<b>18 089 572</b>	<b>18 089 572</b>
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>27 236 974</b>	<b>28 551 999</b>	<b>27 317 842</b>	<b>31 379 322</b>	<b>6 498 133</b>	<b>4 220 272</b>	<b>1 609 086</b>
Financements de l'État fléchés	6 490 000	4 534 540	3 374 540	3 200 000	100 000	0	0
Autres financements publics fléchés	14 906 016	20 286 885	20 193 159	25 416 729	6 098 133	4 220 272	410 845
Recettes propres fléchées	5 840 958	3 730 573	3 750 142	2 762 593	300 000	0	1 198 241
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>25 421 280</b>	<b>27 367 450</b>	<b>31 636 558</b>	<b>27 181 647</b>	<b>11 771 280</b>	<b>13 345 109</b>	<b>13 469 425</b>
Personnel							
AE=CP	12 588 316	13 173 955	14 646 462	13 846 812	1 062 654	511 317	744 050
Fonctionnement							
AE	7 158 774	9 308 686	11 098 965	8 428 688	535 461	450 500	2 092 406
CP	6 980 625	8 708 360	9 243 201	8 784 430	598 494	452 868	2 269 504
Investissement							
AE	12 364 386	2 961 250	6 488 782	6 108 027	7 986 698	9 600 000	7 434 770
CP	5 852 339	5 485 135	7 746 895	4 550 405	10 110 132	12 380 924	10 455 872
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>1 815 693</b>	<b>1 184 549</b>	<b>-4 318 716</b>	<b>4 197 675</b>	<b>-5 273 147</b>	<b>-9 124 837</b>	<b>-11 860 339</b>
<b>Autofinancement des opérations fléchées (d)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 723 981</b>
<b>Dépenses financées par des recettes fléchées (e) = (c) - (d)</b>	<b>25 421 280</b>	<b>27 367 450</b>	<b>31 636 558</b>	<b>27 181 647</b>	<b>11 771 280</b>	<b>13 345 109</b>	<b>4 745 444</b>
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (f) = (a)+(b)-(e)</b>	<b>26 105 213</b>	<b>17 704 767</b>	<b>21 786 497</b>	<b>25 984 172</b>	<b>18 089 572</b>	<b>8 964 735</b>	<b>14 953 214</b>

\*Données issues du tableau des opérations détaillées pluriannuelles et programmation (tableau 10)

TABLEAU 9 - Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opération	Montant de l'opération	Autorisation d'engagement							Crédits de paiement						Restes		
		AE consommées au titre des années antérieures à 2023 (CoFi)	AE consommées au titre de 2023	BI/2024	Variations BR1/2024	AE virements post BR1/2024	Variations BR2/2024	Total des AE ouvertes 2024	CP consommées au titre des années antérieures à 2023 (CoFi)	CP consommées au titre de 2023	BI/2024	Variations BR1/2024	CP virements post BR1/2024	Variations BR2/2024	Total des CP ouverts 2024	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)=(4)+(5)+(6)+(7)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)=(11)+(12)+(13)+(14)	(16) = (1) - (2) - (3) - (8)	(17) = (2) + (3) + (8) - (9) - (10) - (15)
PIA	16 280 725	9 485 903	2 419 258	983 621				983 621	5 127 768	2 309 158	1 803 535				1 803 535	3 391 943	3 648 321
Mécénat	2 605 000	1 546 491	174 368	599 508				599 508	1 479 020	168 368	628 899				628 899	284 633	44 079
UE	7 365 863	3 636 429	1 228 670	702 611				702 611	3 179 564	1 185 110	937 168				937 168	1 798 153	265 867
Autres	728 988	408 631	88 000	55 000				55 000	395 245	88 000	53 500				53 500	177 357	14 886
<b>TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS</b>	<b>26 980 576</b>	<b>15 077 454</b>	<b>3 910 296</b>	<b>2 340 739</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 340 739</b>	<b>10 181 597</b>	<b>3 750 636</b>	<b>3 423 103</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 423 103</b>	<b>5 652 087</b>	<b>3 973 154</b>
Soutien enseign. et recherche	40 523 981	11 809 221	801 459	3 828 531				3 828 531	11 655 810	748 650	703 650				703 650	24 084 770	3 331 101
Amélioration QVT et campus	5 046 020	2 329 944	1 203 518	1 367 560				1 367 560	191 873	1 999 378	2 499 668				2 499 668	144 998	210 103
Rénovation technique / conformité	3 366 000	8 296	414 704	2 407 000				2 407 000	8 296	314 704	1 853 400				1 853 400	536 000	653 600
Transition énergétique et env.	780 000	246 761	527 529	5 710				5 710	70 850	399 727	309 423				309 423	0	-0
<b>TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES</b>	<b>49 716 001</b>	<b>14 394 221</b>	<b>2 947 210</b>	<b>7 608 801</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 608 801</b>	<b>11 926 828</b>	<b>3 462 459</b>	<b>5 366 141</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 366 141</b>	<b>24 765 769</b>	<b>4 194 804</b>
<b>TOTAL</b>	<b>76 696 577</b>	<b>29 471 675</b>	<b>6 857 506</b>	<b>9 949 540</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 949 540</b>	<b>22 108 425</b>	<b>7 213 095</b>	<b>8 789 244</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 789 244</b>	<b>30 417 856</b>	<b>8 167 957</b>

B - Recettes

Opération	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs				Restes à encaisser
			Montant financements extérieurs	Encaissements au titre des années antérieures à 2023	Encaissements au titre de l'année 2023	Encaissements au titre de l'année 2024	
	(1)	(17) = (1) - (18)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22) = (18) - (19) - (20) - (21)
PIA	16 280 725	0	16 280 725	5 422 937	3 569 418	1 486 144	5 802 227
Mécénat	2 605 000	0	2 605 000	2 084 900	297 739	0	222 361
UE	7 365 863	0	7 365 863	3 642 082	1 579 422	777 165	1 367 195
Autres	728 988	0	728 988	693 279	0	0	35 709
<b>TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS</b>	<b>26 980 576</b>	<b>0</b>	<b>26 980 576</b>	<b>11 843 198</b>	<b>5 446 579</b>	<b>2 263 308</b>	<b>7 427 492</b>
Soutien enseign. et recherche	40 523 981	8 723 981	31 800 000	18 100 000	2 900 000	6 200 000	4 600 000
Amélioration QVT et campus	5 046 020	5 046 020		0	0	0	0
Rénovation technique / conformité	3 366 000	3 246 000	120 000	84 000	0	36 000	0
Transition énergétique et env.	780 000	480 000	300 000	0	0	0	300 000
<b>TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES</b>	<b>49 716 001</b>	<b>17 496 001</b>	<b>32 220 000</b>	<b>18 184 000</b>	<b>2 900 000</b>	<b>6 236 000</b>	<b>4 900 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>76 696 577</b>	<b>17 496 001</b>	<b>59 200 576</b>	<b>30 027 198</b>	<b>8 346 579</b>	<b>8 499 308</b>	<b>12 327 492</b>

TABLEAU 10 Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opérations	Nature	Montant de l'opération	Autorisation d'engagement							Crédits de paiement							Programmation dépenses N+1 et suivants					
			AE consommées au titre des années antérieures à 2023 (CoFi)	AE consommées au titre de 2023	BI/2024	Variations BR1/2024	AE virements post BR1/2024	Variations BR2/2024	Total des AE ouvertes 2024	CP consommées au titre des années antérieures à 2023 (CoFi)	CP consommées au titre de 2023	BI/2024	Variations BR1/2024	CP virements post BR1/2024	Variations BR2/2024	Total des CP ouverts 2024	AE prévues en 2025	CP prévues en 2025	AE prévues en 2026	CP prévues en 2026	AE prévues en 2027 et suivants	CP prévues en 2027 et suivants
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)=(4)+(5)+(6)+(7)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)=(11)+(12)+(13)+(14)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20) = (1) (2) (3) (8) (16) (18)	(21) = (1) (9) (10) (15) (17) (19)
Contrats de recherche	Personnel	11 764 621	5 501 639	2 276 686	1 668 276				<b>1 668 276</b>	5 501 639	2 276 686	1 668 276				<b>1 668 276</b>	1 062 654	1 062 654	511 317	511 317	744 050	744 049
	Fonctionnement	7 392 107	2 812 062	1 096 000	405 678				<b>405 678</b>	2 608 669	1 001 700	491 974				<b>491 974</b>	535 461	567 392	450 500	452 868	2 092 406	2 269 504
	Investissement	7 823 848	6 763 753	537 610	266 786				<b>266 786</b>	2 071 288	472 250	1 262 853				<b>1 262 853</b>	255 700	1 236 533		2 780 924	-0	0
<b>TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS</b>		<b>26 980 576</b>	<b>15 077 454</b>	<b>3 910 296</b>	<b>2 340 739</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 340 739</b>	<b>10 181 596</b>	<b>3 750 636</b>	<b>3 423 103</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 423 103</b>	<b>1 853 815</b>	<b>2 866 579</b>	<b>961 817</b>	<b>3 745 109</b>	<b>2 836 455</b>	<b>3 013 553</b>
Opérations immobilières	Fonctionnement fléché	136 166	82 156	14 000	40 010				40 010	47 037	14 000	75 129				75 129	0	0	0	0	0	0
	Investissement fléché	39 582 815	11 664 524	500 000	3 383 521				3 383 521	11 608 422	535 000	83 521				83 521	7 000 000	7 300 000	9 600 000	9 600 000	7 434 770	10 455 872
	<b>Total Fléché</b>	<b>39 718 981</b>	<b>11 746 679</b>	<b>514 000</b>	<b>3 423 531</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 423 531</b>	<b>11 655 460</b>	<b>549 000</b>	<b>158 650</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>158 650</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 300 000</b>	<b>9 600 000</b>	<b>9 600 000</b>	<b>7 434 771</b>	<b>10 455 871</b>
	Fonctionnement globalisé	436 602	40 582	85 000	311 020				311 020	7 489	76 500	321 511				321 511	0	31 102	0	0	0	0
	Investissement globalisé	9 560 418	2 606 960	2 348 210	3 874 250				3 874 250	263 880	2 836 959	4 885 980				4 885 980	730 998	1 573 599	0	0	0	0
	<b>Total Globalisé</b>	<b>9 997 020</b>	<b>2 647 542</b>	<b>2 433 210</b>	<b>4 185 270</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 185 270</b>	<b>271 369</b>	<b>2 913 459</b>	<b>5 207 491</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 207 491</b>	<b>730 998</b>	<b>1 604 701</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES</b>		<b>49 716 001</b>	<b>14 394 221</b>	<b>2 947 210</b>	<b>7 608 801</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 608 801</b>	<b>11 926 828</b>	<b>3 462 459</b>	<b>5 366 141</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 366 141</b>	<b>7 730 998</b>	<b>8 904 701</b>	<b>9 600 000</b>	<b>9 600 000</b>	<b>7 434 771</b>	<b>10 455 871</b>
	<i>ss total Personnel</i>	11 764 621	5 501 639	2 276 686	1 668 276	0	0	0	1 668 276	5 501 639	2 276 686	1 668 276	0	0	0	1 668 276	1 062 654	1 062 654	511 317	511 317	744 050	744 049
	<i>ss total Fonctionnement</i>	7 964 875	2 934 800	1 195 000	756 708	0	0	0	756 708	2 663 196	1 092 200	888 614	0	0	0	888 614	535 461	598 494	450 500	452 868	2 092 406	2 269 504
	<i>ss total Investissement</i>	56 967 081	21 035 236	3 385 820	7 524 557	0	0	0	7 524 557	13 943 590	3 844 209	6 232 354	0	0	0	6 232 354	7 986 698	10 110 132	9 600 000	12 380 924	7 434 770	10 455 872
<b>TOTAL</b>		<b>76 696 577</b>	<b>29 471 675</b>	<b>6 857 506</b>	<b>9 949 540</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 949 540</b>	<b>22 108 424</b>	<b>7 213 095</b>	<b>8 789 244</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 789 244</b>	<b>9 584 813</b>	<b>11 771 280</b>	<b>10 561 817</b>	<b>13 345 109</b>	<b>10 271 226</b>	<b>13 469 425</b>

B - Prévissions de recettes

Opérations	Nature	Prévission	Prévission N		Programmation N+1 et suivants		
		financement extérieur des opérations	Encassements au titre des années antérieures à 2024	Encassements au titre de l'année 2024	Encassements prévus en 2025	Encassements prévus en 2026	Encassements prévus en 2027 et suivants
		(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27) = (22) - (23) - (24) - (25) - (26)
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	0	0	0			
	Autres financements publics	22 235 636	13 743 077	2 263 308	1 598 133	4 220 272	410 845
	Autres financements	4 744 940	3 546 699	0	0	0	1 198 241
<b>Total contrat de recherche</b>		<b>26 980 576</b>	<b>17 289 777</b>	<b>2 263 308</b>	<b>1 598 133</b>	<b>4 220 272</b>	<b>1 609 086</b>
Opérations immobilières	Financement de l'Etat	21 800 000	18 500 000	3 200 000	100 000	0	0
	Autres financements publics	10 000 000	2 500 000	3 000 000	4 500 000	0	0
	Autres financements	0	0	0	0	0	0
	<b>Total Fléché</b>	<b>31 800 000</b>	<b>21 000 000</b>	<b>6 200 000</b>	<b>4 600 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Financement de l'Etat	0					
	Autres financements publics	0					
Autres financements	420 000	84 000	36 000	300 000	0	0	
<b>Total Globalisé</b>	<b>420 000</b>	<b>84 000</b>	<b>36 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total opérations immobilières</b>		<b>32 220 000</b>	<b>21 084 000</b>	<b>6 236 000</b>	<b>4 900 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>ss total financement de l'Etat</i>		21 800 000	18 500 000	3 200 000	100 000	0	0
<i>ss total autres financements publics</i>		32 235 636	16 243 077	5 263 308	6 098 133	4 220 272	410 845
<i>ss total autres financements</i>		5 164 940	3 630 699	36 000	300 000	0	1 198 241
<b>TOTAL</b>		<b>59 200 576</b>	<b>38 373 777</b>	<b>8 499 308</b>	<b>6 498 133</b>	<b>4 220 272</b>	<b>1 609 086</b>

**TABLEAU 11 - TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Moyens attribués de l'établissement (en AE)		Moyens demandés hors budget de l'établissement (1)					
				CNRS (1)		INSERM (2)		Autres partenaires (SU,UP,EHESS...) (2)	
		Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT
<b>SCIENCES</b>									
BIOLOGIE - UMR 8197 -IBENS - <i>BIO_IB1</i>	Personnel	105 000							
	Fonctionnement	99 800		395 000		485 000		0	
	Investissement	175 000				154 000			
BIOLOGIE - UAR 3194 -CEREEP - <i>BIOREEP</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	33 300		750 000					
	Investissement	26 000				0		0	
BIOLOGIE - UMI 3157 - <i>BIO_IGLOBE</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	4 800		65 000					
	Investissement	0							
CHIMIE - UMR 8640 - Labo Pasteur - <i>CHIMPO1</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	95 000		85 000				24 000	
	Investissement	25 000							
CHIMIE -UMR 7203 - Labo. des biomolécules - LBM - <i>CHIMLBM</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	45 600		80 000				105 000	
	Investissement	0							
CHIMIE - FR 2769 - Inst. Chimie Moléculaire de Paris Centre - <i>CHIMPC</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	7 600		4 500				8 000	
	Investissement	0							
CHIMIE - FR 3615 - Féd.Physico- Chimie Ana. et Bio. <i>CHIMPAB</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	14 300		6 000				6 000	
	Investissement	0							
CHIMIE - UMR 8004 - IMAP <i>CHIMAP</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	33 300		20 000				14 000	
	Investissement	0							77 000
ETUDES COGNITIVES - U960 - Labo.de Neurosciences Cognitives et computationnelles- LNC2 <i>DEC_LNC</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	25 700		0				0	
	Investissement	0							
ETUDES COGNITIVES - UMR 8129 - Institut J.Nicod - IJN - <i>DEC_IJN</i>	Personnel	9 000							
	Fonctionnement	15 200		58 000				0	
	Investissement	0							
ETUDES COGNITIVES - UMR 8554 - Labo.Sc.Cogn. et Psycholing. - LSCP - <i>DEC_SCP</i>	Personnel	20 000							
	Fonctionnement	2 900		60 000				27 000	
	Investissement	0							
ETUDES COGNITIVES - UMR 8248 - Labo.Psycho.de la Perception -LSP - <i>DEC_LSP</i>	Personnel	3 500							
	Fonctionnement	20 400		70 000				0	
	Investissement	0							



**TABLEAU 11 - TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Moyens attribués de l'établissement (en AE)		Moyens demandés hors budget de l'établissement (1)					
				CNRS (1)		INSERM (2)		Autres partenaires (SU,UP,EHESS...) (2)	
		Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT
ETUDES COGNITIVES - U 955 - Equipe Neuropsych. Interventionnelle - NPI <i>DEC_NPI</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	4 800		0				0	
	Investissement	0							
ETUDES COGNITIVES - UAR 3332 - Relais d'info. sur les sc. cognitives - RISC -	Personnel	0							
	Fonctionnement	0		15 000				0	
	Investissement	0							
GEOSCIENCES UMR 8538 - Labo. de Géologie <i>GEOS11</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	61 800		43 608				0	
	Investissement	55 000							
GEOSCIENCES UMR 8539 - Labo. de Météo. Dyna.-LMD- <i>GEOS_LG</i>	Personnel	0						7 800	
	Fonctionnement	24 700		160 500				171 585	
	Investissement	0						10 000	
INFORMATIQUE - UMR 8548 - DI <i>DI_01</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	20 000		40 000				0	
	Investissement	10 000							
MATHEMATIQUES - UMR 8553 - DMA <i>DMA_01</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	73 200		40 500				0	
	Investissement	15 000							
PHYSIQUE - UMR 8552 - Labo. Kastler Brossel - LKB - <i>PHYSLKB</i>	Personnel	0						30 000	
	Fonctionnement	95 000		335 000				12 000	
	Investissement	30 000						49 000	
PHYSIQUE - UMR 8023 - Labo. de physique de l'ENS - LPENS <i>PHYS_LP</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	180 500		428 000				100 000	
	Investissement	70 000						15 000	
<b>LETTRES</b>									
ANTIQUITES - UMR 8546 - Labo. d'archéo - AOROC - <i>DSAOROC</i>	Personnel	12 000							
	Fonctionnement	57 000		91 485				38 000	
	Investissement	15 000							
HISTOIRE - UMR 8066 - Institut Histoire moderne et Contemporaine - IHMC - <i>HISTMC</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	10 500		52 000				0	
	Investissement	6 000							
ARTS - UMR 7172 - THALIM <i>ART_THALIM</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	7 100		49 000				118 000	
	Investissement	0							
LITTÉRATURE ET LANGAGE - UMR 8132 - Inst. Textes et Manuscrits Modernes - ITEM	Personnel	0							
	Fonctionnement	42 800		44 000				111 400	

**TABLEAU 11 - TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Moyens attribués de l'établissement (en AE)		Moyens demandés hors budget de l'établissement (1)					
				CNRS (1)		INSERM (2)		Autres partenaires (SU,UP,EHESS...) (2)	
		Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT
<i>LILATEM</i>	Investissement	0							
LITTÉRATURE ET LANGAGE - UMR 8094 - - LATTICE <i>LILATIC</i>	Personnel	6 000							
	Fonctionnement	25 700		34 000				0	
	Investissement	0							
PHILOSOPHIE - UMR 8547 - Pays Germaniques <i>PHI_PG</i>	Personnel	30 400							
	Fonctionnement	8 000		57 000				48 000	
	Investissement	0							
PHILOSOPHIE - USR 3608 - République des savoirs <i>PHI_RS</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	42 800		19 000				0	
	Investissement	0							
PHILOSOPHIE - UMS 3610 - CAPHES <i>PHI_HES</i>	Personnel	12 000							
	Fonctionnement	18 100		14 000				17 000	
	Investissement	5 000							
PHILOSOPHIE - UMR 8230 - Centre J.Pépin - <i>PHI_CJP</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	18 100		60 000				0	
	Investissement	6 000							
SCIENCES SOCIALES - UMR 7074 - Centre de théorie et analyse du droit - CTAD - <i>DSS_CTAD</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	4 300		23 000				26 700	
	Investissement	0							
SCIENCES SOCIALES - UMR 8097 - CMH <i>DSS_CMH</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	28 500		78 000				32 000	
	Investissement	0							
ECONOMIE - UMR 8545 - Paris Jourdan Sciences Economiques - PJSE - <i>ECO_PJSE</i>	Personnel	0						51 000	
	Fonctionnement	19 000		138 663				227 600	
	Investissement	0							

(1) : données issus de la notification des dotations 2021 par le CNRS (Crédits FEI)

(2) : données issus de l'application Dialog BI 2021

Ce tableau se décline par enveloppe et par type de financement

**TABLEAU 12 - Synthèse budgétaire et comptable**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		CFI 2022	BI 2023	BR2 2023	BI 2024	
<b>Niveaux initiaux</b>	<b>1 Niveau initial de restes à payer</b>	27 492 413	34 982 139	28 676 855	31 114 085	
	<b>2 Niveau initial du fonds de roulement</b>	38 282 260	33 390 674	38 670 775	26 296 093	
	<b>3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement</b>	-7 323 396	23 017	-10 160 053	-5 361 608	
	<b>4 Niveau initial de la trésorerie</b>	45 605 655	33 367 657	48 830 827	31 657 700	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	24 289 520	16 520 218	26 105 213	21 786 497	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	21 316 136	16 847 440	22 725 614	9 871 203		
<b>Flux de l'année</b>	<b>5 Autorisations d'engagement</b>	138 493 656	142 187 899	152 195 920	147 264 601	
	<b>6 Résultat patrimonial</b>	-3 074 958	-2 749 879	-3 450 637	-1 897 120	
	<b>7 Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	2 614 546	-749 879	-1 450 637	102 880	
	<b>8 Variation du fonds de roulement</b>	388 515	-7 494 881	-12 374 682	-8 696 301	
	<b>9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire</b>	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	
	<b>10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF</b>	SENS	0	0	0	
	Variation des stocks	+ / -				
	Production immobilisée	+				
	Charges sur créances irrécouvrables	-				
	Produits divers de gestion courante	+				
	<b>11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie</b>	SENS	-4 613 203	-1 899 549	-1 480 283	-6 071 196
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-7 257	-1 899 549	-1 480 283	-6 071 196
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-4 605 946			
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -				
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -				
<b>12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11</b>		5 011 718	-5 585 332	-10 884 399	-2 615 105	
12.a Recettes budgétaires		133 282 311	137 795 669	138 874 291	143 074 089	
12.b Crédits de paiement ouverts		128 270 593	143 381 001	149 758 690	145 689 194	
<b>13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires</b>		1 786 546	5 044 000	6 288 728	6 017 652	
<b>14 Variation de la trésorerie = 12 - 13</b>		3 225 172	-10 629 332	-17 173 127	-8 632 757	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		1 815 693	1 184 548	-4 318 716	4 197 675	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		1 409 479	-11 813 880	-12 854 411	-13 089 397	
<b>15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13</b>		-2 836 657	3 134 451	4 798 445	-63 543	
<b>16 Variation des restes à payer</b>		10 223 063	-1 193 102	2 437 230	1 575 407	
<b>Niveaux finaux</b>	<b>17 Niveau final de restes à payer</b>	28 676 855	33 789 037	31 114 085	32 689 492	
	<b>18 Niveau final du fonds de roulement</b>	38 670 775	25 895 793	26 296 093	17 599 792	
	<b>19 Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	-10 160 053	3 157 468	-5 361 608	-5 425 151	
	<b>20 Niveau final de la trésorerie</b>	48 830 827	22 738 325	31 657 700	23 024 942	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	26 105 213	17 704 766	21 786 497	25 984 172	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	22 725 614	5 033 560	9 871 203	-3 218 194	
	Comptabilité budgétaire					
	Comptabilité générale					